



**Délégation de service Public**

-

**Réseau de Chaleur**

**ZAC de La Minais**

**Sainte-Luce-sur-Loire**

-

**Rapport Annuel 2023**



## SOMMAIRE

<b>1 COMPTE-RENDU TECHNIQUE.....</b>	<b>3</b>
1.1 Caractéristiques principales des installations.....	3
1.2 Sous-stations raccordées avant 2022.....	4
1.3 Évolution des ouvrages.....	5
1.4 Évolutions contractuelles.....	5
1.5 Bilan d'exploitation.....	7
1.6 Journal des interventions de maintenance.....	26
1.7 Travaux de gros entretiens et réparations effectués.....	27
1.8 Contrôles réglementaires.....	28
1.9 Effectifs du service.....	29
1.10 Assurances.....	29
1.11 Indicateurs de performance.....	30
1.12 Inventaire des biens désignés au contrat comme bien de retour et de reprise du service délégué.....	33
<b>2 COMPTE-RENDU FINANCIER.....</b>	<b>33</b>
2.1 Tarification.....	34
2.2 Facturation des redevances.....	35
2.3 Compte de résultats du 1er janvier au 31 décembre 2023.....	38
2.4 Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre 2023.....	39
2.5 Rapport des Commissaires aux Comptes.....	40
2.7 Amortissements.....	41
2.9 Recouvrement – Etat des impayés.....	42
<b>3 EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>43</b>
3.1 Continuité du service.....	43
3.2 Égalité entre usagers.....	43
3.3 Compte d'exploitation sur la durée du contrat.....	43
<b>4 ANNEXES.....</b>	<b>45</b>

# 1. COMPTE-RENDU TECHNIQUE

## 1.1. Caractéristiques principales des installations

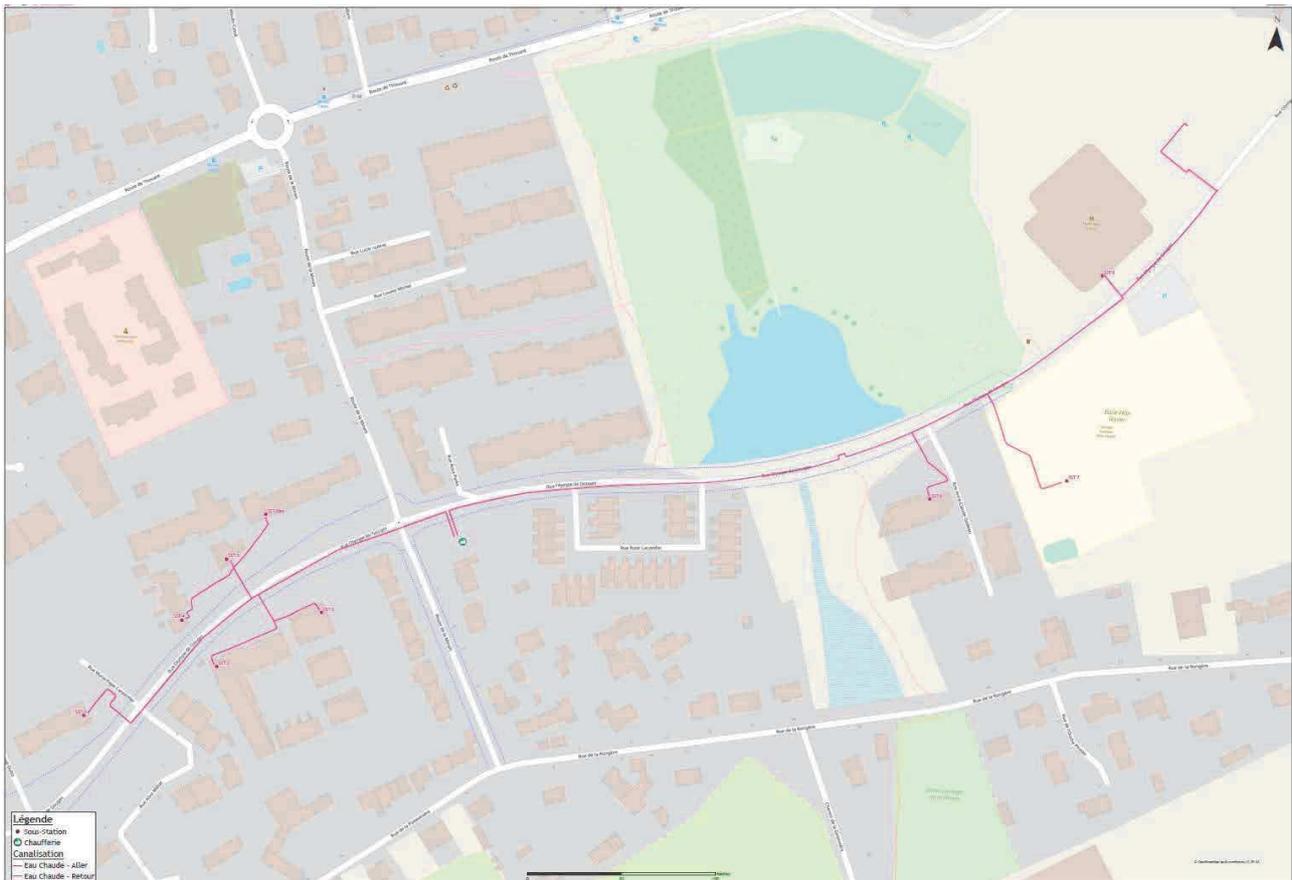
### 1.1.1. Présentation générale

**NANTES MÉTROPOLE** a décidé, par délibération du 17 décembre 2007, de confier à une entreprise, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, le financement, la réalisation et l'exploitation des équipements destinés à fournir de l'énergie calorifique pour alimenter un réseau de chauffage urbain de la ZAC de La Minais à Sainte-Luce-sur-Loire.

Le Conseil Communautaire a approuvé par une délibération du 11 février 2011 le choix de la Société **Idex Bois Énergie de la Minais (IBEM)** comme délégataire du service public pour cette opération à compter de cette date et pour une durée de 30 ans.

Malgré tout l'intérêt du projet dans le cadre de la création d'un écoquartier, l'ADEME a refusé d'accorder une subvention.

L'Avenant N°1 à la Convention de Délégation de Service Public a décalé la construction de la chaufferie biomasse.



### 1.1.2. Chaufferie centrale

La construction a été effectuée au cours de l'année 2014, la mise en service a été effectuée :

- Le 23 octobre 2014 pour les 2 chaudières gaz,
- En février 2015 pour la chaudière bois.

### 1.1.3. Réseau de distribution

La chaleur sortie de la chaufferie est de type basse température (eau < 110°C) et distribuée par un réseau de chaleur de type acier pré-calorifugé de marque WANNITUBE, installé par l'aménageur SELA et mis à disposition gratuitement par NANTES MÉTROPOLE à IBEM.

Des chambres de vannes provisoires ont été posées fin mai 2013 par la SELA sur les îlots non raccordés (Ilot 6). Les chambres de vannes définitives devront être posées par Nantes Métropole ou par les futurs abonnés.

Les positions définitives des chambres de vannes réalisées ont été vérifiées par Nantes Métropole le 10 septembre 2013.

Une modification du réseau EST alimentant le groupe scolaire et le futur Îlot 6 a été réalisée à l'été 2015. Cette modification a permis de déplacer la chambre de vannes du groupe scolaire et a vu l'ajout de bouches à clés sur voirie permettant d'isoler le groupe scolaire et l'îlot 6 du reste du réseau EST pour pouvoir permettre la continuité de service de la sous-station « Le Carré Vert » pendant la durée des travaux.

### 1.1.4. Sous-stations

Les sous-stations sont composées d'un échangeur à plaques, d'une armoire électrique dédiée, d'un compteur de calorie et d'une vanne de régulation. La chaleur livrée aux abonnés est alors utilisée pour produire du chauffage et de l'ECS<sup>1</sup>.

## 1.2. Sous-stations raccordées avant 2022

Sous stations	Bâtiments raccordés	Signature de la police d'abonnement	Puissance en kW	Date de raccordement
1	Résidence Olympe de Gouge (LNH)	05/12/2011	187,0	31/01 2012
2	Les Alysses (Atlantique Habitation)			
	Police d'abonnement	06/10/2011	333,0	26/03/2012
	Avenant n°1 visant à diminuer la puissance souscrite avec effet rétroactif au 01/09/2014	30/06/2015	200,0	01/09/2014
3	Ilot 9P (SAMO)	30/11/2011	94,0	29/11/2012

<sup>1</sup> ECS : Eau Chaude Sanitaire  
Année 2023

Sous stations	Bâtiments raccordés	Signature de la police d'abonnement	Puissance en kW	Date de raccordement
4	Square de la Minais (ESPACIL)			
	Police d'abonnement	02/08/2012	341,5	22/04/2013
	Avenant n°2 visant à diminuer la puissance souscrite	23/09/2014	153,0	01/09/2014
	Avenant n°3 visant à intégrer l'extension NATURA (270 kW pour la seule extension)	07/08/2020	423,0	01/09/2020
5	Ilot 7A (SAMO)	30/11/2011	86,0	05/11/2013
6	Le Carré Vert			
	Police d'abonnement	11/12/2012	662,0	31/12/2013
	Avenant n°1 visant à diminuer la puissance souscrite	08/01/2015	392,0	01/01/2015
	Avenant n°2 visant à diminuer la puissance souscrite	01/10/2018	300,0	01/10/2018
7	Groupe Scolaire de la Minais	26/08/2014	520,0	01/08/2015
	Avenant n°1 visant à diminuer la puissance souscrite	01/06/2017	440,0	01/06/2017
8	Halle sportive de la Minais	20/07/2018	150,0	18/01/2021
9	Résidence Temp'O (LNH)	08/10/2021	341,0	14/03/2022

Commentaire : La puissance souscrite au début de l'année est de 1 880 kW.

### 1.3. Évolution des ouvrages

Les 2 chaudières gaz et leur brûleur ont été remplacées et mises en service en janvier 2023.

### 1.4. Évolutions contractuelles

#### 1.4.1. Avenant N°1

- Signé le 11/08/2011

Il a pour objet de modifier la Convention de délégation de service public du fait de l'absence de versement par l'ADEME de la subvention attendue sur ce projet, et de transférer le contrat de la DSP, conformément à son article 8, à la société dédiée partie au présent avenant (IBEM).

#### 1.4.2. Avenant N°2

- Signé le 12/12/2012

Les discussions relatives à l'amélioration de l'architecture de la chaufferie n'ont pas abouti et ont entraîné un retard préjudiciable au délégataire. Les impacts en découlant sont les suivants :

- Maintien du dispositif de chaufferie gaz provisoire sur une durée allongée,
- Remplacement de la chaufferie de location actuelle par une chaufferie plus puissante en fonction des raccordements,
- Surcoût du fonctionnement à 100% gaz par rapport à une production biomasse initialement prévue,
- Pénalités de retard pour la non-réception de la chaufferie biomasse à la date prévue.

#### **1.4.3. Avenant N°3**

- Signé le 27/03/2015

Il a pour objet de préciser les modifications des formules d'indexation R1g et R1b (achat gaz et bois) proposées à l'article 39.1 de la convention de Délégation de service public afin d'être plus représentatif des évolutions du coût du gaz et du bois.

## 1.5. Bilan d'exploitation

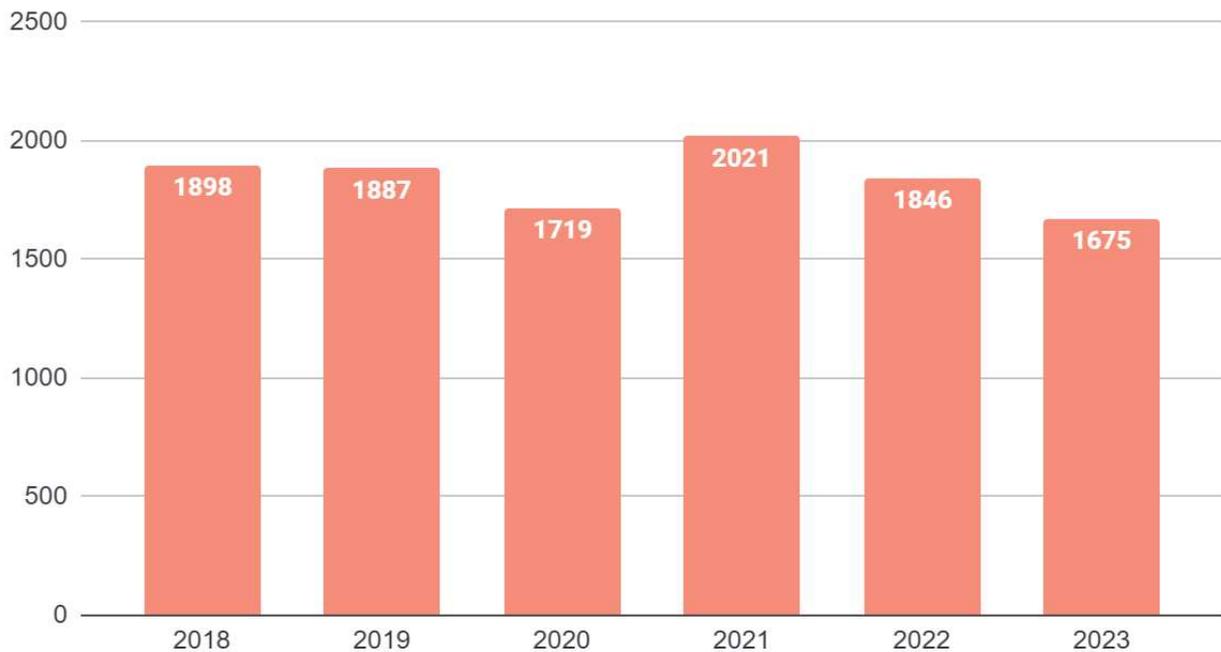
---

Le bilan d'exploitation est détaillé en **Annexe I Bilan d'exploitation**.

### 1.5.1. Rigueur de la saison

Le graphique suivant permet de comparer les rigueurs climatiques des différents exercices. Pour ce faire, nous comparons les DJU<sup>2</sup> de chaque année à une base de 2 100 DJU.

#### Rigueur climatique (DJU) par an



La rigueur de l'année 2023 est en dessous de l'année 2022 (-10%) qui avait été plus froide que les années passées.

---

<sup>2</sup> DJU : Le Degré Jour Unifié est la différence entre la température extérieure et une température de référence (18°C) qui permet de réaliser des estimations de consommations d'énergie thermique pour maintenir un bâtiment confortable.

## 1.5.2. Quantité d'énergie mensuelle consommée par les sous-stations

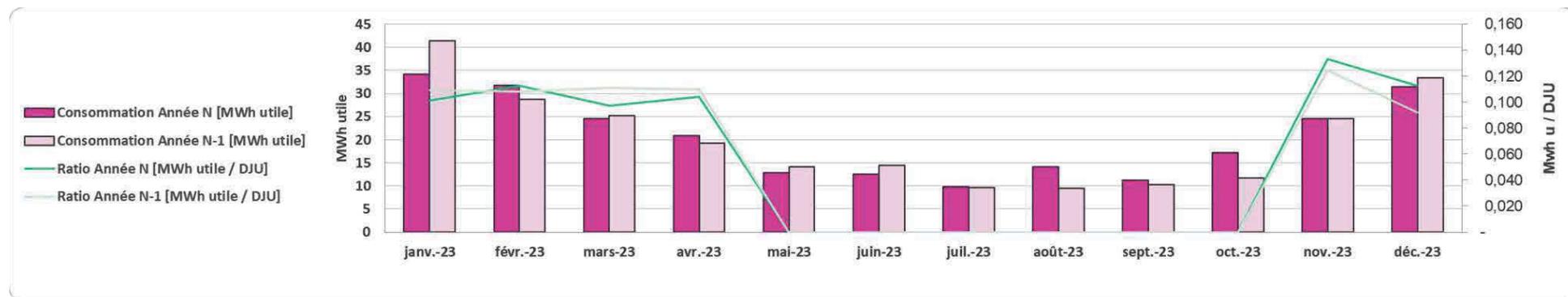
### 1.5.2.1. Sous-station n°1 : Olympe de Gouges – LNH

#### SST 1 - La Nantaise d'Habitations

num. compteur	153404	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	674,43	708,59	740,40	764,89	785,70	798,53	811,09	820,85	835,00	846,29	863,40	887,96	
Index fin de mois	[MWh utile]	708,59	740,40	764,89	785,70	798,53	811,09	820,85	835,00	846,29	863,40	887,96	919,38	
Consommation Année N	[MWh utile]	34,16	31,81	24,49	20,81	12,83	12,56	9,76	14,15	11,29	17,11	24,56	31,42	244,95
Consommation Année N-1	[MWh utile]	41,39	28,74	25,15	19,32	14,12	14,52	9,57	9,47	10,26	11,70	24,62	33,35	242,21
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,101	0,113	0,098	0,104							0,133	0,113	0,149
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,109	0,108	0,111	0,110							0,125	0,092	0,144

=

**TABLEAU 1 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°1**



**FIGURE 1 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°1**

#### Commentaire :

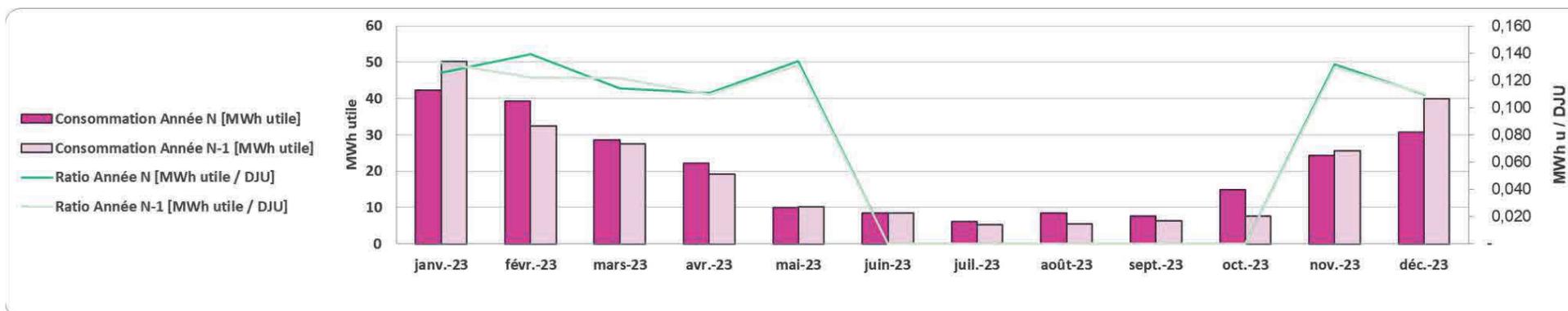
Le ratio de consommation d'énergie par DJU est sensiblement équivalent à celui de l'année 2022.

### 1.5.2.2. Sous-station n°2 : Les Alysses – Atlantique Habitations

#### SST 2 - Atlantique Habitations

num. compteur	153401	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	702,62	744,95	784,20	812,80	835,00	845,06	853,52	859,65	868,10	875,73	890,60	914,87	
Index fin de mois	[MWh utile]	744,95	784,20	812,80	835,00	845,06	853,52	859,65	868,10	875,73	890,60	914,87	945,50	
Consommation Année N	[MWh utile]	42,33	39,25	28,60	22,20	10,06	8,46	6,13	8,45	7,63	14,87	24,27	30,63	242,88
Consommation Année N-1	[MWh utile]	50,19	32,46	27,60	19,26	10,26	8,51	5,32	5,47	6,40	7,54	25,56	39,83	238,40
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,126	0,139	0,114	0,111	0,134						0,132	0,110	0,148
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,133	0,122	0,122	0,109	0,132						0,130	0,110	0,142

**TABLEAU 2 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°2**



**FIGURE 2 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°2**

Commentaire :

Le ratio de consommation d'énergie par DJU est plus faible en 2022 par rapport à 2023.

### 1.5.2.3. Sous-station n°3 : Prisma Ilot 9P – SAMO

SST 3 - SAMO 9P

num. compteur	153398	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	555,87	577,89	597,74	612,98	626,19	633,73	640,83	645,52	652,08	657,96	668,61	688,15	
Index fin de mois	[MWh utile]	577,89	597,74	612,98	626,19	633,73	640,83	645,52	652,08	657,96	668,61	688,15	712,96	
Consommation Année N	[MWh utile]	22,02	19,85	15,24	13,21	7,54	7,10	4,69	6,56	5,88	10,65	19,54	24,81	157,09
Consommation Année N-1	[MWh utile]	28,56	8,57	28,96	12,69	8,51	8,44	5,51	5,57	6,36	7,49	15,53	22,17	158,36
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,065	0,070	0,061	0,066	0,101						0,106	0,089	0,096
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,076	0,032	0,128	0,072	0,109						0,079	0,061	0,094

**TABLEAU 3 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°3**



**FIGURE 3 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°3**

Commentaire : Consommation et ratio par rapport à l'année dernière stable.

### 1.5.2.4. Sous-station n°4 : Square de la Minais

SST 4 - Square de la Minais

num. compteur	153395	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	1 341,46	1 425,56	1 499,06	1 560,47	1 599,53	1 639,64	1 665,12	1 682,36	1 707,09	1 728,94	1 768,62	1 821,81	
Index fin de mois	[MWh utile]	1 425,56	1 499,06	1 560,47	1 599,53	1 639,64	1 665,12	1 682,36	1 707,09	1 728,94	1 768,62	1 821,81	1 888,81	
Consommation Année N	[MWh utile]	84,10	73,50	61,41	39,06	40,11	25,48	17,24	24,73	21,85	39,68	53,19	67,00	547,35
Consommation Année N-1	[MWh utile]	96,81	66,54	58,51	43,15	26,46	26,35	16,56	16,69	19,82	24,18	58,40	83,60	537,07
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,250	0,261	0,245	0,195	0,535						0,289	0,240	0,334
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,256	0,250	0,258	0,245	0,339						0,296	0,232	0,319

**TABEAU 4 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°4**



**FIGURE 4 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE SOUS-STATION N°4**

Commentaire :

Ratio de consommation par DJU en hausse par rapport à l'année dernière qui était anormalement bas.

### 1.5.2.5. Sous-station n°5 : Prisma Ilot 7A – SAMO

SST 5 - SAMO 7A														
num. compteur	153468	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	418,24	438,47	458,06	472,74	485,16	492,04	498,02	502,19	508,05	513,00	523,00	12,30	
Index fin de mois	[MWh utile]	438,47	458,06	472,74	485,16	492,04	498,02	502,19	508,05	513,00	523,00	12,30	31,11	
Consommation Année N	[MWh utile]	20,23	19,59	14,68	12,42	6,88	5,98	4,17	5,86	4,95	10,00	15,00	18,81	138,57
Consommation Année N-1	[MWh utile]	26,72	18,98	26,84	2,71	6,90	6,16	4,17	4,19	4,87	6,07	16,32	22,45	146,38
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,060	0,069	0,058	0,062	0,092						0,082	0,067	0,084
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,071	0,071	0,118	0,015	0,088						0,083	0,062	0,087

**TABLEAU 5 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°5**



**FIGURE 5 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE DES SOUS-STATIONS N°5**

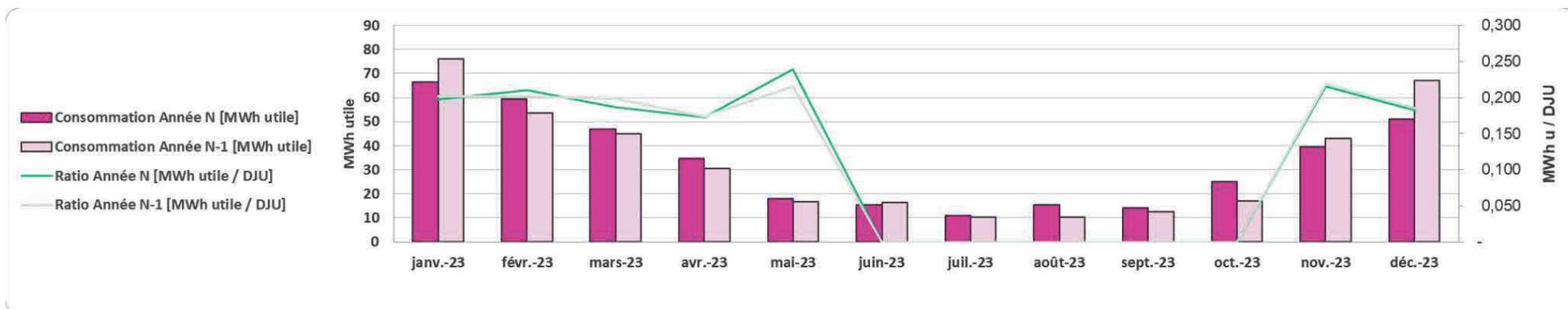
Commentaire : Ratio de consommation stable entre 2023 et 2022. La consommation est donc stable en comparaison de la rigueur climatique plus faible.

### 1.5.2.6. Sous-station n°6 : Le Carré Vert

SST 6 - Le Carré Vert

num. compteur	153392	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	4 082,42	4 148,92	4 208,30	4 255,10	4 289,70	4 307,61	4 323,08	4 334,13	4 349,57	4 363,59	4 388,77	4 428,42	
Index fin de mois	[MWh utile]	4 148,92	4 208,30	4 255,10	4 289,70	4 307,61	4 323,08	4 334,13	4 349,57	4 363,59	4 388,77	4 428,42	4 479,36	
Consommation Année N	[MWh utile]	66,50	59,38	46,80	34,60	17,91	15,47	11,05	15,44	14,02	25,18	39,65	50,94	<b>396,94</b>
Consommation Année N-1	[MWh utile]	76,22	53,73	44,94	30,57	16,84	16,24	10,26	10,39	12,50	16,98	43,02	67,15	<b>398,84</b>
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,197	0,211	0,186	0,173	0,239						0,215	0,182	<b>0,242</b>
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,202	0,202	0,198	0,174	0,216						0,218	0,186	<b>0,237</b>

**TABLEAU 6 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°6**



**FIGURE 6 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE DES SOUS-STATIONS N°6**

Commentaire :

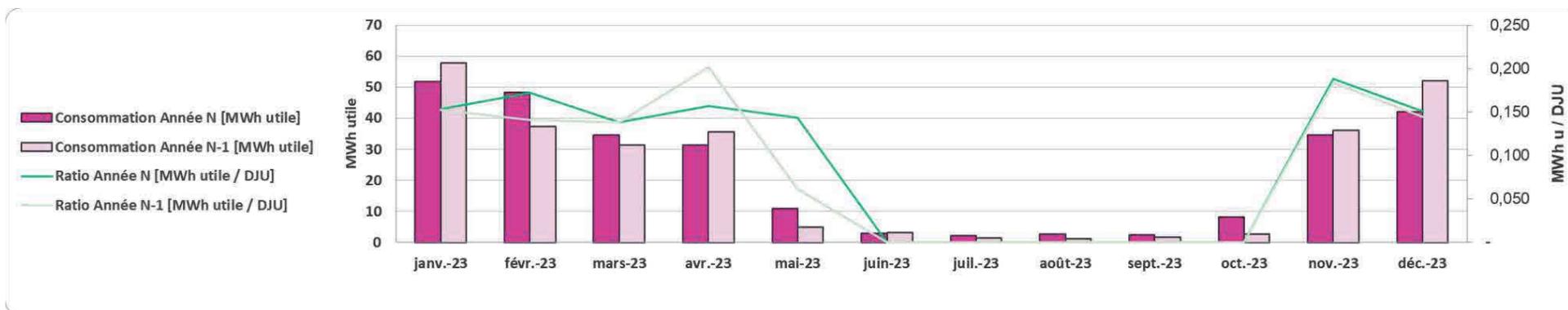
Le ratio de consommation d'énergie par DJU est légèrement plus fort en 2023 par rapport à 2022 mais stable par rapport à 2021.

### 1.5.2.7. Sous-station n°7 : Groupe Scolaire de la Minais

SST 7 - Groupe Scolaire de la Minais

num. compteur	153389	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	2 484,75	2 536,44	2 584,85	2 619,54	2 650,85	2 661,61	2 664,45	2 666,53	2 669,12	2 671,50	2 679,71	2 714,38	
Index fin de mois	[MWh utile]	2 536,44	2 584,85	2 619,54	2 650,85	2 661,61	2 664,45	2 666,53	2 669,12	2 671,50	2 679,71	2 714,38	2 756,42	
Consommation Année N	[MWh utile]	51,69	48,41	34,69	31,31	10,76	2,84	2,08	2,59	2,38	8,21	34,67	42,04	271,67
Consommation Année N-1	[MWh utile]	57,76	37,38	31,36	35,52	4,80	3,08	1,32	1,24	1,74	2,65	36,17	52,06	265,08
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,153	0,172	0,138	0,157	0,143						0,188	0,151	0,166
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,153	0,141	0,138	0,202	0,062						0,184	0,144	0,162

**TABLEAU 7 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE SOUS-STATION N°7**



**FIGURE 7 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE SOUS-STATION N°7**

Commentaire :

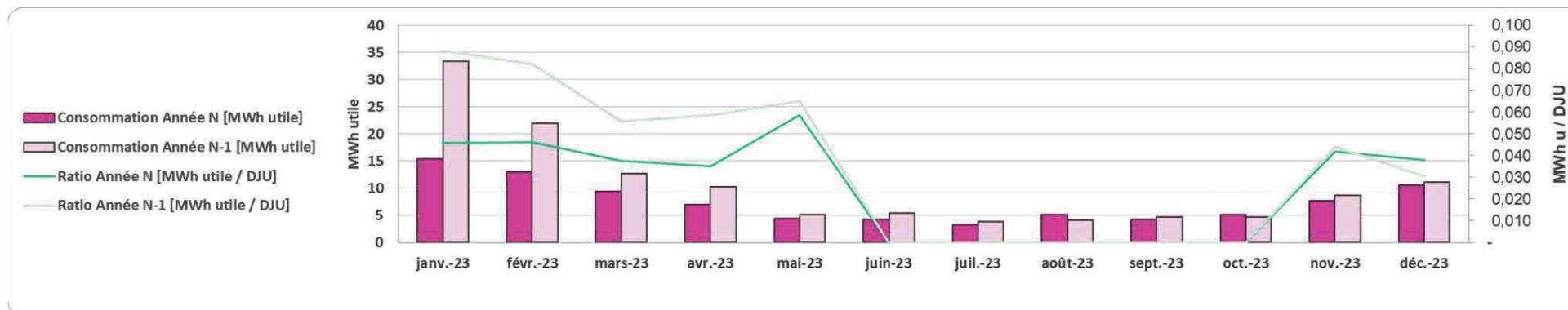
On constate que le ratio de consommation d'énergie en légère hausse par DJU par rapport à 2022 mais stable par rapport à 2021.

### 1.5.2.8. Sous-station n°8 : Halle Sportive de la Minais

SST 8 - Halle Sportive de la Minais

num. compteur	160792	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	256,96	272,37	285,39	294,88	301,90	306,30	310,53	313,85	319,02	323,30	328,46	336,16	
Index fin de mois	[MWh utile]	272,37	285,39	294,88	301,90	306,30	310,53	313,85	319,02	323,30	328,46	336,16	346,75	
Consommation Année N	[MWh utile]	15,41	13,02	9,49	7,02	4,40	4,23	3,32	5,17	4,28	5,16	7,70	10,59	<b>89,79</b>
Consommation Année N-1	[MWh utile]	33,38	21,91	12,69	10,34	5,07	5,37	3,89	4,15	4,67	4,74	8,67	11,07	<b>125,95</b>
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0,046	0,046	0,038	0,035	0,059						0,042	0,038	<b>0,055</b>
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	0,088	0,082	0,056	0,059	0,065						0,044	0,031	<b>0,077</b>

**TABLEAU 8 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE SOUS-STATION N°8**



**FIGURE 8 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE SOUS-STATION N°8**

Commentaire :

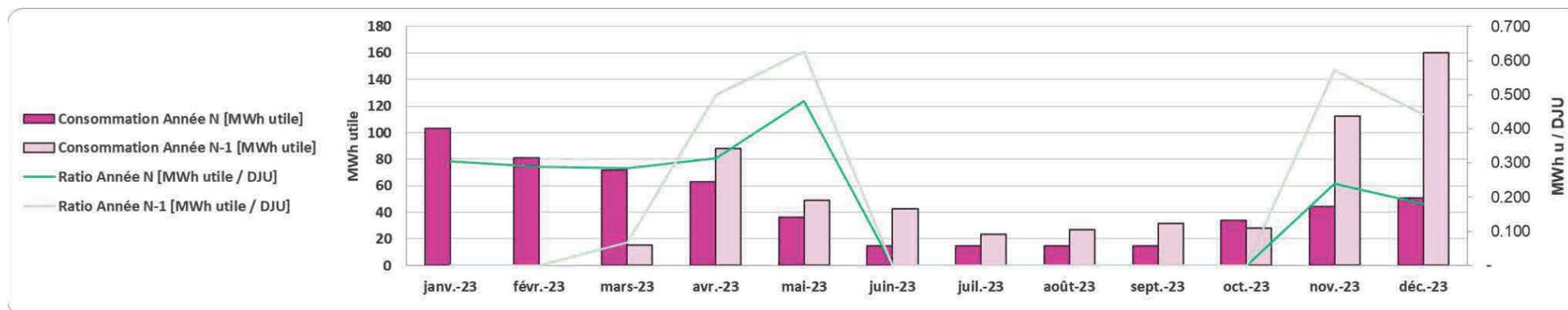
Forte baisse de consommation de la Halle sportive en 2023 par rapport à 2022 et 2021, peut-être due aux actions de sobriété énergétique et à l'usage de la halle.

### 1.5.2.9. Sous-station n°9 : Résidence Temp'O

SST 9 - Temp'O

num. compteur	193236	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc.-23	TOTAL
Index début de mois	[MWh utile]	561.85	733.36	882.21	993.57	1 067.68	1 108.28	1 144.55	1 170.23	1 207.39	1 239.67	7.59	51.84	
Index fin de mois	[MWh utile]	733.36	882.21	993.57	1 067.68	1 108.28	1 144.55	1 170.23	1 207.39	1 239.67	7.59	51.84	102.49	
Consommation Année N	[MWh utile]	103.08	81.24	71.64	63.00	36.15	15.00	15.00	15.00	15.00	34.00	44.25	50.65	544.01
Consommation Année N-1	[MWh utile]	0.00	0.00	15.52	61.08	34.68	38.16	15.00	15.00	15.00	31.32	60.36	102.36	388.48
Ratio Année N	[MWh utile / DJU]	0.306	0.288	0.285	0.315	0.482						0.240	0.181	0.338
Ratio Année N-1	[MWh utile / DJU]	-	-	0.068	0.347	0.445						0.306	0.284	0.242

**TABLEAU 8 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE SOUS-STATION N°9**



**FIGURE 8 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE MENSUELLE SOUS-STATION N°8**

Commentaire :

Suite au diagnostic du compteur de vente défectueux, celui-ci a été remplacé en Septembre 2023 et des estimations de consommation ont été réalisées

### 1.5.2.10. Synthèse et ratios de performances des sous-stations

Sous-station	Consommations [MWh utile]	%	Rang	Logements	MWh u / lgts	Ecart / IBEM	Rang	m <sup>2</sup>	kWh u / m <sup>2</sup>	Ecart / IBEM	Rang
SST 1 - La Nantaise d'Habitations	244.95	9%	5	40	6.12	4%	3	2 577	95.05	18%	4
SST 2 - Atlantique Habitations	242.88	9%	6	44	5.52	-6%	6	2 799	86.77	8%	6
SST 3 - SAMO 9P	157.09	6%	7	26	6.04	3%	4	1 477	106.33	32%	1
SST 4 - Square de la Minais	547.35	21%	1	89	6.15	4%	2	E : 5 599	97.76	21%	3
SST 5 - SAMO 7A	138.57	5%	8	25	5.54	-6%	5	1 572	88.13	9%	5
SST 6 - Le Carré Vert	Zone de graphique	15%	3	76	5.22	-11%	6	E : 5 625	70.57	-12%	7
SST 7 - Groupe Scolaire de la Minais	271.67	10%	4	0							
SST 8 - Halle Sportive de la Minais	89.79	3%	9	0				E : 3 297	27.23	-66%	8
SST 9 Temp'O	544.01	21%	2	86	6.33	7%	1	5 259	103.44	28%	2
<b>TOTAL</b>	<b>2 633.25</b>	<b>100%</b>		<b>386</b>	<b>5.89</b>			<b>28 205</b>	<b>80.54</b>		

**TABLEAU 9 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE DES SOUS-STATIONS**

#### Commentaire :

Le ratio de la consommation en kWh utile par m<sup>2</sup> est donné à titre indicatif, en effet les surfaces précédées d'un « E » n'ont pas été confirmées par les propriétaires, il s'agit des surfaces théoriques indiquées dans les polices d'abonnement. On retrouve un classement équivalent au précédent ratio.

Le ratio de l'étude était de 81 kWh utile / m<sup>2</sup>.

Les bâtiments sont donc plus énergivores que prévu (chauffage et/ou ECS).

On constate l'effet bénéfique des nouveaux bâtiments de la sous-station n°4 qui permet de diminuer le ratio global de la sous-station. Ceci met ainsi en avant les évolutions dans la construction des nouveaux bâtiments vis-à-vis des précédents.

### 1.5.3. Énergies Primaires Utilisées

#### 1.5.3.1. Biomasse

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Livraison bois	[Mwh PCI]	382.42	323.55	347.53	211.73	195.29	73.47	-	-	-	162.39	320.97	411.51	2 428.86
Energie primaire bois	[Mwh PCI]	350.56	327.07	335.08	263.94	173.50	98.53	-	-	-	111.64	295.04	433.10	2 388.46
Livraison bois N-1	[Mwh PCI]	305.58	301.63	285.47	295.70	148.03	135.12	-	-	-	170.21	-	240.93	1 882.65
Energie primaire bois N-1	[Mwh PCI]	294.23	348.50	298.74	262.93	190.75	131.73	20.47	-	-	109.45	23.17	267.24	1 947.21

**TABLEAU 10 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE BIOMASSE MENSUELLE**

Commentaire : La consommation de biomasse est plus élevée en 2023, alors que les DJU sont plus faibles. Meilleure disponibilité de la chaudière bois avec moins de pannes significatives.

Le détail des livraisons est disponible en [Annexe II Journal des livraisons de biomasse](#).

#### 1.5.3.2. Gaz

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>PDL Gaz</b>	153460													
Index début de mois	[m3]	1 006 569	24 067	34 816	38 353	43 083	45 997	47 907	56 300	68 184	78 581	86 704	89 525	
Index fin de mois	[m3]	24 067	34 816	38 353	43 083	45 997	47 907	56 300	68 184	78 581	86 704	89 525	97 354	
Consommation	[m3]	15 550	10 750	3 537	4 730	1 304	2 915	8 393	11 884	10 397	8 123	2 821	7 829	88 233
Consommation N-1	[m3]	17 970	2 936	4 676	2 900	504	1 950	6 380	8 285	9 176	3 100	-	-	57 877
Coefficient gaz	[kWh PCS / m3]	14,481	14,688	14,527	14,460	14,288	14,045	14,109	14,139	14,205	14,050	14,234	14,234	14,306
Coefficient gaz N-1	[kWh PCS / m3]	14,518	14,522	14,436	13,804	14,446	14,056	14,013	13,991	14,049	14,141	14,418	14,429	
Energie primaire gaz	[MWh PCI]	202,67	142,10	46,25	61,56	16,77	36,85	106,58	151,23	132,92	102,72	36,14	100,29	1 136,06
Energie primaire gaz N-1	[MWh PCI]	234,80	38,37	60,75	36,03	6,55	24,67	80,46	104,33	116,02	39,45	-	-	741,44

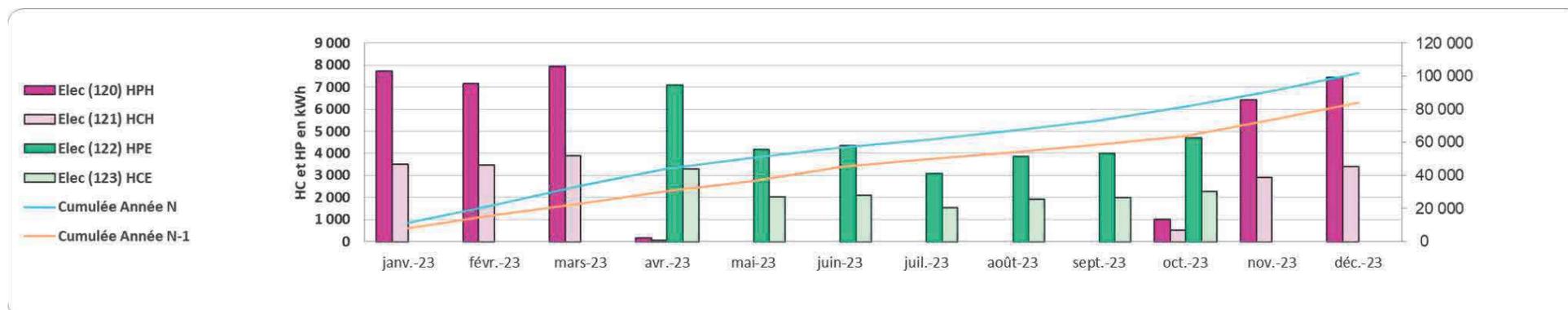
**TABLEAU 11 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE GAZ MENSUELLE**

Commentaire : On constate une augmentation de 52% de la consommation de gaz par rapport à l'année précédente. Cette forte augmentation est liée à une année 2022 non représentative en raison du raccordement de chaudières BioFuel sur fin 2022 lié à des travaux en chaufferie.

### 1.5.3.3. Electricité

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Elec (120) HPH	153453	7 717	7 166	7 943	171	0	0	0	0	0	1 003	6 421	7 439	37 860
Elec (121) HCH	153454	3 503	3 460	3 905	51	0	0	0	0	0	525	2 897	3 405	17 746
Elec (122) HPE	153455	0	0	0	7 093	4 179	4 348	3 084	3 846	3 983	4 713	0	0	31 246
Elec (123) HCE	153456	0	0	0	3 300	2 023	2 090	1 531	1 903	1 991	2 265	0	0	15 103
Electricité Année N	[kWh]	11 220	10 626	11 848	10 615	6 202	6 438	4 615	5 749	5 974	8 506	9 318	10 844	101 955
Cumulée Année N	[kWh]	11 220	21 846	33 694	44 309	50 511	56 949	61 564	67 313	73 287	81 793	91 111	101 955	
Electricité Année N-1	[kWh]	8 120	7 877	7 142	7 314	6 328	8 044	4 957	4 260	4 623	5 062	9 763	10 518	84 008
Cumulée Année N-1	[kWh]	8 120	15 997	23 139	30 453	36 781	44 825	49 782	54 042	58 665	63 727	73 490	84 008	

**TABLEAU 13 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE MENSUELLE EN kWh**



**FIGURE 9 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE MENSUELLE EN kWh**

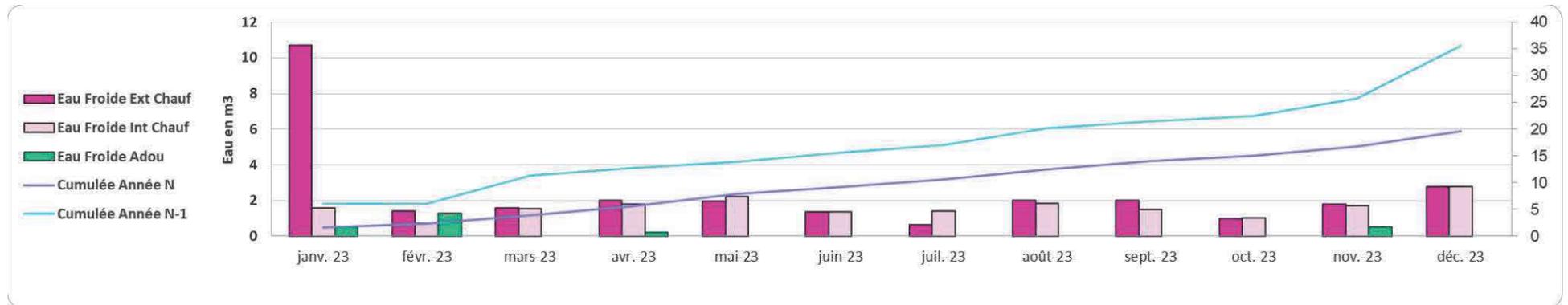
Commentaire :

On constate une augmentation de la consommation électrique liée au bon fonctionnement de la chaudière bois qui est plus énergivore électriquement que les chaudières gaz.

1.5.3.4. Eau

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Eau Froide Ext Chauff	153457	11	1	2	2	2	1	1	2	2	1	2	3	29
Eau Froide Int Chauff	153458	2	1	2	2	2	1	1	2	2	1	2	3	20
Eau Froide Adou	153459	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
Cumulée Année N	[m3]	2	2	4	6	8	9	11	13	14	15	17	20	
Cumulée Année N-1	[m3]	6	6	11	13	14	16	17	20	22	22	26	36	

**TABLEAU 14 : QUANTITÉ D'EAU MENSUELLE EN M<sup>3</sup>**



**FIGURE 10 : QUANTITÉ D'EAU MENSUELLE EN M<sup>3</sup>**

Commentaire :

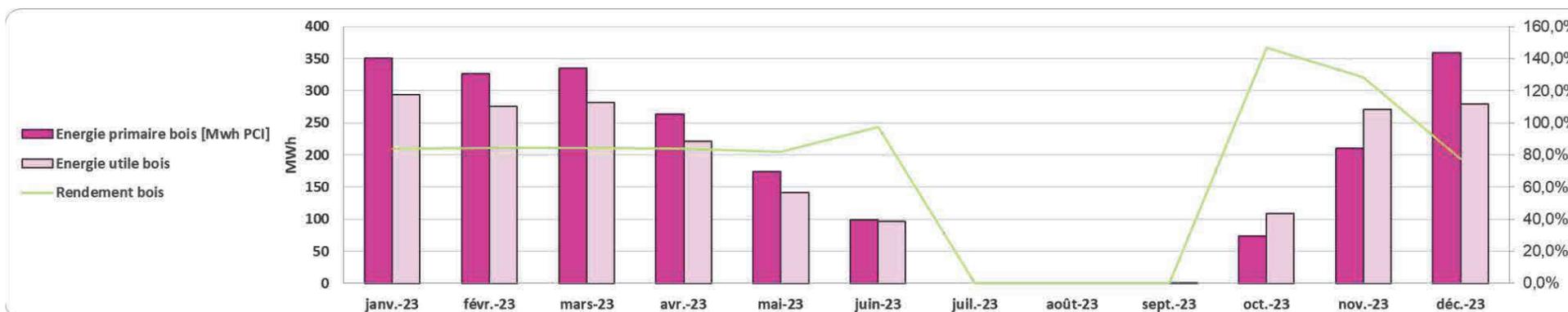
La consommation d'eau est maîtrisée sur la période, la pointe de janvier est liée aux travaux en chaufferie.

## 1.5.4. Énergie utile produite

### 1.5.4.1. Énergie utile produite par la chaudière bois

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Thermique Bois</b>	153466													
Index début de mois	[MWh u]	9 770,16	10 064,27	10 339,76	10 621,68	10 843,17	10 984,98	11 081,09	11 081,10	11 081,11	11 081,14	11 189,73	11 460,25	
Index fin de mois	[MWh u]	10 064,27	10 339,76	10 621,68	10 843,17	10 984,98	11 081,09	11 081,10	11 081,11	11 081,14	11 189,73	11 460,25	11 739,77	
Energie utile bois	[MWh u]	294,11	275,49	281,92	221,49	141,81	96,11	0,01	0,01	0,03	108,59	270,52	279,52	1 969,61
Energie utile bois N-1	[MWh u]	240,84	287,20	243,97	210,94	156,91	125,23	18,65	0,02	0,01	84,00	18,20	220,86	1 606,83

**TABLEAU 15 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DE LA CHAUDIÈRE BOIS**



**FIGURE 11 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DE LA CHAUDIÈRE BOIS**

Commentaire :

Le niveau de rendement de la chaudière biomasse (89,5%) est en augmentation de 8% par rapport à l'année passée. Ce qui représente un niveau de rendement très intéressant sur ce type d'équipement.

### 1.5.4.2. Énergie utile produite par les chaudières gaz

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Thermique Gaz n°1</b>	153464													
Index début de mois	[MWh u]	3 991,35	4 056,07	4 118,75	3 991,34	3 991,34	3 991,34	3 991,34	4 236,01	4 355,75	4 368,50	4 430,00	4 464,12	
Index fin de mois	[MWh u]	4 056,07	4 118,75	4 139,08	3 991,34	3 991,34	3 991,34	3 991,34	4 355,75	4 368,50	4 430,00	4 464,12	4 497,60	
Consommation	[MWh u]	64,72	62,68	20,33	54,55	-	-	42,38	119,74	12,75	61,50	34,12	33,48	506,25
Consommation N-1	[MWh u]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,01	0,01
<b>Thermique Gaz n°2</b>	153465													
Index début de mois	[MWh u]	6 798,57	6 848,92	6 915,92	6 939,83	6 945,47	6 961,61	7 001,45	7 055,08	7 071,77	7 179,39	7 212,60	7 215,29	
Index fin de mois	[MWh u]	6 848,92	6 915,92	6 939,83	6 945,47	6 961,61	7 001,45	7 055,08	7 071,77	7 179,39	7 212,60	7 215,29	7 279,24	
Consommation	[MWh u]	50,35	67,00	23,91	5,64	16,14	39,84	53,63	16,69	107,62	33,21	2,69	63,95	480,67
Consommation N-1	[MWh u]	226,46	38,54	60,16	37,02	7,27	23,86	72,40	95,01	107,63	37,67	-	0,32	706,34
<b>Energie utile gaz</b>	[MWh u]	115,07	129,68	44,24	60,19	16,14	39,84	96,01	136,43	120,37	94,71	36,81	97,43	986,92
Energie utile gaz N-1	[MWh u]	226,46	38,54	60,16	37,02	7,27	23,86	72,40	95,01	107,63	37,67	-	0,33	706,35

**TABLEAU 16 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DES CHAUDIÈRES GAZ**



**FIGURE 12 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DES CHAUDIÈRES GAZ**

Commentaire :

On constate une augmentation de la production par rapport à l'année précédente en raison des travaux réalisés l'année précédente qui ont empêché le bon fonctionnement des chaudières gaz. Le rendement gaz annuel est de 86% sur l'année complète.

### 1.5.4.3. Énergie utile produite par les chaudières FOD

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Livraison Colza	[Litres]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livraison Colza	[Mwh PCI]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie primaire Colza	[Mwh PCI]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livrason FOD	[Litres]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livrason FOD	[Mwh PCI]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie primaire FOD	[Mwh PCI]	69.58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69.58

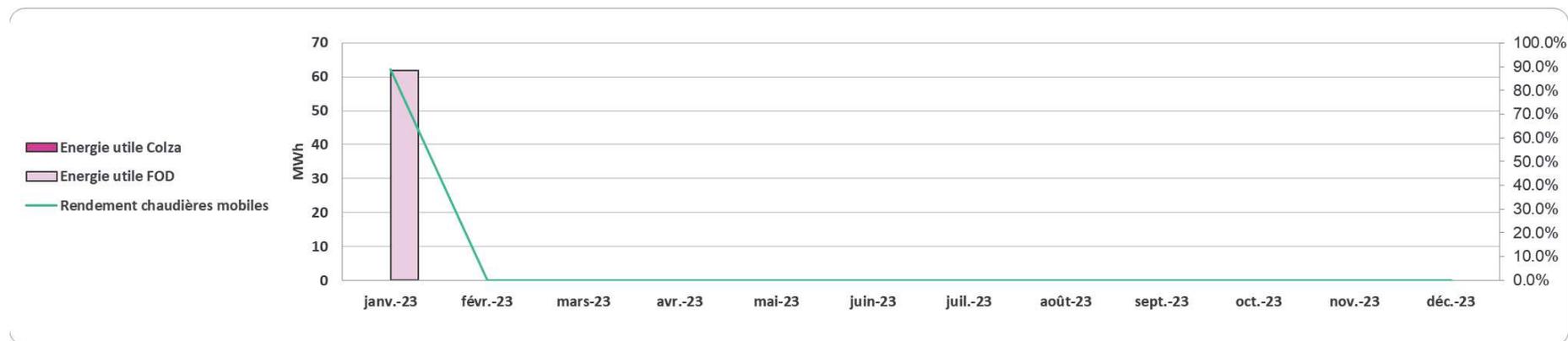
  

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Thermique Colza														
Energie utile Colza	[MWh u]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie utile FOD	[MWh u]	61.93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61.93

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Rendement chaudières mobiles	[%]	89.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	89.0%

**TABLEAU 17 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DES CHAUDIÈRES FOD & COLZA**



**FIGURE 13 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DES CHAUDIÈRES FOD & COLZA**

Commentaire : Fonctionnement au FOD maintenu sur les 15 premiers jours de 2023 dans le cadre des travaux sur les chaudières gaz.

#### 1.5.4.4. Énergie utile produite par la chaufferie

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Energie Primaire Chaufferie</b>	[Mwh PCI]	622.82	469.16	381.32	325.49	190.27	135.38	106.58	151.23	132.92	214.36	331.18	533.40	3 594.10
<i>Energie primaire N-1</i>	[Mwh PCI]	529.03	386.87	359.49	298.96	197.31	156.40	100.93	104.33	116.02	148.90	23.17	267.24	2 688.65
<b>Energie Utile Chaufferie</b>	[MWh u]	471.11	405.17	326.16	281.68	157.95	135.95	96.02	136.44	120.40	203.30	307.33	376.95	3 018.46
<i>Energie Utile Chaufferie N-1</i>	[MWh u]	467.30	325.74	304.13	247.96	164.18	149.09	91.05	95.03	107.64	121.67	18.20	221.19	2 313.18
<b>Rendement Chaufferie</b>	[%]	75.6%	86.4%	85.5%	86.5%	83.0%	100.4%	90.1%	90.2%	90.6%	94.8%	92.8%	70.7%	84.0%
<i>Rendement Chaufferie N-1</i>	[%]	88.3%	84.2%	84.6%	82.9%	83.2%	95.3%	90.2%	91.1%	92.8%	81.7%	78.5%	82.8%	86%

**TABLEAU 18 : QUANTITÉ D'ÉNERGIE UTILE MENSUELLE ET RENDEMENT DE LA CHAUFFERIE**

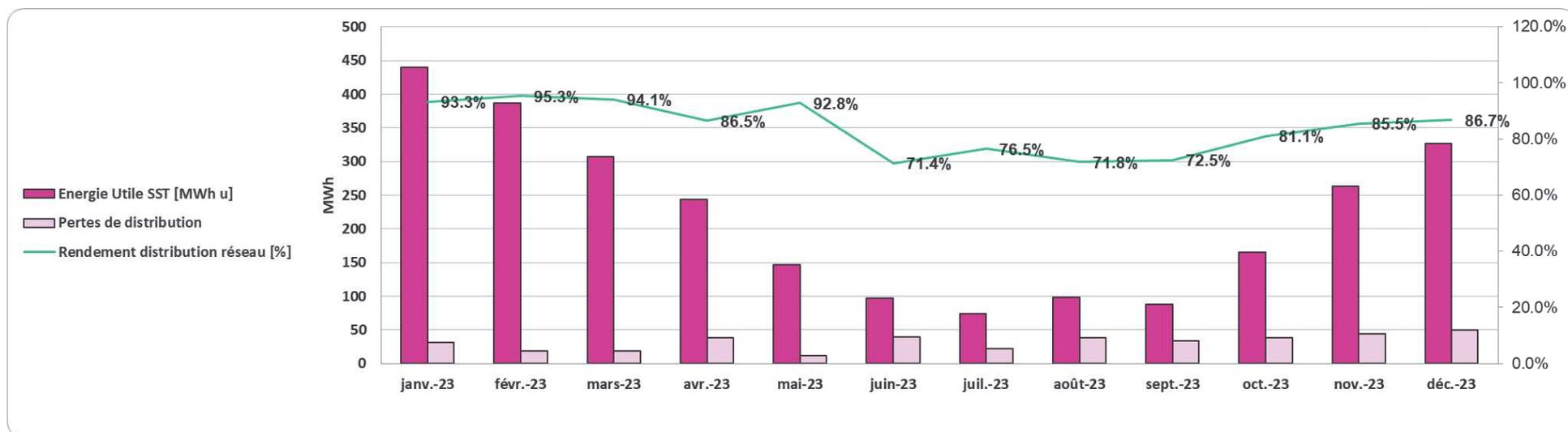
#### Commentaire :

On constate une stabilité du rendement de la chaufferie. Le rendement de la chaudière bois étant moins bon que les chaudières Gaz & FOD cela explique un léger abaissement du rendement de chaufferie.

### 1.5.5. Rendement du réseau

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23	TOTAL
Energie Utile Chauffage	[MWh u]	471.11	405.17	326.16	281.68	157.95	135.95	96.02	136.44	120.40	203.30	307.33	376.95	3 018.46
Energie Utile Chauffage N-1	[MWh u]	467.30	325.74	304.13	247.96	164.18	149.09	91.05	95.03	107.64	121.67	18.20	221.19	2 313.18
Energie Utile SST	[MWh u]	439.52	386.05	307.04	243.63	146.64	97.12	73.44	97.95	87.28	164.86	262.83	326.89	2 633.25
Energie utile SST N-1	[MWh u]	411.03	268.31	271.57	234.64	127.64	126.83	71.60	72.17	81.62	112.67	288.65	434.04	2 500.77
Pertes de distribution	[MWh u]	31.59	19.12	19.12	38.05	11.31	38.83	22.58	38.49	33.12	38.44	44.50	50.06	385.21
Pertes de distribution N-1	[MWh u]	56.27	57.43	32.56	13.32	36.54	22.26	19.45	22.86	26.02	9.00	- 270.45	- 212.85	- 187.59
Rendement distribution	[%]	93.3%	95.3%	94.1%	86.5%	92.8%	71.4%	76.5%	71.8%	72.5%	81.1%	85.5%	86.7%	87.2%

**TABLEAU 19 : BILAN MENSUEL DES PERTES ET RENDEMENT DU RÉSEAU**



**FIGURE 13 : BILAN MENSUEL DES PERTES ET RENDEMENT DU RÉSEAU**

Commentaire :

Après révision des consommations anormalement élevées de la sous-station Temp'O (compteur défaillant), nous obtenons un rendement réseau cohérent.

## 1.6. Journal des interventions de maintenance

### 1.6.1. Journal de bord des interventions

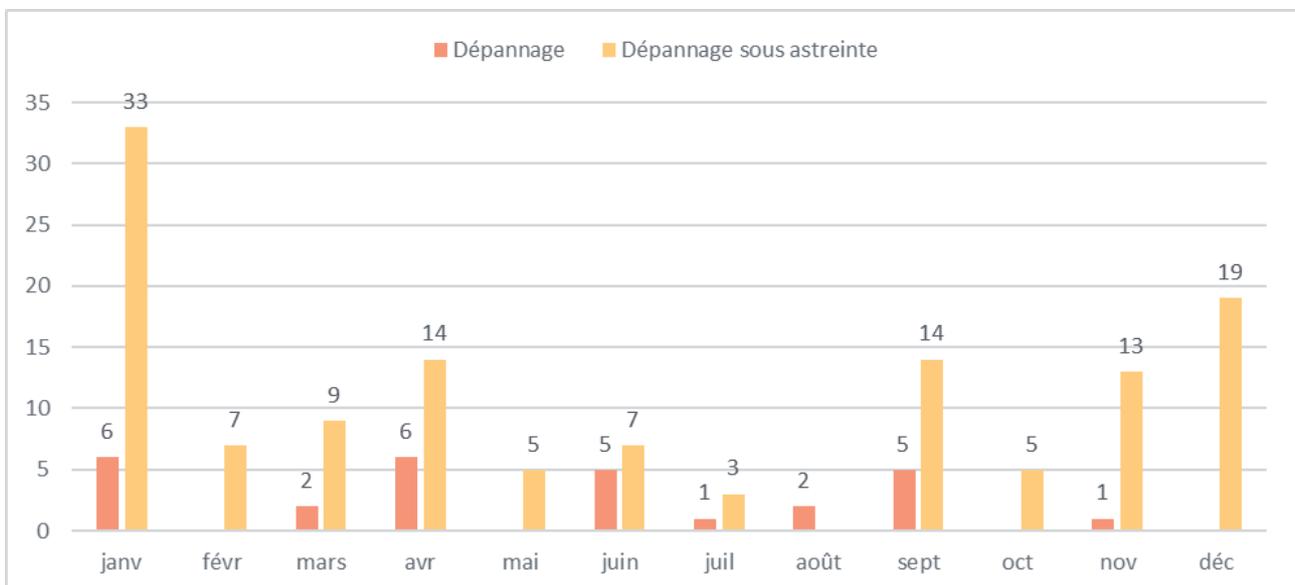
Le listing synthétique des interventions de maintenance est disponible en [Annexe III Journal de bord des interventions](#).

### 1.6.2. Détails des pannes

#### 1.6.2.1. Interruption de la production

- En avril :
  - Disjonction générale chaufferie
- En août :
  - Arrêt programmé pour réalisation de travaux préparatoires à la mise en œuvre des nouvelles chaudières gaz
- En décembre :
  - Perturbation de la fourniture lors entre le 9 et le 11

#### 1.6.2.2. Détails des appels de dépannage



**FIGURE 14 : SUIVI MENSUEL DES DEMANDES DE DÉPANNAGE**

Nous avons réalisé un total de 157 interventions sur appels de dépannage, dont 129 en astreinte.

Voici un tableau récapitulatif des arrêts de la chaudière biomasse en 2023.  
Les parts de la maintenance préventive et corrective sont respectées

Arrêts chaudière bois 2023			
Nombre	Origine	Actions améliorative	Les dates
8	Maintenance préventive (ramonage)	Recommandation constructeur conforme	9 jan/ 06 fév/ 3 mars/ 11 avril/ 11 mai/ 23 juin/ 11 nov/ 10 déc
3	Maintenance curative (blocage vis d'extraction/ remplacement servomoteurs / casse vis d'extraction)	Conforme à la règle d'application de la maintenance dans les installations industrielles (le Pareto de l'état de l'art égale 80% préventive et 20% curative).	30 jan/ 20 fév/ 4 déc
7	Perturbation Réseau ENEDIS (électrique)	1ère action améliorative = mise en place d'une vanne V3V. Deux campagnes de mesures par EIFFAGE avec les délais de réception des rapports. 2ème action de remplacement de l'onduleur (commandée le 5 juin et réalisée le 26 juin). Pas d'incident de ce type depuis cette intervention.	16 jan/ 18 mars/ 6 avril/ 8 avril/ 24 avril/ 20 mai/ 05 juin.
2	Défaut bref sortie astreinte ayant nécessité un simple acquittement	Il s'agit de deux réarmements	28 oct/ 1 nov/
1	Contrôle réglementaire	Respect de l'échéance réglementaire (rejets atmosphériques chaudière gaz uniquement)	17 avril
21			

### 1.6.3. Répartition des interventions par type

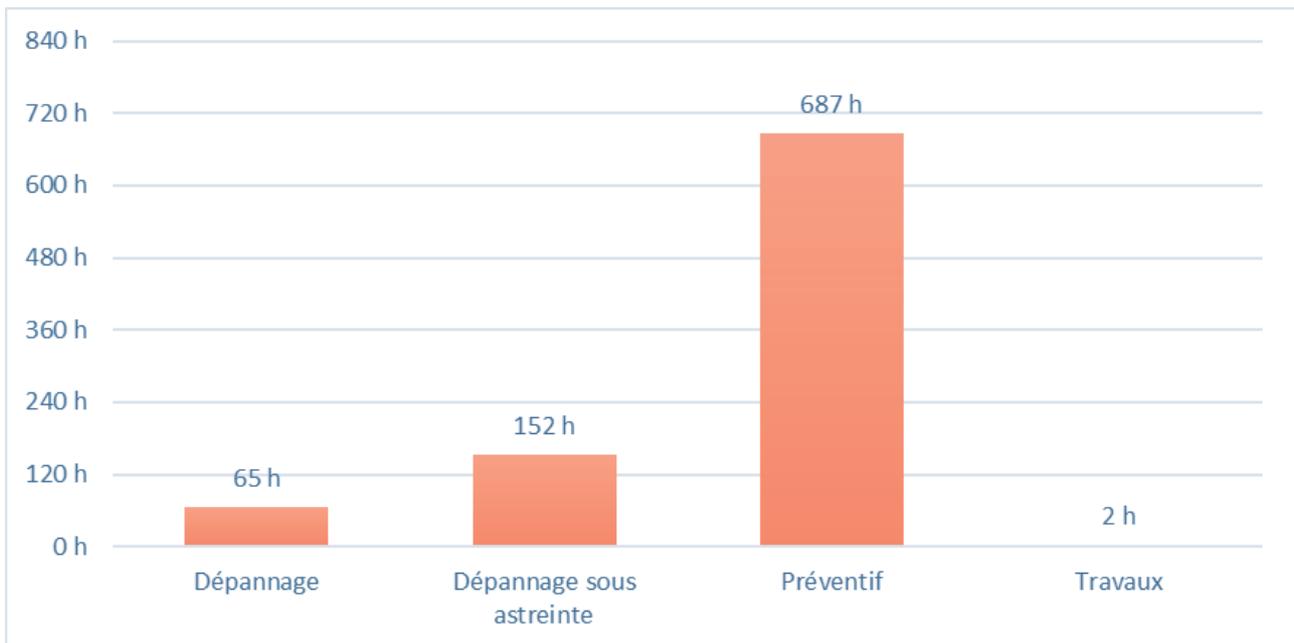


FIGURE 15 : RÉPARTITION DES INTERVENTIONS DE MAIN D'ŒUVRE PAR TYPE

Nos interventions représentent un total de 907 heures, dont 687 h en Préventif R2.2.

### 1.7. Travaux de gros entretiens et réparations effectués

Le détail des travaux est disponible en [Annexe IV Travaux de gros entretiens et réparations effectués.](#)

**1.7.1. Montant supérieur à 10 k €**

- Remplacement des chaudières gaz, des brûleurs gaz et amélioration acoustique par l'ajout de pièges à sons complémentaires sur les fumées

**1.7.2. Montant compris entre 5 k€ et 10 k€**

- Sans objet sur la période considérée

**1.7.3. Montant inférieur à 5 k€**

- Remplacement de servomoteurs en sous-stations
- Remplacement du servomoteur de la vanne 3 voies de la chaudière biomasse

**1.8. Contrôles réglementaires**

---

**1.8.1. Vérification générale périodique des équipements mécaniques**

- **Annexe V.A Équipements mécaniques**
  - Contrôle réalisé le 31 octobre 2023 ⇒ ces équipements ne sont pas utilisés et le contrôle est à planifier de nouveau avec des pesons. Prévu sur l'année 2024.

**1.8.2. Contrôle des rejets atmosphériques des chaudières gaz**

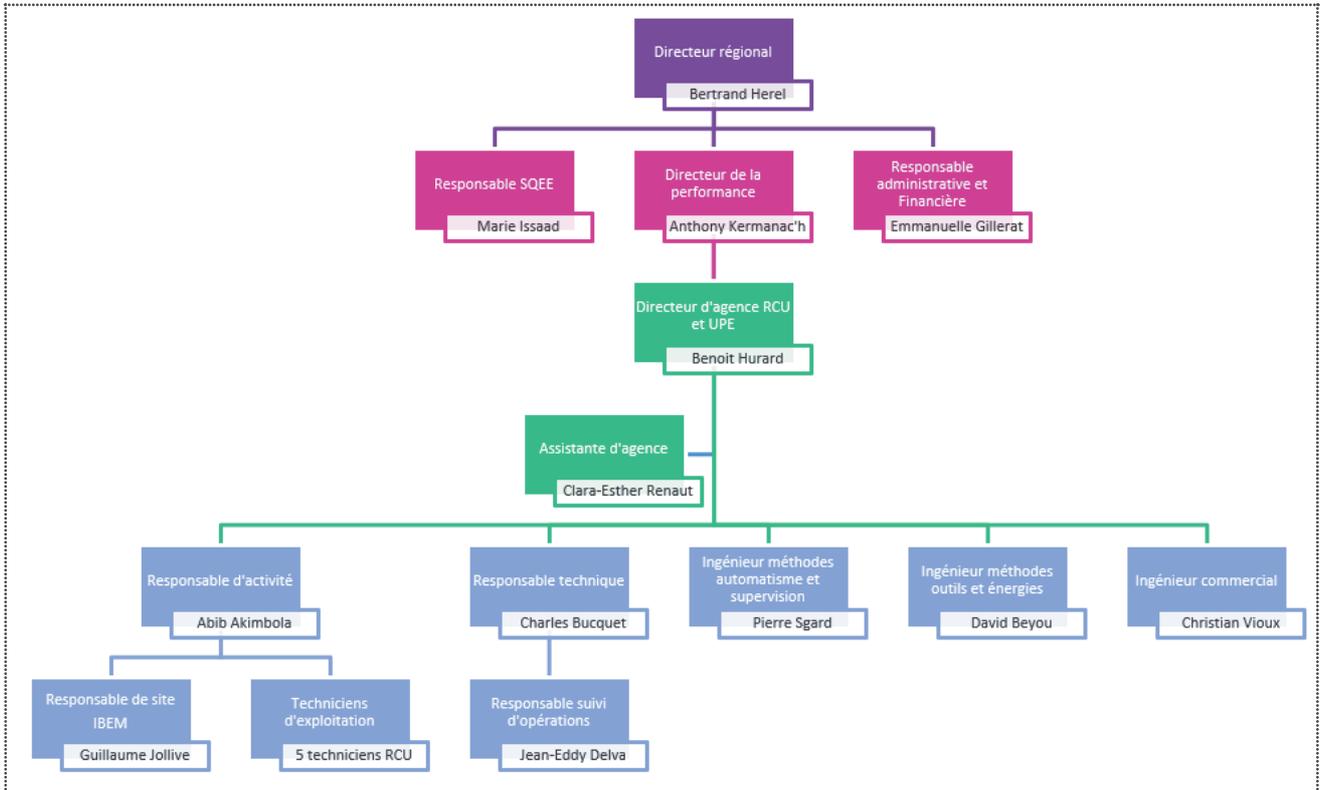
- **Annexe V.B Mesure des rejets atmosphériques**
  - Contrôle réalisé le 21 avril 2023 ⇒ Conforme.

**1.8.3. Contrôle périodique de l'efficacité énergétique des installations de 400 KW à 20 MW**

- **Annexe V.C Efficacité énergétique**
  - Contrôle réalisé le 28 avril 2023 ⇒ Conforme avec 3 observations d'affichages qui ont été traitées.

### 1.9. Effectifs du service

Le service d'exploitation est composé comme suit :



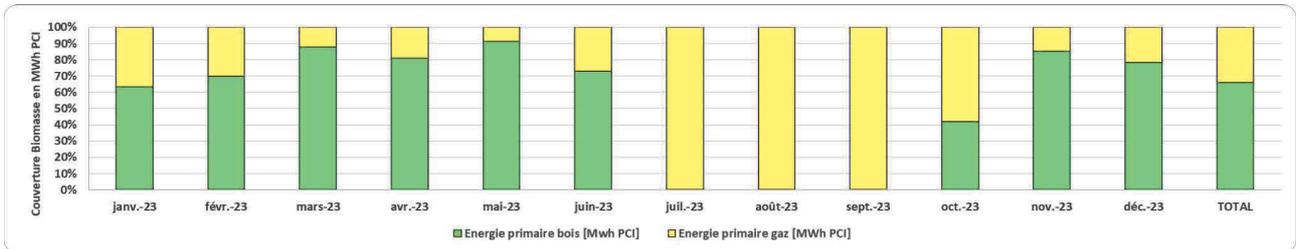
**FIGURE 16 : ORGANIGRAMME IDEX**

### 1.10. Assurances

Vous les trouverez en **Annexe VI Polices d'assurance Responsabilité Civile.**

## 1.11. Indicateurs de performance

### 1.11.1. Bilan du mix énergétique EnR Énergies Renouvelables



**FIGURE 17 : SUIVI MENSUEL DE LA COUVERTURE BIOMASSE**

La couverture biomasse annuelle est de 65%, pour un objectif de 86%. La couverture est en progression malgré les travaux de remplacement des chaudières gaz.

### 1.11.2. Rendement global de l'installation



**FIGURE 19 : SUIVI MENSUEL DU RENDEMENT GLOBAL D'INSTALLATION**

Le rendement annuel global de l'installation est le ratio entre les MWh utiles des sous-stations et les MWh d'énergies primaires exprimées en PCI. Celui-ci est alors de 87%, contre 78 % pour l'année 2022. Il est en progression même en considérant le compteur de la sous-station Temp'O défectueux.

### 1.11.3. Émission de dioxyde de carbone

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> de la chaudière bois et de la chaudière biofuel Colza</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	4.56	4.25	4.36	3.43	2.26	1.28	-	-	-	0.96	2.74	4.68	28.51
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> de la chaudière bois N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	3.83	4.53	3.88	3.42	2.48	1.71	0.27	-	-	1.42	0.30	3.47	25.31
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> des chaudières gaz</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	46.01	32.26	10.50	13.97	3.81	8.36	24.19	34.33	30.17	23.32	8.20	22.77	257.89
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> des chaudières gaz N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	53.30	8.71	13.79	8.18	1.49	5.60	18.27	23.68	26.34	8.96	-	-	168.31
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> du réseau de chaleur</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	50.56	36.51	14.85	17.40	6.06	9.64	24.19	34.33	30.17	24.28	10.94	27.44	286.39
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> du réseau de chaleur N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	57.12	13.24	17.67	11.60	3.97	7.31	18.53	23.68	26.34	10.38	0.30	3.47	193.62
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> sans réseau de chaleur</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	118.82	102.19	82.26	71.05	39.84	34.29	24.22	34.41	30.37	51.28	77.52	95.08	761.32
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> sans réseau de chaleur N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	119.94	83.61	78.06	63.64	42.14	38.27	23.37	24.39	27.63	31.23	4.67	56.77	593.72
<b>Emission de CO<sub>2</sub> évitées par le réseau de chaleur</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	68.26	65.68	67.41	53.64	33.78	24.64	0.03	0.08	0.19	27.00	66.58	67.63	474.93
<i>Emission de CO<sub>2</sub> évitées par le réseau de chaleur N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	62.82	70.37	60.39	52.05	38.17	30.95	4.84	0.71	1.29	20.85	4.37	53.30	400.10

**TABLEAU 18 : BILAN MENSUEL DES ÉMISSIONS DE DIOXYDE DE CARBONE DU RÉSEAU**

Le fonctionnement du réseau de chaleur a permis d'éviter l'émission de 453 tonnes de CO<sub>2</sub>, contre 493 en 2022.

### 1.11.4. Développement puissance souscrite

- Début d'année : 2 221 kW
- Fin d'année : 2 221 kW
- Variation : 0 kW

1.11.5.

Indicateurs de comparaisons des réseaux de Nantes Métropole

Données :	Année N	Année n-1	unité :
1 - DJU	1 610	1 683	
2 - Quantité d'énergie acheminée (livrée sous-stations)	2 633	2 690	MWh u / an
3 - Nombre de logements desservis (moyenne annuelle)	386	310	
4 - Nombre de logements sociaux desservis	160	160	
5 - Part d'énergie destinée aux équipements	361	391	MWh u / an
6 - Puissance souscrite totale (moyenne annuelle)	2 221	2 221	kW
7 - Linéaire de réseau (en km de tranchée)	1 129	1 129	m
8 - Tarif moyen du R1 (achat de combustible)	49.84	58.64	€ TTC / MWh
9 - Tarif moyen du R2 (conduite, maintenance, investissements réalisés par le délégataire)	83.89	77.83	€ TTC / kW
10 - Coût du MWh : (recettes R1+R2) / MWh vendus	120.27	124.70	€ TTC / MWh
11 - Coût moyen annuel au logement raccordé au réseau	719	718	€ TTC / an / log
12 - Nombre d'incidents réseaux primaires	-	-	
13 - Puissance installée gaz	2 700	3 300	kW
14 - Puissance installée bois-énergie	750	750	kW
15 - Part d'énergie biomasse dans les réseaux de chaleur (sortie chaudières MWh u)	65%	57%	
16 - Emissions de CO2 des réseaux	289	230	tCO <sub>2</sub> / an
17 - Quantité de bois consommée pour le réseaux de chaleur	648	572	tonnes / an
18 - Quantité de bois consommée pour le réseaux de chaleur	2 388	1 947	MwhPCI / an
19 - Quantité de gaz acheté	1 136	741	MwhPCI / an

**TABLEAU 19 : DONNÉES DE COMPARAISON DES RÉSEAUX DE NANTES MÉTROPOLE**

### **1.12. Inventaire des biens désignés au contrat comme bien de retour et de reprise du service délégué**

---

Le listing du matériel est joint en **Annexe VII Listing du matériel et valeur nette comptable**.

Les fiches d'immobilisation présentant la valeur nette comptable sont également jointes dans cette annexe.

### **1.13. Prestations sous-traitées**

---

- AIR ENERGIE – maintenance système air comprimé
- APAVE – contrôles réglementaires
- BEIRENS – travaux de mise en œuvre de pièges à sons sur les fumées
- FEE – travaux de remplacement des chaudières gaz
- IDEX Énergies – conduite et maintenance
- ITRON – compteur calorie
- SAPRENA – espaces verts
- SEDA – traitement des cendres volantes
- VEOLIA EAU – traitement des cendres foyers
- WEISS – conduite et modification chaudière bois et éléments associés

## 2. COMPTE-RENDU FINANCIER

---

### 2.1. Tarification

---

#### 2.1.1. Prix de vente de la partie proportionnelle R1

##### 2.1.1.1. Révision R1 Bois

Évolution du tarif présenté en Annexe VIII Évolution de la tarification R1 et R2 .

##### 2.1.1.2. Révision R1 Gaz

Évolution du tarif présenté en Annexe VIII Évolution de la tarification R1 et R2 .

#### 2.1.2. Prix de vente de la partie fixe R2

Évolution du tarif présenté en Annexe VIII Évolution de la tarification R1 et R2 .

#### 2.1.3. Taux de TVA applicable

Le taux de TVA appliqué est à 5,5 %.

## 2.2. Facturation des redevances

### 2.2.1. Redevances mensuelles par abonné

Sous-station	Prestation	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	Total général
Halle Sportive La Minais	R1	880,68	748,39	466,24	325,31	200,02	190,48	142,63	225,05	184,98	232,56	352,81	498,37	4 447,52
	R2	1 026,51	1 032,39	1 036,01	1 041,26	1 043,51	1 043,39	1 052,14	1 055,13	1 057,63	1 072,25	1 065,76	1 049,01	12 574,99
Total pour Halle Sportive La Minais		1 907,19	1 780,78	1 502,25	1 366,57	1 243,53	1 233,87	1 194,77	1 280,18	1 242,61	1 304,81	1 418,57	1 547,38	17 022,51
IBEM-Sous-stations Temp'o	R1	9 801,80	8 555,90	5 471,12	3 434,26	1 845,68	1 633,24	1 103,21	1 617,57	1 395,14	1 544,10	2 027,54	2 383,59	40 813,15
	R2	2 367,96	2 381,89	2 390,13	2 402,34	2 407,46	2 407,18	2 427,35	2 434,17	2 440,13	2 473,67	2 458,61	2 419,97	29 010,86
Total pour IBEM-Sous-stations Temp'o		12 169,76	10 937,79	7 861,25	5 836,60	4 253,14	4 040,42	3 530,56	4 051,74	3 835,27	4 017,77	4 486,15	4 803,56	69 824,01
Sous- Station Groupe Scolaire Félix Tessier	R1	2 954,08	2 782,61	1 704,32	1 450,91	489,15	127,89	89,36	112,74	102,86	370,02	1 588,58	1 978,40	13 750,92
	R2	3 011,06	3 028,30	3 038,93	3 054,33	3 060,93	3 060,57	3 086,23	3 095,03	3 102,37	3 145,27	3 126,20	3 077,06	36 886,28
Total pour Sous- Station Groupe Scolaire Félix Tessier		5 965,14	5 810,91	4 743,25	4 505,24	3 550,08	3 188,46	3 175,59	3 207,77	3 205,23	3 515,29	4 714,78	5 055,46	50 637,20
SOUS-STATION RÉSIDENCE DES ALYSSES	R1	2 419,16	2 256,09	1 405,12	1 028,75	457,33	380,95	263,34	367,83	329,77	670,19	1 112,05	1 441,45	12 132,03
	R2	588,53	591,90	593,98	596,98	598,28	598,21	603,22	604,94	606,37	614,76	611,04	601,43	7 209,64
Total pour SOUS-STATION RÉSIDENCE DES ALYSSES		3 007,69	2 847,99	1 999,10	1 625,73	1 055,61	979,16	866,56	972,77	936,14	1 284,95	1 723,09	2 042,88	19 341,67
SOUS-STATION RÉSIDENCE LE CARRE VERT	R1	3 800,48	3 413,16	2 299,28	1 603,36 €	814,19	696,61	474,71	672,10	605,94	1 134,86	1 816,76	2 397,24	19 728,69
	R2	2 053,00	2 064,75	2 072,00	2 082,50 €	2 087,00	2 086,75	2 104,25	2 110,25	2 115,25	2 144,50	2 131,50	2 098,00	25 149,75
Total pour SOUS-STATION RÉSIDENCE LE CARRE VERT		5 853,48	5 477,91	4 371,28	3 685,86 €	2 901,19	2 783,36	2 578,96	2 782,35	2 721,19	3 279,36	3 948,26	4 495,24	44 878,44
SOUS-STATION RESIDENCE OLYMPE DE GOUGE	R1	1 952,24	1 828,44	1 203,19	964,34	583,25	565,58	419,29	615,95	487,95	771,15	1 125,34	1 478,63	11 995,35
	R2	1 279,71	1 287,03	1 291,55	1 298,09	1 300,90	1 300,74	1 311,65	1 315,39	1 318,51	1 336,74	1 328,64	1 307,75	15 676,70
Total pour SOUS-STATION RESIDENCE OLYMPE DE GOUGE		3 231,95	3 115,47	2 494,74	2 262,43	1 884,15	1 866,32	1 730,94	1 931,34	1 806,46	2 107,89	2 453,98	2 786,38	27 672,05
SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 1	R1	1 258,44	1 140,98	748,74	612,15	342,77	319,71	201,48	285,56	254,13	480,00	895,32	1 167,56	7 706,84
	R2	643,28	646,96	649,24	652,52	653,94	653,86	659,33	661,21	662,78	671,94	667,88	657,38	7 880,32
Total pour SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 1		1 901,72	1 787,94	1 397,98	1 264,67	996,71	973,57	860,81	946,77	916,91	1 151,94	1 563,20	1 824,94	15 587,16
SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 2	R1	1 156,14	1 126,03	721,23	343,84	540,06	269,28	179,14	255,09	213,94	450,70	641,48	899,32	6 796,25
	R2	588,53	591,90	593,98	596,98	598,28	598,21	603,22	604,94	606,37	614,76	611,04	601,43	7 209,64
Total pour SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 2		1 744,67	1 717,93	1 315,21	940,82	1 138,34	867,49	782,36	860,03	820,31	1 065,46	1 252,52	1 500,75	14 005,89
SOUS-STATION SQUARE DE LA MINAIS B7I R1	R1	4 806,32	4 224,78	3 017,07	466,18	3 141,74	1 147,36	740,63	1 076,50	944,36	1 788,38	2 437,17	3 153,02	26 943,51
	R2	2 894,73	2 911,30	2 921,53	2 936,33	2 942,67	2 942,32	2 966,99	2 975,45	2 982,51	3 023,75	3 005,42	2 958,18	35 461,18
Total pour SOUS-STATION SQUARE DE LA MINAIS B7B8		7 701,05	7 136,08	5 938,60	3 402,51	6 084,41	4 089,68	3 707,62	4 051,95	3 926,87	4 812,13	5 442,59	6 111,20	62 404,69
<b>Total général</b>		<b>43 482,65</b>	<b>40 612,80</b>	<b>31 623,66</b>	<b>24 890,43</b>	<b>23 107,16</b>	<b>20 022,33</b>	<b>18 428,17</b>	<b>20 084,90</b>	<b>19 410,99</b>	<b>22 539,60</b>	<b>27 003,14</b>	<b>30 167,79</b>	<b>321 373,62</b>

## 2.2.2. Redevances annuelles par abonnés

### 2.2.2.1. Redevance proportionnelle à la consommation d'énergie : R1

<i>Sous-station</i>	<i>Prestation</i>	<i>SUM de MontantLigneHT</i>
— Halle Sportive La Minais	R1	4 447,52
— IBEM-Sous-stations Temp'o	R1	40 813,15
— Sous- Station Groupe Scolaire Félix Tessier	R1	13 750,92
— SOUS-STATION RÉSIDENCE DES ALYSSES	R1	12 132,03
— SOUS-STATION RÉSIDENCE LE CARRE VERT	R1	19 728,69
— SOUS-STATION RESIDENCE OLYMPE DE GOUGE	R1	11 995,35
— SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 1	R1	7 706,84
— SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 2	R1	6 796,25
— SOUS-STATION SQUARE DE LA MINAIS B7B8	R1	26 943,51
<b>Total général</b>		<b>144 314,26</b>

**TABLEAU 29 : R1 ANNUEL PAR SOUS-STATION**

### 2.2.2.2. Redevance forfaitaire de la puissance souscrite : R2

<i>Sous-station</i>	<i>Prestation</i>	<i>SUM de MontantLigneHT</i>
— Halle Sportive La Minais	R2	12 574,99
— IBEM-Sous-stations Temp'o	R2	29 010,86
— Sous- Station Groupe Scolaire Félix Tessier	R2	36 886,28
— SOUS-STATION RÉSIDENCE DES ALYSSES	R2	7 209,64
— SOUS-STATION RÉSIDENCE LE CARRE VERT	R2	25 149,75
— SOUS-STATION RESIDENCE OLYMPE DE GOUGE	R2	15 676,70
— SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 1	R2	7 880,32
— SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 2	R2	7 209,64
— SOUS-STATION SQUARE DE LA MINAIS B7B8	R2	35 461,18
<b>Total général</b>		<b>177 059,36</b>

**TABLEAU 30 : R2 ANNUEL PAR SOUS-STATION**

### 2.2.2.3. Redevances R1 et R2

Sous-station	SUM de MontantLigneHT
Halle Sportive La Minais	17 022,51
IBEM-Sous-stations Temp'o	69 824,01
Sous- Station Groupe Scolaire Félix Tessier	50 637,20
SOUS-STATION RÉSIDENCE DES ALYSSES	19 341,67
SOUS-STATION RÉSIDENCE LE CARRE VERT	44 878,44
SOUS-STATION RESIDENCE OLYMPE DE GOUGE	27 672,05
SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 1	15 587,16
SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 2	14 005,89
SOUS-STATION SQUARE DE LA MINAIS B7B8	62 404,69
<b>Total général</b>	<b>321 373,62</b>

**TABLEAU 31 : R1 + R2 ANNUEL PAR SOUS-STATION**

#### Pour information : bouclier tarifaire

NomClient	BCT
CABINET THIERRY IMMOBILIER	-2 688,46
CDC HABITAT SOCIAL	-1 368,40
LA NANTAISE D'HABITATIONS	-1 135,16
SA D'HLM ATLANTIQUE HABITATION	-1 253,44
SCCV CARRE VERT	-1 999,03
SDC TEMP'O	-4 840,16

### 2.2.2.4. Coût moyen de l'énergie par abonné

Sous-station	Facturation R1 + R2 [€ HT]	Consommation [MWh]	Coût moyen [€ HT/MWh]
Halle Sportive La Minais	17 022,51	89,79	189,58
IBEM-Sous-stations Temp'o	56 229,02	544,01	103,36
Sous- Station Groupe Scolaire Félix Tessier	50 637,20	271,67	186,39
SOUS-STATION RÉSIDENCE DES ALYSSES	19 341,67	242,88	79,63
SOUS-STATION RÉSIDENCE LE CARRE VERT	44 878,44	396,94	113,06
SOUS-STATION RÉSIDENCE OLYMPE DE GOUGE	27 672,05	244,95	112,97
SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 1	15 587,16	157,09	99,22
SOUS-STATION RÉSIDENCE PRISMA 2	14 005,89	137,87	101,59
SOUS-STATION SQUARE DE LA MINAIS B7B8	62 404,69	547,35	114,01

**TABLEAU 32 : Coût MOYEN DE L'ÉNERGIE PAR SOUS-STATION**

NB : Sous-station Temp'O => à l'établissement des comptes annuels 2023, une provision pour un avoir de 34 769 € a été comptabilisée en raison d'un problème de comptage d'avril 2022 à septembre 2023. Sur la période 2023 seule, l'avoir est de 13594.99 € HT, ce qui ramène la facturation R1+R2 à 56 229.02 € HT pour une consommation de 544.01 MWh, soit un coût moyen de 103.36 € HT/MWh.

### 2.3. Compte de résultats du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Compte Résultat Financier 2023		
PRODUITS	Recettes R1 - VILLE DE SAINTE LUCE	21 566,26 €
	Recettes R1 - ATLANTIQUE HABITATION	12 132,03 €
	Recettes R1 - CARRE VERT	19 728,69 €
	Recettes R1 - LNH	12 936,35 €
	Recettes R1 - CDC HABITAT SOCIAL	12 962,29 €
	Recettes R1 - CABINET THIERRY	32 987,66 €
	<b>Sous-total recettes R1 :</b>	<b>112 313,28 €</b>
	Recettes R2 - VILLE DE SAINTE LUCE	49 461,27 €
	Recettes R2 - ATLANTIQUE HABITATION	7 209,64 €
	Recettes R2 - CARRE VERT	25 149,75 €
	Recettes R2 - LNH	15 676,70 €
	Recettes R2 - CDC HABITAT SOCIAL	15 089,96 €
	Recettes R2 - CABINET THIERRY	64 472,04 €
	<b>Sous-total recettes R2 :</b>	<b>177 059,36 €</b>
Droits de raccordement	- €	
<b>Somme des produits :</b>	<b>289 372,64 €</b>	
CHARGES	Combustible bois	- 85 262,16 €
	Gaz naturel chaufferie	- 79 878,91 €
	Fioul	- 28 191,10 €
	<b>Sous-total achats de chaleur ou de combustible :</b>	<b>- 193 332,17 €</b>
	Electricité nécessaire au fonctionnement des installations déléguées	- 25 600,13 €
	Eau	- 80,62 €
	Loyer	- 4 871,00 €
	Outillage	- 65,90 €
	Frais divers fournitures : tél	- 3 824,04 €
	Dépenses GER :	- 182 830,23 €
	Sous-traitance	- 61 842,32 €
	Assurances	- 4 237,14 €
	Autres impôts : CET, impôts fonciers	- 490,00 €
	Honoraires Commissaires aux comptes	- 13 581,00 €
	Frais de gestion informatiques	- 2 452,75 €
	Frais bancaires	- 885,45 €
	Intérêts d'emprunts / prêts / comptes courants	- 95 226,49 €
	Amortissements	- 62 396,61 €
	Autres redevances	- 32 106,53 €
	Provision pour Dépréciation et risques	-
<b>Somme des charges :</b>	<b>- 683 822,38 €</b>	
<b>Résultat brut (avant impôts) :</b>	<b>- 394 449,74 €</b>	

**TABLEAU 33 : COMPTE DE RÉSULTAT FINANCIER**

#### Commentaires :

- Le total des recettes R1 comptabilisées dans le tableau ci-dessous (112 313,28 € HT) présente un écart de 32 000,98 € HT avec le bilan de la facturation R1 (144 314,26 € HT). Cet écart se décompose comme suit :

Montant total bilan de facturation 2023	<b>144 314,26</b>
Provision pour avoir à émettre pour surconsommation sst Temp'O	-34 769,00
Facturation sst Prisma 2 de novembre et décembre 2023 non présente dans les comptes	-1 540,80
Provision pour facture R1 à émettre pour sst Olympe de Gougues	+941,00
Facturation R1 novembre 2022 de la sst GS F. Tessier comptabilisée sur 2023	+3 367,82
CA R1 exercice 2023	<b>112 313,28</b>

- Les états comptables (annexe 9) font apparaître d'autres produits pour un montant de 532 €. Ceux-ci sont répartis de la façon suivante dans le tableau 33 :

Rémunération gestion du bouclier tarifaire => intégrés dans "autres redevances"	141,83
Régularisation client => dans "autres redevances"	385,00
Produits divers gestion courante => dans "frais bancaires"	2,28
<b>Total</b>	<b>531,90</b>

- Les honoraires des commissaires aux comptes sont en augmentation par rapport à N-1 car ils comprennent l'établissement des attestations pour les différentes périodes du bouclier tarifaire.
- Le loyer annuel est de 5000 €, le montant pour 2023 est décomposé comme suit :

Extourne de l'écriture comptable du 1/1/2023	- 5120,00
Facture Nantes Métropole 1/2/2023	5000,00
Facture Nantes Métropole 12/12/2023	5000,00
<b>Total</b>	<b>4871,00</b>

- Le poste "intérêts d'emprunts/prêts/compte courant" est en augmentation par rapport à N-1 en raison de l'augmentation des taux d'intérêts entre 2022 et 2023, et de la facturation des intérêts du 4<sup>ème</sup> trimestre 2022 sur 2023.
- Le poste "autres redevances" est décomposé comme suit :

Redevance siège	22847,50
Redevance DR Centre Ouest	9787,84
Rémunération gestion du bouclier tarifaire	- 141,83
Régularisation clients	- 385,00
<b>Total</b>	<b>32106,53</b>

## 2.4. Compte d'exploitation du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023

Poste	Libellé	R1	R2	Droits de rattachement	Frais Généraux	TOTAL
1A	Facturation	112 457,09	177 059,36	0,00	0,00	289 516,45
1B	Correct Facturation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1</b>	<b>PRODUITS NETS</b>	<b>112 457,09</b>	<b>177 059,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>289 516,45</b>
21	Fournitures	-193 332,17	-215 870,41	0,00	0,00	-409 202,58
211	Achats	-204 469,40	-90 653,67	0,00	0,00	-295 123,07
212	Variations des Stocks	11 137,23	0,00	0,00	0,00	11 137,23
213	Sous-traitance		-125 216,74	0,00	0,00	-125 216,74
22	Main d'œuvre	0,00	-58 215,42	0,00	0,00	-58 215,42
229	MD Productive		-58 215,42	0,00	0,00	-58 215,42
23	Frais auxiliaires	0,00	-62 462,51	0,00	0,00	-62 462,51
231	Véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00
233	Outillage		-65,90	0,00	0,00	-65,90
234	cout inst.tech		0,00	0,00	0,00	0,00
235	Amort.Inst.tech		-62 396,61	0,00	0,00	-62 396,61
24	Charges annexes	0,00	-8 990,14	0,00	0,00	-8 990,14
241	Coûts des locaux		-5 003,00	0,00	0,00	-5 003,00
243	Take professionnelle, Organic & CVAE		250,00	0,00	0,00	-250,00
244	Assurances RC		-4 237,14	0,00	0,00	-4 237,14
245	Honoraires		0,00	0,00	0,00	0,00
25	Provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
251	Provisions Nettes GT		0,00	0,00	0,00	0,00
650	Provision dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
650	provision dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Résultat exceptionnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
910	Cessions immos		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>2</b>	<b>CHARGES DIRECTES</b>	<b>-193 332,17</b>	<b>-345 538,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-538 870,65</b>
<b>3</b>	<b>MARGE BRUTE</b>	<b>-80 875,08</b>	<b>-168 479,12</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-249 354,20</b>
	<b>FRAIS GENERAUX</b>					
F241	Loyers et charges				0,00	
F243	Taxe Professionnelle				668,00	
F246	Autres taxes Div.				0,00	
F271	Fourniture papeterie				0,00	
F272	Informatique				-2 452,75	
F274	Miscelans réceptions				0,00	
F275	Frais P&T				0,00	
F276	Etude, documentation				0,00	
F277	Honoraires				-13 581,00	
F280	Frais divers de gestion				185,45	
F281	Publicité				-91,51	
F6	Autres redevances ( red.assist.compta-red.assistance-Red.info)				-9 402,84	
710	Frais généraux siège				-22 847,50	
810	Résultat financier				-95 235,49	
	<b>TOTAL FG UO</b>					<b>-145 095,54</b>
10	Redevances P1				0,00	0,00
	<b>TOTAL Redevances fixes</b>					<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RESULTAT AVANT IMPOT</b>					<b>-394 449,74</b>
930	Impôts				0,00	
10	Provisions Redevance s/ Résultat				0,00	
	<b>RESULTAT 31/12/2023</b>					<b>-394 449,74</b>

TABLEAU 34 : COMPTE D'EXPLOITATION

## 2.5. Rapport des Commissaires aux Comptes

Le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels est disponible en **Annexe IX Rapport des commissaires aux comptes & Liasses fiscales.**

En 2013, la société mère, la société Financière d'Infrastructures et des Services à l'Energie SAS, a décidé de modifier la date de clôture de l'exercice fiscal et de la fixer au 30 septembre de chaque année.

Ainsi la clôture comptable des exercices d'IBEM suivra donc le calendrier fiscal de la société mère, néanmoins nous avons fait la demande auprès des CAC pour obtenir un rapport sur l'année civile.

## 2.6. Immobilisations en cours

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	
			Réévaluation	Acqu. et apports
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	6 000	0	387
	Terrains	0	0	0
	Constructions			
	Sur sol propre	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 415 672	0	0
	Autres immobilisations corporelles			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	47 948	0	0
	Avances et acomptes	0	0	0
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 463 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0
	Autres participations	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0
	<b>TOTAL (IV)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>	<b>1 469 620</b>	<b>0</b>	<b>387</b>

**TABLEAU 35 : TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

## 2.7. Amortissements

Ci-après les amortissements entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 :

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		2 000	2 129	0	4 129
Terrains		0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements	0	0	0	0
Installations techniques, matériels et outillages		346 494	60 235	0	406 730
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)</b>		<b>346 494</b>	<b>60 235</b>	<b>0</b>	<b>406 730</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>348 494</b>	<b>62 364</b>	<b>0</b>	<b>410 859</b>

TABLEAU 36 : TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

## 2.8. État des financements et conditions

IDEX Bois Énergie de la Minais a bénéficié d'un prêt d'actionnaire auprès de sa société mère IDEX Services d'un montant de 1 000 000 € au 31/12/2021. Ce prêt est rémunéré au taux de 3.70 %.

## 2.9. Recouvrement – Etat des impayés

Cadre A	Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations	0	0	0
	Prêts	0	0	0
	Autres immos financières	0	0	0
	<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	Clients douteux ou litigieux	0	0	0
	Autres créances clients	24 106	24 106	0
	Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0
	Personnel et comptes rattachés	0	0	0
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
	Impôts sur les bénéfices	0	0	0
Etat et autres collectivités	Taxe sur la valeur ajoutée	34 633	34 633	0
	Autres impôts	0	0	0
	Etat - divers	0	0	0
	Groupes et associés	0	0	0
	Débiteurs divers	3 451	3 451	0
	<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>62 190</b>	<b>62 190</b>	<b>0</b>
	Charges constatées d'avance	0	0	0
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>62 190</b>	<b>62 190</b>	<b>0</b>

**TABLEAU 37 : RECOUVREMENT & ETAT DES IMPAYÉS**

## 2.10. État des sinistres ou contentieux

Une expertise d'assurance est en cours sur le sinistre des fuites identifiées en 2019 sur les liaisons B<sup>3</sup> des sous-stations Les Alysses et Prisma 1.

L'assurance du canalisateur se retourne contre l'assurance du lot VRD<sup>4</sup> afin de couvrir les frais de réparation provisoire et définitive.

IBEM, pour sa part, réclame les remboursements des frais liés à l'eau de remplissage et au réchauffage de l'eau.

L'instruction de ce sinistre est toujours en cours.

<sup>3</sup> Liaisons B : liaison du réseau de chaleur entre la chambre de vannes et la sous-station de l'abonné

<sup>4</sup> VRD : Voierie et Réseaux Divers

### 3. EXÉCUTION DU SERVICE PUBLIC

---

#### 3.1. Continuité du service

---

La continuité du service a été assurée pendant l'année, hormis lors des perturbations décrites précédemment.

#### 3.2. Égalité entre usagers

---

IBEM assure un service en garantissant l'égalité aux usagers d'un point de vue tarifaire et de réactivité et qualité de ses interventions, ceci en conformité avec la Délégation de Service Public.

L'ensemble des abonnés ont souscrit une police d'abonnement au même tarif. Ceci pour l'ensemble des postes R1 et R2.

L'égalité technique est assurée par le fait que l'ensemble des abonnés est alimenté par une installation commune, aussi bien pour la production (chaufferie) que la distribution (réseau).

#### 3.3. Compte d'exploitation sur la durée du contrat

---

Le compte d'exploitation de la DSP est détaillé en **Annexe X Compte d'exploitation actualisé**. Celui-ci contient :

- Les données réelles des années de 2011 à 2023,
- Les données prévisionnelles des années de 2023 à 2040 selon les hypothèses suivantes :
  - Pour les bâtiments déjà raccordés :
    - Pour la partie des recettes R1 :
      - DJU : Nous retenons la moyenne glissante des 3 dernières années
      - Concernant les consommations, nous retenons les consommations spécifiques (MWh / DJU) suivantes :
        - Moyenne des 3 dernières années pour les sous-stations ayant plus de 4 ans de fonctionnement homogène
        - Valeur de la première année de fonctionnement complet pour les autres sous-stations
    - Pour la partie des recettes R2 :
      - Nous retenons les valeurs des polices en cours sur l'année 2023
  - Pour les bâtiments à raccorder, nous utilisons les projections suivantes :
    - Pour l'îlot 6B, nous utilisons les données de Temp'O en faisant un prorata au nombre de logements prévus avec une prise en compte de raccordement en 2027

### 3.3.1. Impact des variations des surfaces chauffées sur la durée de la DSP

Sur les 12 premières années (sur un total de 30), on constate un décalage des constructions des bâtiments des différents îlots et une surestimation des surfaces construites entre les données du cahier des charges et la réalité :

- L'ensemble du périmètre du réseau de chaleur devait être construit et raccordé pour le 1er janvier 2014 ;
- On constate les décalages suivants :
  - Le Groupe Scolaire a été raccordé en août 2015 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
  - La tranche n°2 (Natura) du Square de la Minais a été raccordée par ESPACIL en septembre 2020 au lieu d'un raccordement prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
  - L'îlot n°6 avait un raccordement prévisionnel au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ; celui-ci a évolué de la manière suivante :
    - Une première partie a donné lieu à la Halle Sportive de la Minais avec une première livraison de chaleur en janvier 2021 ;
    - Une seconde partie a donné lieu au programme immobilier Temp'O, sur ce qui s'appelle aujourd'hui l'îlot A, pour une première livraison de chaleur réalisée en mars 2022 ;
    - La dernière partie donnera lieu à des programmes immobiliers en cours d'établissement pour le reste de la parcelle initiale.

Nous constatons donc un écart de plus de 24% à terminaison en défaveur de la DSP. Le détail est présenté dans le compte d'exploitation actualisé.

### 3.3.2. Analyse des recettes et charges R1 et R2

#### 3.3.2.1. Analyse des recettes et charges R1

- Les projections du compte d'exploitation actualisé montrent que l'équilibre du poste R1 n'est pas atteignable :
  - Les recettes sur la durée de la DSP sont en **augmentation** ;
  - Les charges sur la durée de la DSP sont en **très forte augmentation**.
- Ces données tiennent compte des hypothèses de fonctionnement indiquées dans le compte d'exploitation prévisionnel.

#### 3.3.2.2. Analyse des recettes et charges R2.2

- Les projections du compte d'exploitation actualisé montrent que l'équilibre du poste R2.2 n'est pas atteignable :
  - Les recettes sur la durée de la DSP sont en **diminution** ;
  - Les charges sur la durée de la DSP sont en **augmentation**.

### 3.3.2.3. Analyse des recettes et charges R2.3

- Les projections du compte d'exploitation actualisé montrent que l'équilibre du poste R2.3 n'est pas atteignable :
  - Les recettes sur la durée de la DSP seront en **diminution** ;
  - Les charges sur la durée de la DSP seront en **très forte augmentation**.

### 3.3.2.4. Analyse des charges autres

- Les projections du compte d'exploitation actualisé montrent que les autres charges, hors R2.2 et R2.3 sont en **très forte augmentation**.

### 3.3.2.5. Analyse des recettes et charges R2.4

- Les projections du compte d'exploitation actualisé montrent que l'équilibre du poste R2.4 n'est pas atteignable :
  - Les droits de raccordement sont **à l'objectif** ;
  - Les recettes sur la durée de la DSP seront en **diminution** ;
  - Les charges sur la durée de la DSP seront en **forte augmentation**.

### 3.3.2.6. Analyse du résultat avant impôt

- Les projections du compte d'exploitation actualisé montrent que le résultat avant impôt évolue de la manière suivante sur la durée complète de la DSP :
  - Un **résultat négatif de – 2.5 M€** contre un prévisionnel initial à un résultat positif de 1,7 M€.

## 4. ANNEXES

---

# Annexe I. Bilan d'exploitation

# I dex Bois Energie de la Minais

## Réseau de Chaleur Urbain ZAC de la Minais à Sainte Luce sur Loire

Mois	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Date allumage / arrêt													
DJU réels Année N	337	282	251	200	75	0	0	0	0	0	184	279	1 608
DJU réels Année N-1	378	266	227	176	78	0	0	0	0	0	197	361	1 683

### Chaudières gaz

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>PDL Gaz</b>	153460													
Index début de mois	[m3]	1 006 569	24 067	34 816	38 353	43 083	45 997	47 907	56 300	68 184	78 581	86 704	89 525	
Index fin de mois	[m3]	24 067	34 816	38 353	43 083	45 997	47 907	56 300	68 184	78 581	86 704	89 525	97 354	
Consommation	[m3]	15 550	10 750	3 537	4 730	1 304	2 915	8 393	11 884	10 397	8 123	2 821	7 829	<b>88 233</b>
Consommation N-1	[m3]	17 970	2 936	4 676	2 900	504	1 950	6 380	8 285	9 176	3 100	-	-	57 877
Coefficient gaz	[kWh PCS / m3]	14.481	14.688	14.527	14.460	14.288	14.045	14.109	14.139	14.205	14.050	14.234	14.234	14.306
Coefficient gaz N-1	[kWh PCS / m3]	14.518	14.522	14.436	13.804	14.446	14.056	14.013	13.991	14.049	14.141	14.418	14.429	

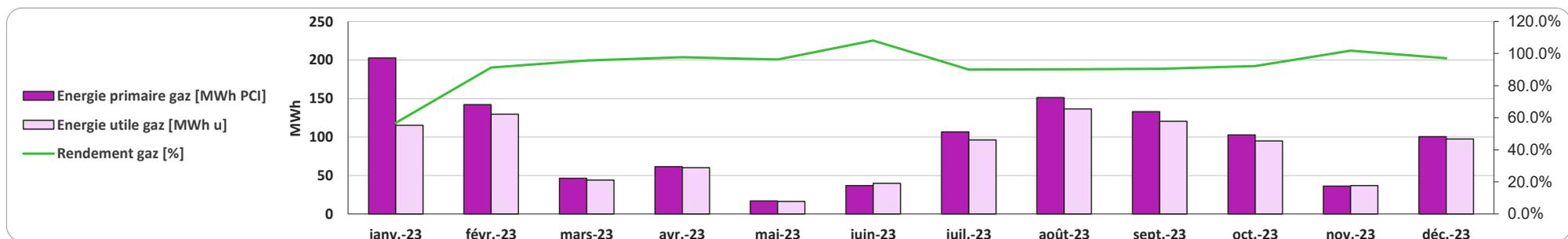
<b>Energie primaire gaz</b>	[MWh PCI]	202.67	142.10	46.25	61.56	16.77	36.85	106.58	151.23	132.92	102.72	36.14	100.29	<b>1 136.06</b>
Energie primaire gaz N-1	[MWh PCI]	234.80	38.37	60.75	36.03	6.55	24.67	80.46	104.33	116.02	39.45	-	-	741.44

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Thermique Gaz n°1</b>	153464													
Index début de mois	[MWh u]	3 991.35	4 056.07	4 118.75	3 991.34	3 991.34	3 991.34	3 991.34	4 236.01	4 355.75	4 368.50	4 430.00	4 464.12	
Index fin de mois	[MWh u]	4 056.07	4 118.75	4 139.08	3 991.34	3 991.34	3 991.34	3 991.34	4 355.75	4 368.50	4 430.00	4 464.12	4 497.60	
Consommation	[MWh u]	64.72	62.68	20.33	54.55	-	-	42.38	119.74	12.75	61.50	34.12	33.48	<b>506.25</b>
Consommation N-1	[MWh u]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.01	0.01

<b>Thermique Gaz n°2</b>	153465													
Index début de mois	[MWh u]	6 798.57	6 848.92	6 915.92	6 939.83	6 945.47	6 961.61	7 001.45	7 055.08	7 071.77	7 179.39	7 212.60	7 215.29	
Index fin de mois	[MWh u]	6 848.92	6 915.92	6 939.83	6 945.47	6 961.61	7 001.45	7 055.08	7 071.77	7 179.39	7 212.60	7 215.29	7 279.24	
Consommation	[MWh u]	50.35	67.00	23.91	5.64	16.14	39.84	53.63	16.69	107.62	33.21	2.69	63.95	<b>480.67</b>
Consommation N-1	[MWh u]	226.46	38.54	60.16	37.02	7.27	23.86	72.40	95.01	107.63	37.67	-	0.32	706.34

<b>Energie utile gaz</b>	[MWh u]	115.07	129.68	44.24	60.19	16.14	39.84	96.01	136.43	120.37	94.71	36.81	97.43	<b>986.92</b>
Energie utile gaz N-1	[MWh u]	226.46	38.54	60.16	37.02	7.27	23.86	72.40	95.01	107.63	37.67	-	0.33	706.35

<b>Rendement gaz</b>	[%]	56.8%	91.3%	95.7%	97.8%	96.3%	108.1%	90.1%	90.2%	90.6%	92.2%	101.9%	97.1%	<b>86.9%</b>
Rendement gaz N-1	[%]	96.4%	100.4%	99.0%	102.8%	110.9%	96.7%	90.0%	91.1%	92.8%	95.5%	0.0%	0.0%	95.3%

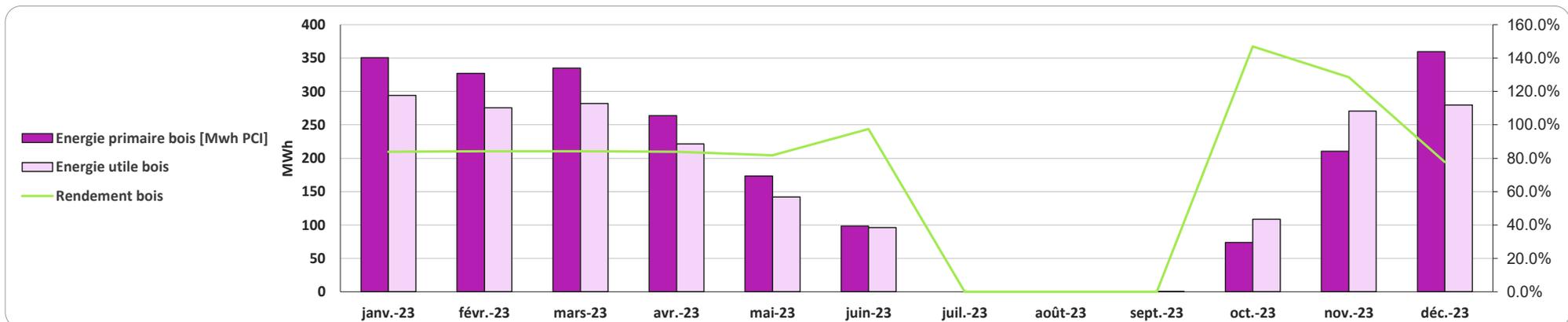


## Chaudière bois

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Livraison bois</b>	[Mwh PCI]	382.42	323.55	347.53	211.73	195.29	73.47	-	-	-	80.92	237.03	411.51	<b>2 263.45</b>
<b>Energie primaire bois</b>	[Mwh PCI]	350.56	327.07	335.08	263.94	173.50	98.53	-	-	-	73.88	210.47	359.75	<b>2 192.78</b>
<i>Livraison bois N-1</i>	[Mwh PCI]	305.58	301.63	285.47	295.70	148.03	135.12	-	-	-	170.21	-	240.93	<i>1 882.65</i>
<i>Energie primaire bois N-1</i>	[Mwh PCI]	294.23	348.50	298.74	262.93	190.75	131.73	20.47	-	-	109.45	23.17	267.24	<i>1 947.21</i>

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Thermique Bois</b>	153466													
Index début de mois	[MWh u]	9 770.16	10 064.27	10 339.76	10 621.68	10 843.17	10 984.98	11 081.09	11 081.10	11 081.11	11 081.14	11 189.73	11 460.25	
Index fin de mois	[MWh u]	10 064.27	10 339.76	10 621.68	10 843.17	10 984.98	11 081.09	11 081.10	11 081.11	11 081.14	11 189.73	11 460.25	11 739.77	
<b>Energie utile bois</b>	[MWh u]	294.11	275.49	281.92	221.49	141.81	96.11	0.01	0.01	0.03	108.59	270.52	279.52	<b>1 969.61</b>
<i>Energie utile bois N-1</i>	[MWh u]	240.84	287.20	243.97	210.94	156.91	125.23	18.65	0.02	0.01	84.00	18.20	220.86	<i>1 606.83</i>

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Rendement bois</b>	[%]	83.9%	84.2%	84.1%	83.9%	81.7%	97.5%	0.0%	0.0%	0.0%	147.0%	128.5%	77.7%	<b>89.8%</b>
<i>Rendement bois N-1</i>	[%]	81.9%	82.4%	81.7%	80.2%	82.3%	95.1%	91.1%	0.0%	0.0%	76.7%	78.5%	82.6%	<i>82.5%</i>

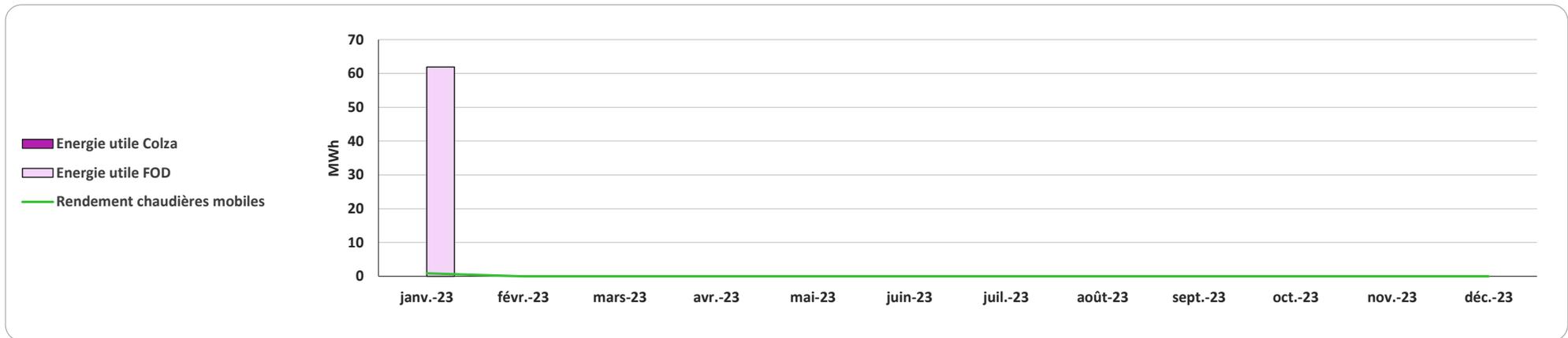


## Chaudières de location : Colza et FOD

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Livraison Colza	[Litres]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livraison Colza	[Mwh PCI]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie primaire Colza	[Mwh PCI]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livrason FOD	[Litres]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Livrason FOD	[Mwh PCI]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie primaire FOD	[Mwh PCI]	69.58	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	69.58

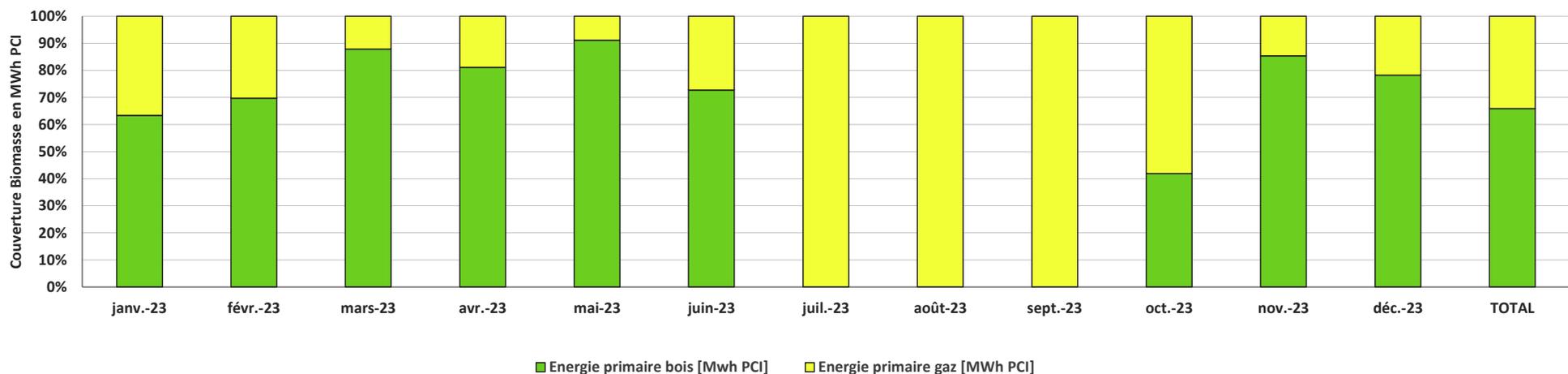
		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Thermique Colza</b>														
Energie utile Colza	[MWh u]	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Energie utile FOD	[MWh u]	61.93	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	61.93

Rendement chaudières mobiles	[%]	89.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	89.0%
------------------------------	-----	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------



## Rendement chaufferie et couverture biomasse

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Energie Primaire Chaufferie</b>	[Mwh PCI]	622.82	469.16	381.32	325.49	190.27	135.38	106.58	151.23	132.92	176.60	246.61	460.05	<b>3 398.42</b>
<i>Energie primaire N-1</i>	[Mwh PCI]	529.03	386.87	359.49	298.96	197.31	156.40	100.93	104.33	116.02	148.90	23.17	267.24	<b>2 688.65</b>
<b>Energie Utile Chaufferie</b>	[MWh u]	471.11	405.17	326.16	281.68	157.95	135.95	96.02	136.44	120.40	203.30	307.33	376.95	<b>3 018.46</b>
<i>Energie Utile Chaufferie N-1</i>	[MWh u]	467.30	325.74	304.13	247.96	164.18	149.09	91.05	95.03	107.64	121.67	18.20	221.19	<b>2 313.18</b>
<b>Rendement Chaufferie</b>	[%]	75.6%	86.4%	85.5%	86.5%	83.0%	100.4%	90.1%	90.2%	90.6%	115.1%	124.6%	81.9%	<b>88.8%</b>
<i>Rendement Chaufferie N-1</i>	[%]	88.3%	84.2%	84.6%	82.9%	83.2%	95.3%	90.2%	91.1%	92.8%	81.7%	78.5%	82.8%	<b>86%</b>
<b>Couverture biomasse</b>	[%]	56.3%	69.7%	87.9%	81.1%	91.2%	72.8%	0.0%	0.0%	0.0%	41.8%	85.3%	78.2%	<b>64.5%</b>
<i>Couverture biomasse N-1</i>	[%]	62%	68%	86%	79%	90%	71%	0%	0%	0%	53%	88%	74%	<b>65%</b>
<i>Couverture biomasse N-1</i>	[%]	55.6%	90.1%	83.1%	87.9%	96.7%	84.2%	20.3%	0.0%	0.0%	73.5%	100.0%	100.0%	<b>72.4%</b>



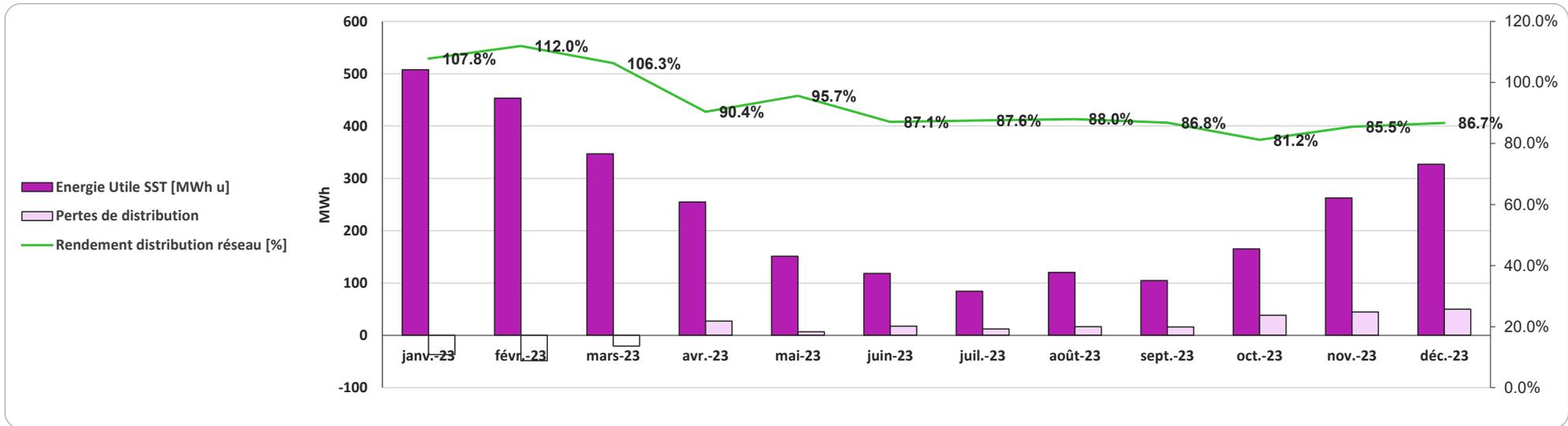
## Emissions de CO<sub>2</sub>

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> de la chaudière bois et de la chaudière biofuel Colza</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	4.56	4.25	4.36	3.43	2.26	1.28	-	-	-	0.96	2.74	4.68	<b>28.51</b>
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> de la chaudière bois N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	3.83	4.53	3.88	3.42	2.48	1.71	0.27	-	-	1.42	0.30	3.47	<b>25.31</b>
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> des chaudières gaz</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	46.01	32.26	10.50	13.97	3.81	8.36	24.19	34.33	30.17	23.32	8.20	22.77	<b>257.89</b>
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> des chaudières gaz N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	54.24	8.86	14.03	8.32	1.51	5.70	18.59	24.10	26.80	9.11	-	-	<b>171.27</b>
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> du réseau de chaleur</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	50.56	36.51	14.85	17.40	6.06	9.64	24.19	34.33	30.17	24.28	10.94	27.44	<b>286.39</b>
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> du réseau de chaleur N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	58.06	13.39	17.92	11.74	3.99	7.41	18.85	24.10	26.80	10.54	0.30	3.47	<b>196.59</b>
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> sans réseau de chaleur</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	118.82	102.19	82.26	71.05	39.84	34.29	24.22	34.41	30.37	51.28	77.52	95.08	<b>761.32</b>
<i>Emissions de CO<sub>2</sub> sans réseau de chaleur N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	119.94	83.61	78.06	63.64	42.14	38.27	23.37	24.39	27.63	31.23	4.67	56.77	<b>593.72</b>
<b>Emission de CO<sub>2</sub> évitées par le réseau de chaleur</b>	[t CO <sub>2</sub> ]	68.26	65.68	67.41	53.64	33.78	24.64	0.03	0.08	0.19	27.00	66.58	67.63	<b>474.93</b>
<i>Emission de CO<sub>2</sub> évitées par le réseau de chaleur N-1</i>	[t CO <sub>2</sub> ]	61.88	70.21	60.14	51.90	38.15	30.86	4.52	0.29	0.83	20.69	4.37	53.30	<b>397.13</b>

# Facteur d'émission du bois et du colza = 0,013 kgCO<sub>2</sub> / kWhPCI (chiffres FEDENE SNCU) # Facteur d'émission du gaz = 0,227 kgCO<sub>2</sub> / kWhPCI (chiffres FEDENE SNCU)

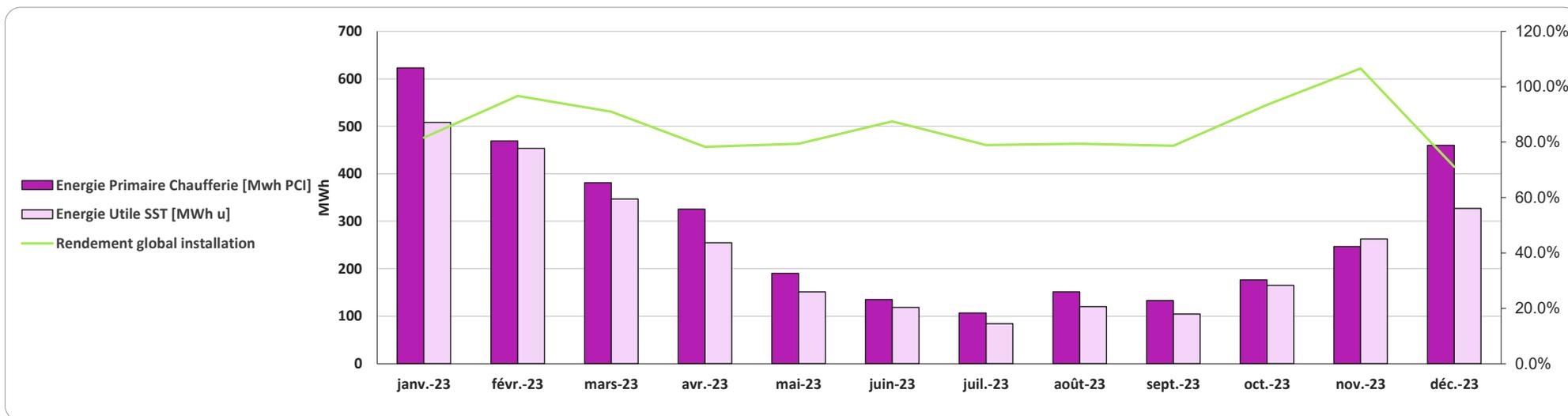
## Rendement de distribution réseau

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Energie Utile Chaufferie</b>	[MWh u]	471.11	405.17	326.16	281.68	157.95	135.95	96.02	136.44	120.40	203.30	307.33	376.95	<b>3 018.46</b>
<i>Energie Utile Chaufferie N-1</i>	[MWh u]	467.30	325.74	304.13	247.96	164.18	149.09	91.05	95.03	107.64	121.67	18.20	221.19	<b>2 313.18</b>
<b>Energie Utile SST</b>	[MWh u]	507.95	453.66	346.76	254.74	151.09	118.39	84.12	120.11	104.56	165.12	262.83	326.89	<b>2 896.22</b>
<i>Energie utile SST N-1</i>	[MWh u]	411.03	268.31	271.57	261.31	141.82	131.24	79.94	84.20	98.35	109.20	340.92	491.77	<b>2 689.66</b>
<b>Pertes de distribution</b>	[MWh u]	- 36.84	- 48.49	- 20.60	26.94	6.86	17.56	11.90	16.33	15.84	38.18	44.50	50.06	<b>122.24</b>
<i>Pertes de distribution N-1</i>	[MWh u]	56.27	57.43	32.56	- 13.35	22.36	17.85	11.11	10.83	9.29	12.47	- 322.72	- 270.58	<b>- 376.48</b>
<b>Rendement distribution réseau</b>	[%]	107.8%	112.0%	106.3%	90.4%	95.7%	87.1%	87.6%	88.0%	86.8%	81.2%	85.5%	86.7%	<b>96.0%</b>
<i>Rendement distribution réseau N-1</i>	[%]	88.0%	82.4%	89.3%	105.4%	86.4%	88.0%	87.8%	88.6%	91.4%	89.8%	1873.2%	222.3%	<b>116.3%</b>



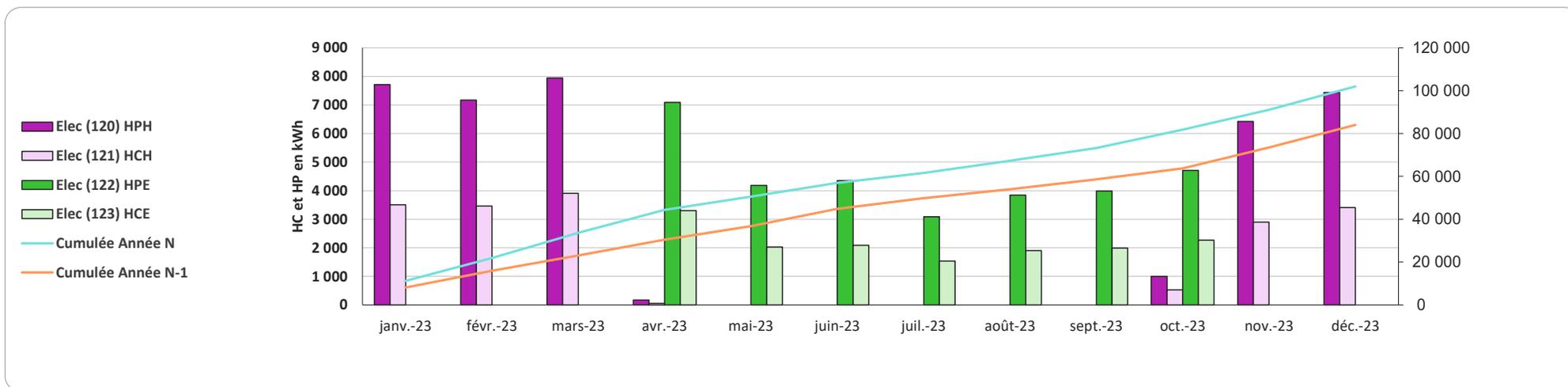
## Rendement global de l'installation

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Energie Primaire Chauffage</b>	[Mwh PCI]	622.82	469.16	381.32	325.49	190.27	135.38	106.58	151.23	132.92	176.60	246.61	460.05	<b>3 398.42</b>
<i>Energie Primaire Chauffage N-1</i>	[MWh PCI]	529.03	386.87	359.49	298.96	197.31	156.40	100.93	104.33	116.02	148.90	23.17	267.24	<b>2 688.65</b>
<b>Energie Utile SST</b>	[MWh u]	507.95	453.66	346.76	254.74	151.09	118.39	84.12	120.11	104.56	165.12	262.83	326.89	<b>2 896.22</b>
<i>Energie Utile SST N-1</i>	[MWh u]	411.03	268.31	271.57	261.31	141.82	131.24	79.94	84.20	98.35	109.20	340.92	491.77	<b>2 689.66</b>
<b>Rendement global installation</b>	[%]	81.6%	96.7%	90.9%	78.3%	79.4%	87.5%	78.9%	79.4%	78.7%	93.5%	106.6%	71.1%	<b>85.2%</b>
<i>Rendement global installation N-</i>	[%]	77.7%	69.4%	75.5%	87.4%	71.9%	83.9%	79.2%	80.7%	84.8%	73.3%	1471.2%	184.0%	<b>100.0%</b>



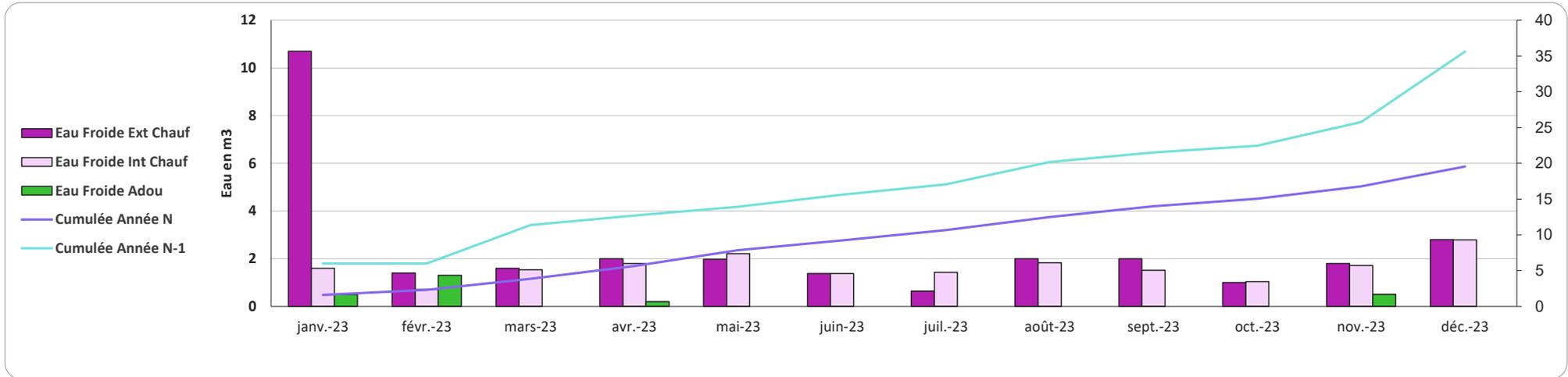
## Consommation d'électricité

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
<b>Elec (120) HPH</b>	153453	7 717	7 166	7 943	171	0	0	0	0	0	1 003	6 421	7 439	<b>37 860</b>
<b>Elec (121) HCH</b>	153454	3 503	3 460	3 905	51	0	0	0	0	0	525	2 897	3 405	<b>17 746</b>
<b>Elec (122) HPE</b>	153455	0	0	0	7 093	4 179	4 348	3 084	3 846	3 983	4 713	0	0	<b>31 246</b>
<b>Elec (123) HCE</b>	153456	0	0	0	3 300	2 023	2 090	1 531	1 903	1 991	2 265	0	0	<b>15 103</b>
<b>Electricité Année N</b>	[kWh]	11 220	10 626	11 848	10 615	6 202	6 438	4 615	5 749	5 974	8 506	9 318	10 844	<b>101 955</b>
<b>Cumulée Année N</b>	[kWh]	11 220	21 846	33 694	44 309	50 511	56 949	61 564	67 313	73 287	81 793	91 111	101 955	
<b>Electricité Année N-1</b>	[kWh]	8 120	7 877	7 142	7 314	6 328	8 044	4 957	4 260	4 623	5 062	9 763	10 518	<b>84 008</b>
<b>Cumulée Année N-1</b>	[kWh]	8 120	15 997	23 139	30 453	36 781	44 825	49 782	54 042	58 665	63 727	73 490	84 008	



## Consommation d'eau

		janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23	TOTAL
Eau Froide Ext Chauff	153457	11	1	2	2	2	1	1	2	2	1	2	3	29
Eau Froide Int Chauff	153458	2	1	2	2	2	1	1	2	2	1	2	3	20
Eau Froide Adou	153459	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	3
Cumulée Année N	[m3]	2	2	4	6	8	9	11	13	14	15	17	20	
Cumulée Année N-1	[m3]	6	6	11	13	14	16	17	20	22	22	26	36	



Fuite en [l/h]	0.694	1.806	0.000	0.278	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.694	0.000
Fuite en [l/min]	0.012	0.030	0.000	0.005	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.000	0.012	0.000

# Annexe II. Journal des livraisons de biomasse

# I dex Bois Energie de la Minais

## Journal de bord des livraisons de biomasse

Date fin de mois	Date	Tonne	Fournisseur	Humidité	MWh PCI / t	MWh PCI
31/1/2023	mardi 3 janvier 2023	23.040	TPF79	30.00	3.366	77.560
31/1/2023	mardi 10 janvier 2023	25.240	TPF79	32.00	3.251	85.050
31/1/2023	lundi 16 janvier 2023	23.820	TPF79	37.00	2.962	70.550
31/1/2023	vendredi 20 janvier 2023	24.220	TPF79	35.00	3.077	74.540
31/1/2023	vendredi 27 janvier 2023	23.400	TPF79	33.00	3.193	74.720
28/2/2023	lundi 6 février 2023	19.500	TPF79	24.00	3.713	53.990
28/2/2023	vendredi 10 février 2023	14.540	TPF79	24.00	3.713	72.410
28/2/2023	lundi 13 février 2023	13.960	TPF79	23.00	3.771	52.640
28/2/2023	vendredi 17 février 2023	18.800	TPF79	22.00	3.829	71.980
28/2/2023	lundi 27 février 2023	21.920	TPF79	31.00	3.309	72.530
31/3/2023	vendredi 3 mars 2023	24.120	TPF79	33.00	3.193	77.020
31/3/2023	mardi 7 mars 2023	22.780	TPF79	41.00	2.731	62.210
31/3/2023	mardi 14 mars 2023	16.200	TPF79	26.00	3.598	58.280
31/3/2023	vendredi 24 mars 2023	22.740	TPF79	31.00	3.309	75.240
31/3/2023	vendredi 31 mars 2023	21.840	TPF79	29.00	3.424	74.780
30/4/2023	vendredi 7 avril 2023	21.840	TPF79	28.00	3.482	76.050
30/4/2023	lundi 17 avril 2023	22.660	TPF79	33.00	3.193	72.350
30/4/2023	lundi 24 avril 2023	20.200	TPF79	34.00	3.135	63.330
31/5/2023	mardi 2 mai 2023	22.100	TPF79	26.00	3.598	79.510
31/5/2023	lundi 15 mai 2023	22.260	TPF79	38.00	2.904	64.650
31/5/2023	vendredi 26 mai 2023	18.020	TPF79	39.15	2.838	51.130
30/6/2023	mardi 6 juin 2023	21.100	TPF79	28.00	3.482	73.470
31/10/2023	mardi 17 octobre 2023	23.000	TPF79	23.00	3.481	80.920
31/10/2023	mardi 31 octobre 2023	25.000	TPF79	25.00	3.250	81.470
30/11/2023	mardi 21 novembre 2023	23.300	TPF79	23.30	3.354	78.170
30/11/2023	lundi 27 novembre 2023	22.340	TPF79	28.20	3.464	77.390
31/12/2023	vendredi 1 décembre 2023	21.740	TPF79	22.90	3.770	81.950
31/12/2023	vendredi 8 décembre 2023	21.980	TPF79	21.10	3.881	85.300
31/12/2023	mardi 19 décembre 2023	21.340	TPF79	25.70	3.615	77.140
31/12/2023	vendredi 22 décembre 2023	22.100	TPF79	22.50	3.800	83.980
31/12/2023	jeudi 28 décembre 2023	22.780	TPF79	25.10	3.650	83.140
		667.880	31	28.84	3 326.208	2 263.450

# Annexe III. Journal de bord des interventions

# IDEX Bois Energie de la Minais

## Livret de Chaufferie

(21, rue Olympe de Gouges Ste Luce/Loire)

### 1) Description de la Chaufferie

Lieu d'implantation = RDC / Extérieur  
 Accès = 2 Ouvertures vers l'extérieur  
 Puissance nominale : > 2MW  
 Utilisation de la chaleur = Chauffage / ECS  
 Nature fluide chauffant = Eau chaude  
 Combustible = Gaz naturel / Bois  
 Nature du traitement et procédés utilisés = Adoucisseur (résine échangeuse d'ions) / Traitement eau de chauffage (traitement chimique par pompe doseuse)

Générateurs:

n° ordre	marque	combustible	puissance (kW)	type de brûleur
1.	Weiss	bois	800	à air soufflé
2.	Weishaupt	gaz	1350	à air soufflé
3.	Weishaupt	gaz	1450	à air soufflé

Evacuation des gaz de combustion = Type de conduit (Métallique) / Raccordement (Commun)

Désignation des appareils de réglage des feux et de contrôle :

Puissance totale (3600 kW)

Indicateur de la température des gaz de combustion à la sortie de chaudière	X
Analyseur portatif des gaz de combustion	X
Appareil manuel de mesure de l'indice de noircissement (fioul)	X
Déprimomètre enregistreur	X
Indicateur de débit de combustible ou de fluide caloporteur	X
Enregistreur de pression de vapeur	X
Enregistreur de température du fluide caloporteur	X



### 2) Contrôle Réglementaires

### 3) Journal d'Interventions

### 4) Résultat des Contrôles de Combustion

Semaine	N° Journal De Bord IDEX	Date	Intervenant	Nature du contrôle	Résultat	Rendement (%)	Arrêt chaudière bois	Nature de l'intervention	Bilan de l'intervention	Mesuré	Conformité
51		vendredi 16 décembre 2022	IDEX	Contrôle de combustion	voir partie 4) ci-contre	89,6				Mesure CO (ppm) ==> 104 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 130 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 10 Mesure NO (ppm) ==> 107 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 143,38 Mesure NOx (ppm) ==> 108 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 221,14 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 9,9 Mesure SO2 (ppm) ==> 0 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 0 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 11,9 Mesure T gaz (°C) ==> 145,7	oui
2	448	lundi 9 janvier 2023	IDEX				9 janvier pour maintenance mensuelle	Arrêt chaudière pour ramonage	Fin de ramonage le 11 janvier et Remise en route chaudière avec réalisation des relevés => ok		
3	449	lundi 16 janvier 2023	IDEX				16 janvier suite défaut perturbation réseau électrique ENEDIS.	Relevé compteur gaz / Visite de contrôle + maintenance / Intervention GRDF pour remplacement détecteur gaz + compteur / Levé de défaut arrêt chaudière bois sur disjonction.	Mise en service chaudières gaz => ok Remise en marche chaudière bois => ok		
4	450	lundi 23 janvier 2023	IDEX					Visite de contrôle + suivi travaux et mise en service. Livraison bois (24,22 t / 74,540 Mwh pci / 35%).	Clôturé chaudière en fonctionnement => ok		
5	1552	lundi 30 janvier 2023	IDEX	Contrôle et réglage combustion le 03/02/2023	voir partie 4) ci-contre	85,4	30 janvier pour maintenance	Visite de contrôle + relevés compteurs. Livraison bois (23,4 t / 74,72 Mwh pci / 33%)	Remise en service extracteur cendres après déblocage. Allumage progressif chaudière bois => ok	Mesure CO (ppm) ==> 71 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 88,75 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 7,8 Mesure NO (ppm) ==> 92 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 123,3 Mesure NOx (ppm) ==> 93 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 190,65 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 12,3 Mesure SO2 (ppm) ==> 1 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 2,86 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 31,1 Mesure T gaz (°C) ==> 181,7	oui

6	1553	lundi 6 février 2023	IDEX	Contrôle et réglage combustion le 08/02/2023	voir partie 4) ci-contre	86,5	06 février pour maintenance mensuelle	Réalisation ramonage. Mise en place analyseur de phase électrique par EIFFAGE suite défaut de surtension. Livraison bois (19,5 t / 72,41 Mwh pci / 24%).	Allumage progressif chaudière bois le 07/02/2023 => ok	Mesure CO (ppm) ==> 101 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 126,25 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 8,4 Mesure NO (ppm) ==> 96 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 128,64 Mesure NOx (ppm) ==> 97 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 198,85 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 11,6 Mesure SO2 (ppm) ==> 3 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 8,58 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 26,3 Mesure T gaz (°C) ==> 175,5	oui
7	1554	lundi 13 février 2023	IDEX					Visite de contrôle de bon fonctionnement + livraisons bois (13,96 t / 52,64 Mwh pci / 23%).	r.a.s => chaufferie ok		
8	1555	lundi 20 février 2023	IDEX				20 février pour maintenance préventive	Ramonage. Remplacement 4 servomoteurs défectueux (courses non fonctionnelles)	Allumage progressif chaudière le 20 février => ok. Visite de contrôle le 22 février => ok		
9	1556	lundi 27 février 2023	IDEX	Contrôle et réglage combustion le 03/03/2023	voir partie 4) ci-contre	84,1		Visite de contrôle + Maintenance générale. Relevé compteurs. Livraisons bois (21,9 t / 72,53 Mwh pci / 31%).	r.a.s => chaufferie ok	Mesure CO (ppm) ==> 74 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 92,5 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 7,8 Mesure NO (ppm) ==> 98 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 131,32 Mesure NOx (ppm) ==> 99 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 202,95 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 12,3 Mesure SO2 (ppm) ==> 0 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 0 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 13,2 Mesure T gaz (°C) ==> 177,2	oui
9	1557	vendredi 3 mars 2023	IDEX	Contrôle et réglage combustion les 07 et 08 mars Contrôle de combustion chaudières gaz le 09 mars	voir partie 4) ci-contre	88,6	03 mars pour maintenance mensuelle préventive	Visite de contrôle. Contrôle taux d'humidité bois. Reprise de tous les réglages combustion pour adaptation au taux d'humidité du bois.	Résultats du contrôle de combustion des chaudières gaz => ok. Allumage progressif => ok	Mesure CO (ppm) ==> 95 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 118,75 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 7,7 Mesure NO (ppm) ==> 91 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 121,94 Mesure NOx (ppm) ==> 92 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 188,6 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 12,4 Mesure SO2 (ppm) ==> 0 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 0 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 15,6 Mesure T gaz (°C) ==> 170,9	oui
10	1558	lundi 6 mars 2023	IDEX	Contrôle et réglage combustion le 14 et 16 mars.	voir partie 4) ci-contre	91,4		Visite de contrôle. Livraisons bois (22,78 t / 62,21 MWh pci / 33). Intervention SAV Weishaupt lever des réserves sur l'origine défaut interne des chaudières gaz. Mise en place d'une ventilation forcée de l'armoire électrique.	Rapport de contrôle SAV Weishaupt => ok. Fonctionnement chaufferie => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 59 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 73,75 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 8,2 Mesure NO (ppm) ==> 99 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 132,66 Mesure NOx (ppm) ==> 100 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 205 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 11,8 Mesure SO2 (ppm) ==> 4 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 11,44 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 30,8 Mesure T gaz (°C) ==> 124,2	oui
11	1559	samedi 18 mars 2023	IDEX				18 mars suite défaut perturbation réseau électrique ENEDIS.	Défaut électrique suite à une coupure générale ENEDIS.	Solution d'installation d'un filtre d'harmonique en étude. Remise en route selon procédure => ok. Remontée en température effective => ok.		
12	1560	lundi 20 mars 2023	IDEX					Visite de contrôle. Livraisons bois (22,74 t / 75,24 MWh pci / 31%). Pliure du panneau "CEDEZ LE PASSAGE" PAR LE Camion de livraison en effectuant sa marche arrière avec la contrainte du stationnement gênant d'un véhicule léger n'appartenant pas à IDEX.	Fonctionnement chaufferie => ok. Reprise du panneau => ok.		

13	1561	lundi 27 mars 2023	IDEX	Contrôle de combustion le 27 mars	voir partie 4) ci-contre	88	Visite de contrôle. Montage des protections sonores des chaudières gaz. Maintenance ensemble compresseur d'air + déshuileur par Air Energise. Livraison bois (21,84 t / 74,78 MWh / 29%)	Fonctionnement chaudière => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 9 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 11,25 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 6,9 Mesure NO (ppm) ==> 78 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 104,52 Mesure NOx (ppm) ==> 79 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 161,95 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 13,3 Mesure SO2 (ppm) ==> 2 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 5,72 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 32,1 Mesure T gaz (°C) ==> 142,7	oui	
14	1562	lundi 3 avril 2023	IDEX				6 avril suite défaut perturbation réseau électrique ENEDIS.	Poser des amortisseurs des chaudières gaz et fixation des pompes de charges. Répartition des volumes morts dans les silo bois. Visite de contrôle.	Réarmement du disjoncteur général. Etude en cours avec EIFFAGE pour une meilleure absorption des perturbation du réseau électrique. Remise en route selon procédure => ok		
14	1563	samedi 8 avril 2023	IDEX	Astreinte			Mise à l'arrêt suite à plusieurs défauts (électrique, température foyer)	Sortie d'astreinte	Basculement sur chaudière gaz. Maintien de la continuité de service réseau en température.		
15	1564	mardi 11 avril 2023	IDEX	Contrôle de combustion le 14 avril	voir partie 4) ci-contre	93,4	11 avril pour maintenance mensuelle préventive	Arrêt chaudière pour ramonage. Mise en place d'une vanne V3V à ressort de rappel en préventif (plan de progrès sur échangeur lors de coupure électrique).	Fonctionnement chaudière => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 47 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 58,75 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 9,2 Mesure NO (ppm) ==> 99 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 132,66 Mesure NOx (ppm) ==> 100 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 205 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 10,7 Mesure SO2 (ppm) ==> 2 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 5,72 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 29,5 Mesure T gaz (°C) ==> 109,1	oui
16	1565	lundi 17 avril 2023	IDEX				arrêt pour contrôle réglementaire chaudière gaz	Arrêt chaudière pour contrôle rejets atmosphériques des 2 chaudières gaz par l'APAVE. Livraison bois (22,66 t / MWh / %).	Fonctionnement chaudière => ok.		
17	1566	lundi 24 avril 2023	IDEX				Suite déclenchement électrique	Acquittement du défaut + Réarmement électrique.	Remise en fonctionnement chaudière bois => ok Fonctionnement chaudière => ok.		
17	1567	lundi 24 avril 2023	IDEX	Contrôle de combustion	voir partie 4) ci-contre	91,6	24 avril suite défaut disjonction électrique	Disjonction électrique générale chaudière. Visite de contrôle Livraison bois (20,2 t / 63,33 MWh / 34 %)	Réarmement du disjoncteur. Solution d'installation d'un filtre d'harmonique en étude. Remise en route selon procédure => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 43 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 53,75 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 7,2 Mesure NO (ppm) ==> 81 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 108,54 Mesure NOx (ppm) ==> 81 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 166,05 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 12,9 Mesure SO2 (ppm) ==> 0 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 0 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 30,5 Mesure T gaz (°C) ==> 112,0	oui
18	1568	mardi 2 mai 2023	IDEX				Visite de contrôle, relevés compteurs mensuel, prélèvement cendres FAM + sous foyer	Visite de contrôle Livraison bois (22,1 t / 79,51 MWh / 26 %)	Fonctionnement chaudière => ok.		
18	1569	mardi 2 mai 2023	IDEX				Relevé compteurs fin de mois précédent		Rien à signaler		
19	1570	mardi 9 mai 2023	IDEX				Visite de contrôle et mise à l'arrêt de la chaudière bois pour ramonage	Remise en service de la chaudière bois le 11/05/2023	Fonctionnement chaudière => ok.		
20	1571	lundi 15 mai 2023	IDEX				Visite de contrôle. Livraison bois le 15/05/2023 (22,26 t / 64,65 MWh / 38 %)		Fonctionnement chaudière => ok.		
20	1572	samedi 20 mai 2023	IDEX				Suite disjonction extérieur	Sortie astreinte pour acquittement des défauts et remise en service des installations	Fonctionnement chaudière => ok.		
21	1573	22/05/2023	IDEX				Contrôle fonctionnement et changement big bag cendre foyer. Ronde Technique		Fonctionnement chaudière => ok.		

21	1574	vendredi 26 mai 2023	IDEX					Contrôle fonctionnement. Livraison bois (18,02 t / 51,13 MWH / 39,15 %)	Fonctionnement chaufferie => ok.	
22	1575	mardi 30 mai 2023	IDEX					Ronde technique Relevé des compteurs	Fonctionnement chaufferie => ok.	
23	1576	lundi 5 juin 2023	IDEX				Suite disjonction extérieur	Commande à EIFFAGE pour remplacement de l'Onduleur pour bobine. Livraison bois le 06/06/2023 (21,1 t / 73,47 MWH / 28 %)	Remise en fonctionnement chaudière bois => ok Fonctionnement chaufferie => ok.	
24	1577	lundi 12 juin 2023	IDEX	Contrôle de combustion le 16/06/2023	voir partie 4) ci-contre	91,6	Visite de contrôle / Maintenance générale (réglage, cendres, graissage) / Maintenance adoucisseur / Nivelage curage silo bois pour consommation du stocke avant arrêt d'été.	Fonctionnement chaufferie => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 104 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 130 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 7,1 Mesure NO (ppm) ==> 70 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 93,8 Mesure NOx (ppm) ==> 72 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 147,6 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 13,1 Mesure SO2 (ppm) ==> 1 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 2,86 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 35,4 Mesure T gaz (°C) ==> 114,6	oui
25	1578	lundi 19 juin 2023	IDEX				Arrêt planifié d'été chaudière bois (le 23/06/2023)	Arrêt de la chaudière bois pour la fin de saison. Contrôle des chaudières gaz. Maintenance silo (curage).	Chaudière gaz en fonctionnement => ok.	
26	1579	lundi 26 juin 2023	IDEX				Reprise des seuils d'alarme pour la chaudière bois qui est à l'arrêt. Maintenance des réducteurs + groupes hydrauliques par sous-traitant (EASHY). Démontage des vérins du silo n°1 de trappe pour changement des joints + usinage selon nécessité. Remplacement de l'onduleur tête plus enregistrement tention/intensité/harmoniques.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
27	1580	lundi 3 juillet 2023	IDEX				Visite de contrôle. Relevé compteurs chaufferie. Démontage pour réfection des axes des vérins silo n°1. Désinfection partielle de l'eau du réseau par injection de biocide dans la bâche.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
28	1581	lundi 10 juillet 2023	IDEX				Visite de contrôle.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
29	1582	lundi 17 juillet 2023	IDEX				Visite de contrôle. Démontage/remontage des vérins des silos n°1. Mise en place de kits HMT (capteurs de pressions) + remise en eau : étanchéité ok.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
30	1583	lundi 24 juillet 2023	IDEX				Visite de contrôle + intervention suite disjonction générale électrique (EDF). Contrôle de bon fonctionnement ok ; pompes ok. Relevé compteurs	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
31	1583	lundi 31 juillet 2023	IDEX				Ronde chaufferie	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
32	1583	lundi 7 août 2023	IDEX				Ronde chaufferie	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
33	1583	lundi 14 août 2023	IDEX				Ronde chaufferie	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
35	1584	lundi 28 août 2023	IDEX				Visite de contrôle + permutation chaudière gaz et pompes. Relevé compteurs	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
35	1585	vendredi 1 septembre 2023	IDEX				Visite chaufferie. Visite état réfractaire avec prestataire.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
36	1586	lundi 4 septembre 2023	IDEX				Ronde chaufferie.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
37	1587	lundi 11 septembre 2023	IDEX				Visite de contrôle + réarmement suite coupure générale électrique (EDF).	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
37	1588	dimanche 17 septembre 2023	IDEX				Intervention suite nouvelle disjonction générale électrique chaufferie. Réarmement ok, contrôle de fonctionnement ok.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
37	1589	dimanche 17 septembre 2023	IDEX				Hausse de la charge de la chaudière gaz n° 2 (gestion seuil réseau primaire).	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		

38	1590	lundi 18 septembre 2023	IDEX					Visite de contrôle pompe réseau n°2 hs => mise en route des pompes n°1 (manu) et n°3 (auto). Ramonage complet chaudière bois pour réfection réfractaire.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
40	1591	lundi 2 octobre 2023	IDEX					Visite de contrôle + relevés compteurs.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
41	1592	lundi 9 octobre 2023	IDEX					Enlèvement des big bad cendres volantes. Nettoyage silo évacuation eau pluviale. Tests des vérins silo 2 ok. Contrôle de maintenance générale.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
42	1593	lundi 16 octobre 2023	IDEX					Visite de contrôle. Livraison bois le 17/10/2023 (23,24 t / 80,92 MWh / 28 %). Préparation pour mise en route chaudière bois.	Fonctionnement chaufferie au gaz => ok.		
43	1594	lundi 23 octobre 2023	IDEX	Contrôle de combustion le 25/10/2023	voir partie 4 ci-contre	91,5		Mise en marche de la chaudière bois (début de saison).	Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 140 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 175 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 9,4 Mesure NO (ppm) ==> 125 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 167 Mesure NOx (ppm) ==> 126 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 258 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 10,5 Mesure SO2 (ppm) ==> 5 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 14,3 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 29,9 Mesure T gaz (°C) ==> 133,5	oui
43	1595	samedi 28 octobre 2023	IDEX				arrêt bref suite niveau haut trémie	Intervention astreinte : niveau trémie haut => mise en route manuelle plus évacuation ok. Remise en route chaudière bois.	Fonctionnement chaufferie chaudière bois après remise en route => ok.		
44	1596	mardi 31 octobre 2023	IDEX					Livraison bois le 31/10/2023 (25 t / 81,47 MWh / 32%).	Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.		
44	1597	mercredi 1 novembre 2023	IDEX				Suite défaut du capteur	Intervention astreinte : niveau trémie haut => contrôle du capteur à froid / acquittement du défaut et remise en marche chaudière bois.	Remise en service chaudière bois + remontée effective de la température. Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.		
44	1598	dimanche 5 novembre 2023	IDEX					Intervention astreinte : défaut température basse => reprise réglage puissance chaudière	Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.		
45	1599	lundi 6 novembre 2023	IDEX					Intervention astreinte : défaut variateur d'air => réarmement	Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.		
45	1600	lundi 6 novembre 2023	IDEX	Contrôle de combustion	voir partie 4 ci-contre	90,4		Visite de contrôle/réglage + relevés compteurs. Livraison bois le 11/11/2023 (27,64 t / 81,27 MWh / 37,3 %) Contrôle combustion. Remplacement intégrateur de la sous-station Samo 7 A le 09/11/2023.	Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 36 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 45 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 9,1 Mesure NO (ppm) ==> 132 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 176,88 Mesure NOx (ppm) ==> 133 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 272,65 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 10,9 Mesure SO2 (ppm) ==> 2 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 5,72 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 37,2 Mesure T gaz (°C) ==> 150,8	oui
46	9901	lundi 13 novembre 2023	IDEX	Contrôle de combustion	voir partie 4 ci-contre	93,5	Mise au profit des essais d'amélioration de la performance par modification de recette du 10/11/2023 (manque combustible).	Ramonage complet. Livraison bois le 15/11/2023 (23,22 t / 82,26 MWh / 26,9 %).	Remise en fonctionnement chaudière bois ok Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.	Mesure CO (ppm) ==> 47 Mesure CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 58,75 VLE* CO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 250 Mesure CO2 (%) ==> 9,6 Mesure NO (ppm) ==> 107 Mesure NO (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 143,38 Mesure NOx (ppm) ==> 108 Mesure NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 221,4 VLE* NOx (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 525 Mesure O2 (%) ==> 10,3 Mesure SO2 (ppm) ==> 0 Mesure SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 0 VLE* SO2 (mg / Nm3 à 6% O2) ==> 225 Mesure T amb (°C) ==> 33,1 Mesure T gaz (°C) ==> 114,2	oui
47	9902	lundi 20 novembre 2023	IDEX					Appoint sel. Visite de contrôle maintenance et vérification combustion. Livraison bois le 21/11/2023 (23,86 t / 80,05 MWh / 30,2 %).	Fonctionnement chaufferie chaudière bois => ok.		



# **Annexe IV. Travaux de gros entretiens et réparations effectués**

**IDEX Bois Energie de la Minais**

Rapport d'activité 2023

Justificatif P3

Objet des travaux	Fourniture & sous-traitance [€HT]	Main d'oeuvre [€ HT]	Total FO SST MO [€ HT]	Réf. facture
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Tvx chaudières	58 563,20 €		58 563,20 €	BM223220 BM220897
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Furnisterie	41 930,00 €		41 930,00 €	400077834 400078179
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Brûleurs	28 470,92 €		28 470,92 €	105607620 105607974 105614308 105585739 105633753
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Chaudières	27 499,90 €		27 499,90 €	1014851
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Travaux préparatoires (solde)	16 113,13 €		16 113,13 €	O230100530
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Chaudières de location (solde)	7 499,41 €		7 499,41 €	026866 026526
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Tvx chaudières TS manchons pompes	4 440,00 €		4 440,00 €	BM221151
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Maîtrise d'oeuvre	2 190,00 €		2 190,00 €	2022391 2022439
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Tvx chaudières TS plots chaudières	1 200,00 €		1 200,00 €	BM222208
R2.3 Remplacement chaudières gaz - Tvx chaudières TS manchette gaz	291,00 €		291,00 €	BM221152
R2.3 Remplacement V3V chaudière bois	1 455,64 €		1 455,64 €	O231101584
R2.3 Remplacement de 5 servomoteurs	795,20 €		795,20 €	3655419
	<b>190 448,40 €</b>	- €	<b>190 448,40 €</b>	
Extournes d'écritures comptables sur exercice précédent			<u>-7 618,17 €</u>	
			<b>182 830,23 €</b>	

# Annexe V. Contrôles réglementaires



## RAPPORT DE VÉRIFICATION

### Contrôle périodique de l'efficacité énergétique des installations de 400 KW à 20 MW

Accompagné par : Non accompagné  
Pièces jointes : Néant

N° de rapport :  
100074859-001-1  
Date : 28/04/2023

Lieu d'intervention :  
IDEX CHAUFFERIE OLYMPE DE  
GOUGE  
Site de Olympe de Gouge  
44980 STE LUCE SUR LOIRE

Date(s) d'intervention :  
Du 19/04/2023 au 21/04/2023

Intervenant(s) :  
Mr COLLINET ALAIN



Accréditation n°3-2016  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Ce rapport comporte 23 pages - Version modèle rapport 2.5.1

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS</b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b>GENERALITES</b>	<b>6</b>
<b>3.</b>	<b>DESCRIPTION DE L'INSTALLATION</b>	<b>7</b>
<b>4.</b>	<b>RESULTATS DES CONTROLES DE COMBUSTION</b>	<b>8</b>
<b>5.</b>	<b>APPAREILLAGES DE CONTROLE REGLEMENTAIRE</b>	<b>12</b>
<b>6.</b>	<b>CONDUITE ET ENTRETIEN</b>	<b>13</b>
<b>7.</b>	<b>TENUE DU LIVRET DE CHAUFFERIE</b>	<b>22</b>
<b>8.</b>	<b>EVALUATION DU DIMENSIONNEMENT (chauffage des bâtiments)</b>	<b>23</b>

## 1. RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

### Chapitre 4 : Résultats des contrôles de combustion

Avis	N° obs	Repère Chaudière	Observation
	1	GENERATEUR N°1	Allure : 45 - Avis : qualité de combustion satisfaisante
	2	GENERATEUR N°1	Allure : 45 - Rendement caractéristique de combustion conforme aux prescriptions réglementaires.
	3	GENERATEUR N°2	Allure : 45 - Avis : qualité de combustion satisfaisante
	4	GENERATEUR N°2	Allure : 45 - Rendement caractéristique de combustion conforme aux prescriptions réglementaires.

### Chapitre 5 : Appareillages de contrôle réglementaire

RAS

### Chapitre 6 : Conduite et entretien

Avis	N° obs	Observation
<b>• Conduite et Entretien en Chaufferie</b>		
	5	Calorifuge, étanchéité des réseaux primaires en chaufferie : Les parties les plus compliquées ne sont pas calorifugées. Des manchettes en amont et aval des pompes ou sur les vannes déportées permettraient de remédier au problème.
	6	Consignes d'exploitation et de sécurité : Absence de consignes d'exploitation et de sécurité.
	7	Affichage du plan et des consignes : Le plan et les consignes de sécurité ne sont pas affichées.

Avis	N° obs	Observation
<b>• Données générales distribution régulation diffusion de l'énergie</b>		
	8	La société IDEX ne s'occupe que du réseau primaire.

Avis	N° obs	Observation
<b>• Bâtiment : Sous station TEMPO / TEMPO</b>		
	9	Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique : Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
	10	Paramètres de régulation des réseaux de distribution : Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau des sous stations.
	11	Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs : La société IDEX ne s'occupe que du primaire.
	12	Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants : La société IDEX ne s'occupe que du primaire.

Avis	N° obs	Observation
------	--------	-------------

• **Bâtiment : Sous station square de la minais / Square de la minais**

	13	Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique : Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
	14	Paramètres de régulation des réseaux de distribution : Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau des sous stations.
	15	Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
	16	Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

Avis	N° obs	Observation
------	--------	-------------

• **Bâtiment : Sous station principale groupe scolaire de la minais / Groupe scolaire**

	17	Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique : Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
	18	Paramètres de régulation des réseaux de distribution : Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau de la chaufferie.
	19	Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
	20	Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

Avis	N° obs	Observation
------	--------	-------------

• **Bâtiment : Sous station Olympe de Gougues / OLYMPE DE GOUGES**

	21	Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique : Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
	22	Paramètres de régulation des réseaux de distribution : Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau des sous stations.
	23	Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
	24	Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

Avis	N° obs	Observation
------	--------	-------------

• **Bâtiment : Sous station LNH Olympe de Gougues. / LNH Olympe de Gougues**

	25	Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique : Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
	26	Paramètres de régulation des réseaux de distribution : Régulation par vanne 3 voies.
	27	Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
	28	Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants : La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

**Chapitre 7 : Tenue du livret de chaufferie**

Avis	N° obs	Observation
------	--------	-------------

	29	Livret de chaufferie (Art R224-29-code de l'environnement) : Livret de chaufferie conforme.
---	----	---

Chapitre 8 : Evaluation du dimensionnement

Avis	N° obs	Observation
	30	Installation surdimensionnée



Satisfaisant ou conforme



Non satisfaisant



Non conforme

• **Rappel :**

Article R224-28: l'exploitant est tenu de calculer le rendement caractéristique de la chaudière au moment de chaque remise en marche, et au moins tous les 3 mois pendant la période de fonctionnement.

Article R224-35: la période entre deux contrôles ne doit pas excéder deux ans pour les chaudières dont la puissance nominale est supérieure ou égale à 5 MW, et trois ans pour les autres.

Article R224-36: lorsque l'installation contrôlée n'est pas conforme, l'exploitant ou le propriétaire est tenu de prendre les mesures nécessaires pour y remédier dans un délai de 3 mois à compter de la réception du présent compte-rendu.

**Nota :** nous avons noté les principales anomalies observées. Des recommandations portant sur le bon usage du système en place et des améliorations possibles de l'ensemble de l'installation ont été indiquées conformément à la réglementation en vigueur – ces indications ne se substituent pas à la réalisation d'études de faisabilité technico-économiques.

## 2. GENERALITES

### 2.1. Définition de la mission :

La mission comporte:

1/ en application de l'article R224-32 du code l'environnement, le contrôle des installations de combustion mentionné à l'article R224-31 :

- le calcul du rendement caractéristique des générateurs,
- la vérification de la conformité du rendement aux valeurs minimales prescrites (articles R. 224-23 à R. 224-25),
- le contrôle de l'existence et du bon fonctionnement des appareils de mesure et de contrôle (articles R. 224-26 à R. 224-27),
- la vérification du bon état des installations de distribution de l'énergie thermique situées dans le local de chaufferie,
- la vérification de la tenue du livret de chaufferie (article R. 224-29).
- Pour les chaudières destinées au chauffage de locaux uniquement (avec ou sans production d'eau chaude sanitaire),
  - L'évaluation du dimensionnement du générateur de chaleur par rapport aux exigences en matière de chauffage du bâtiment. (Lorsque les systèmes et les besoins n'ont pas changé depuis la dernière inspection, il n'est pas nécessaire de répéter cette vérification)
  - La vérification du bon état des parties accessibles des installations destinées à la distribution, la régulation et la diffusion de l'énergie thermique dans le bâtiment et sa régulation

**Ce contrôle réalisé en application de l'article R.224-32 du code de l'environnement ne traite pas des problèmes de sécurité, hygiène et conditions de travail.**

3/ Information sur la prestation réalisée

Prestation réalisée en totalité : oui  non

### 2.2. Modifications effectuées depuis les précédents contrôles :

Aucune

### 2.3. Matériel utilisé pour les contrôles :

Paramètre	Référence appareil
Températures: Température air comburant Température des fumées	Les références des matériels utilisés sont répertoriées dans nos dossiers internes
Analyse de gaz : <ul style="list-style-type: none"> <li>• O<sub>2</sub>, CO<sub>2</sub>, CO(1),</li> <li>• NOx</li> </ul>	
Teneur en poussières	Le cas échéant, pour les combustibles solides >> voir rapport séparé

(1) La teneur en CO<sub>2</sub> est calculée par l'analyseur de combustion : théorie de la combustion

COMMENTAIRE :
LIBELLE COMMENTAIRE
Sans commentaire

**3. DESCRIPTION DE L'INSTALLATION**

Chaudières et équipements de chauffe

Désignation Chaufferie	Chaufferie « chauffage bâtiment (avec ou sans production ECS) »		
Repère Chaudière	GENERATEUR N°1	GENERATEUR N°2	
Caractéristiques chaudières			
Désignation			
Constructeur	HOVAL	HOVAL	
Type	MAX 3	MAX 3	
Principe (tubes de fumées, ...)	Tubes de fumée	Tubes de fumée	
Année de construction			
Puissance Nominale utile (kW)	1 350	1 350	
Fluide caloporteur	Eau chaude	Eau chaude	
Débit vapeur (t/h)			
Pression de service (bars)			
Température de service (°C) (eau, fluide, thermique, ...)	70,0	70,0	
Caractéristiques brûleur			
Marque	WEISHAUPT	WEISHAUPT	
Type (*)	WM G20/3A	WM G20/3A	
Année de construction (*)	2022	2022	
Régulation (1 allure, 2 allures ou modulant)	modulant	modulant	
Combustible en service			
Nature	Gaz naturel	Gaz naturel	
Equipements annexes			
Economiseur, Récupérateur / Traitement des fumées	Néant	Néant	
Caractéristiques Exploitation	nota : une chaudière est considérée comme « secours », uniquement si elle ne fonctionne qu'en substitution d'une autre chaudière – A ne pas confondre avec une chaudière fonctionnant en appoint		
Horaire de fonctionnement	En appoint	En appoint	
Affectation Secteur industriel (process / chauffage industriel), Secteur tertiaire/résidentiel (chauffage des locaux / production d'ECS)	Chauffage des locaux	Chauffage des locaux	

(\*) Mention facultative

COMMENTAIRES :	
Repère Chaudière	LIBELLÉ COMMENTAIRE
GENERATEUR N° 1	Sans commentaire
GENERATEUR N° 2	Sans commentaire

**4. RESULTATS DES CONTROLES DE COMBUSTION**
**4.1. Cas des chaudières fonctionnant aux combustibles gaz naturel, propane, butane, fioul domestique ou fioul lourd (ou charbon / lignite)**

Date des contrôles		19/04/2023			
Heure des contrôles		8:55			
<b>Repère Chaudière</b>		<b>GENERATEUR N°1</b>			
Puissance nominale utile	kW	1 350			
Pertes par les parois à allure nominale	%	0,5			
<b>Conditions de fonctionnement</b>					
Combustible en service		Gaz naturel			
Allure appréciée	%	45			
Pression ou température du fluide caloporteur bars/°C		84,0			
<b>Mesures effectuées</b>					
T° air comburant	°C	27,0			
T° fumées	°C	123,0			
O <sub>2</sub> sur sec	%	3,8			
CO <sub>2</sub>	%	9,7			
CO	ppm	0,0			
<b>Relevés instrumentation usine</b>					
Température des fumées (*)	°C				
Teneur en O <sub>2</sub>	%				
<b>Résultats des calculs</b>					
Excès d'air	%	20,1			
Pertes aux fumées	%	4,7			
Pertes par imbrûlés (**)	%				
Pertes par les parois à l'allure mesurée	%	1,1			
<b>Rendement caractéristique</b>	%	94,2			
<b>Rendement réglementaire minimum (1)</b>	%	92,0			

(\*) mention facultative > valeur usine prise simultanément à la mesure, si possibilité.

(\*\*) Pertes par imbrûlés gazeux non prises en compte, pertes par imbrûlés solides prises en compte que pour le charbon ou lignite

(1) Rendement minimum réglementaire uniquement si allure supérieur ou égale à 33%

<b>OBSERVATIONS :</b>		
N° Obs.	REPERE CHAUDIERE	LIBELLÉ OBSERVATION
1	GENERATEUR N°1	Allure : 45 - Avis : qualité de combustion satisfaisante
2	GENERATEUR N°1	Allure : 45 - Rendement caractéristique de combustion conforme aux prescriptions réglementaires.

<b>COMMENTAIRES :</b>	
REPERE CHAUDIERE	LIBELLÉ COMMENTAIRE
GENERATEUR N°1	Sans commentaire

(Suite des résultats des contrôles de combustion)

Date des contrôles		19/04/2023			
Heure des contrôles		10:20			
<b>Repère Chaudière</b>		<b>GENERATEUR N°2</b>			
Puissance nominale utile	kW	1 350			
Pertes par les parois à allure nominale	%	0,5			
<b>Conditions de fonctionnement</b>					
Combustible en service		Gaz naturel			
Allure appréciée	%	45			
Pression ou température du fluide caloporteur bars/°C		84,0			
<b>Mesures effectuées</b>					
T° air comburant	°C	30,0			
T° fumées	°C	124,0			
O <sub>2</sub> sur sec	%	4,0			
CO <sub>2</sub>	%	9,5			
CO	ppm	0,0			
<b>Relevés instrumentation usine</b>					
Température des fumées (*)	°C				
Teneur en O <sub>2</sub>	%				
<b>Résultats des calculs</b>					
Excès d'air	%	21,4			
Pertes aux fumées	%	4,7			
Pertes par imbrûlés (**)	%				
Pertes par les parois à l'allure mesurée	%	1,1			
<b>Rendement caractéristique</b>	%	94,2			
<b>Rendement réglementaire minimum (1)</b>	%	92,0			

(\*) mention facultative &gt; valeur usine prise simultanément à la mesure, si possibilité.

(\*\*) Pertes par imbrûlés gazeux non prises en compte, pertes par imbrûlés solides prises en compte que pour le charbon ou lignite

(1) Rendement minimum réglementaire uniquement si allure supérieur ou égale à 33%

**OBSERVATIONS :**

N° Obs.	REPERE CHAUDIERE	LIBELLÉ OBSERVATION
3	GENERATEUR N°2	Allure : 45 - Avis : qualité de combustion satisfaisante
4	GENERATEUR N°2	Allure : 45 - Rendement caractéristique de combustion conforme aux prescriptions réglementaires.

**COMMENTAIRES :**

REPERE CHAUDIERE	LIBELLÉ COMMENTAIRE
GENERATEUR N°2	Sans commentaire

**4.2. Cas des chaudières fonctionnant à la biomasse****COMMENTAIRES :**

Sans Objet - Absence de chaudière fonctionnant à la biomasse

**4.3. Cas des chaudières fonctionnant au biogaz****COMMENTAIRES :**

Sans Objet - Absence de chaudière fonctionnant au biogaz

**5. APPAREILLAGES DE CONTROLE REGLEMENTAIRE**

Les appareils de contrôle des émissions de polluants régis par d'autres textes ne font pas l'objet de ce contrôle.

La vérification du bon fonctionnement n'a pas pour finalité l'étalonnage ou la vérification métrologique des appareils.

Repère Chaudière	MW	GENERATEUR N°1			GENERATEUR N°2								
		1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	1,350	Exigé	Existe	Voir obs. n°	Exigé	Existe	Voir obs. n°
Puissance nominale		Exigé	Existe	Voir obs. n°	Exigé	Existe	Voir obs. n°	Exigé	Existe	Voir obs. n°	Exigé	Existe	Voir obs. n°
Déprimomètre indicateur (si foyer en dépression)	P > 0,4 et P < 2												
Déprimomètre enregistreur (si foyer en dépression)	P >= 2												
Appareil manuel de mesure de CO ou d'indice de noircissement (ou indicateur équivalent) (1)	P > 0,4 et P < 20	X	X		X	X							
Analyseur portatif de CO <sub>2</sub> ou O <sub>2</sub>	P > 0,4 et P <= 10	X	X		X	X							
Analyseur automatique CO <sub>2</sub> ou O <sub>2</sub> (mesure en continu)	P > 10												
Indicateur de température des fumées sortie générateur	P > 0,4	X	X		X	X							
Indicateur d'allure	P > 0,4 et P < 2	X	X		X	X							
Indicateur de débit de combustible ou fluide caloporteur	P >= 2												
Enregistreur de pression de vapeur	P >= 2												
Indicateur de température de fluide caloporteur (liquide)	P > 0,4 et P < 2	X	X		X	X							
Enregistreur de température de fluide caloporteur (liquide)	P >= 2												

(1) Appareil manuel permettant de contrôler la bonne combustion.

COMMENTAIRES :	
REPERE CHAUDIERE	LIBELLE COMMENTAIRE
GENERATEUR N°1	Sans commentaire
GENERATEUR N°2	Sans commentaire

## 6. CONDUITE ET ENTRETIEN

Un avis global est porté sur la qualité de l'entretien sur la base d'un examen des divers documents de l'exploitant et d'un examen visuel des parties apparentes des installations.

Rappel : le contrôle réalisé en application de l'article R.224-32 du code de l'environnement ne traite pas des problèmes de sécurité, hygiène et conditions de travail.

### 6.1. Conduite et entretien en chaufferie

Paramètres contrôlés	Satisfaisant	Non satisfaisant	Voir obs. n°
Etat général	X		
Calorifuge, étanchéité des réseaux primaires en chaufferie		X	<b>5</b>
Etat des équipements annexes	X		
Consignes d'exploitation et de sécurité		X	<b>6</b>
Affichage du plan et des consignes		X	<b>7</b>
Paramètres des régulations en local chaufferie le cas échéant	X		

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
5	Calorifuge, étanchéité des réseaux primaires en chaufferie : Les parties les plus compliquées ne sont pas calorifugées. Des manchettes en amont et aval des pompes ou sur les vannes déportées permettraient de remédier au problème.
6	Consignes d'exploitation et de sécurité : Absence de consignes d'exploitation et de sécurité.
7	Affichage du plan et des consignes : Le plan et les consignes de sécurité ne sont pas affichées.

COMMENTAIRES :	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Ce contrôle ne traite pas des problèmes de sécurité, d'hygiène et des conditions de travail (annexe 14 de l'arrêté du 02/10/2009) - Par conséquent, les commentaires relatifs aux consignes ne sont pas opposables aux diverses réglementations existantes. Nous ne nous prononçons que sur la présence ou l'absence de consignes et non sur l'exhaustivité ou l'exactitude des consignes ...	

**6.2. Conduite et entretien : distribution, régulation et diffusion de l'énergie**

En cas de présence de plus de 5 sous-stations dans le périmètre de l'inspection, l'inspection des 5 sous-stations les plus importantes est considérée suffisamment représentative.

**6.2.1. Données générales - distribution/régulation/diffusion**

ETAT DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA DISTRIBUTION, LA REGULATION ET LA DIFFUSION DE L'ENERGIE			
(1) Nombre de bâtiments concernés	9	Nombre de bâtiments à contrôler	2
(1) Nombre de sous stations concernées	9	Nombre de sous-stations à contrôler	5
(1) Nombre moyen de réseaux secondaires par sous-stations	2	Nombre moyen de réseaux secondaires par sous-stations à contrôler	2
(1) Nombre de logements ou zones chauffées concernés	9	Nombre de logements ou zones chauffées à contrôler	2
(1) Nombre d'émetteurs (2) concernés		Nombre d'émetteurs à contrôler	
(1) Nombre de planchers chauffants concernés		Nombre de planchers chauffants à contrôler	

(1) données fournies par l'exploitant ou le propriétaire des installations – dans le cas où ces données ont été estimées, faire une remarque dans les commentaires.

(2) émetteurs = radiateurs, ventilo-convecteurs, aérothermes..., hors planchers chauffants

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
8	La société IDEX ne s'occupe que du réseau primaire.

COMMENTAIRES :	
N° Obs.	LIBELLÉ COMMENTAIRE
	Sans commentaire

**6.2.2. Données spécifiques - bâtiment/sous-station**

• **Bâtiment/sous-station n°1**

ETAT DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA DISTRIBUTION, LA REGULATION ET LA DIFFUSION DE L'ENERGIE				
Référence bâtiment	TEMPO	Référence sous-station contrôlée		Sous station TEMPO
		Nombre de réseaux secondaires		4
Nombre de zones chauffées (logements, chambres, bureaux etc)		Nombre d'émetteurs		Nombre de planchers chauffants

Paramètres contrôlés	Satisfaisant	Non satisfaisant	Sans objet	Voir obs. n°
Etat général des réseaux hydrauliques apparents (dont sous-installation le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>9</b>
Paramètres de régulation des réseaux de distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>10</b>
Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>11</b>
Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>12</b>

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
9	<b>Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique :</b> Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
10	<b>Paramètres de régulation des réseaux de distribution :</b> Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau des sous stations.
11	<b>Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs :</b> La société IDEX ne s'occupe que du primaire.
12	<b>Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants :</b> La société IDEX ne s'occupe que du primaire.

COMMENTAIRES :	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Le circuit primaire arrive dans un échangeur. Le circuit secondaire contient :1 départ constant pour l'eau chaude pour alimenter un ballon pour l'ECS. 1 départ constant pour alimenter un échangeur à plaques pour l'ECS.	

• **Bâtiment/sous-station n°2**

ETAT DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA DISTRIBUTION, LA REGULATION ET LA DIFFUSION DE L'ENERGIE					
Référence bâtiment	Square de la minais	Référence sous-station contrôlée		Sous station square de la minais	
		Nombre de réseaux secondaires		2	
Nombre de zones chauffées (logements, chambres, bureaux etc)		Nombre d'émetteurs		Nombre de planchers chauffants	

Paramètres contrôlés	Satisfaisant	Non satisfaisant	Sans objet	Voir obs. n°
Etat général des réseaux hydrauliques apparents (dont sous-installation le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>13</b>
Paramètres de régulation des réseaux de distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>14</b>
Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>15</b>
Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>16</b>

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
13	<b>Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique :</b> Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
14	<b>Paramètres de régulation des réseaux de distribution :</b> Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau des sous stations.
15	<b>Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
16	<b>Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

COMMENTAIRES :	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Le réseau primaire est connecté à un échangeur à plaques. Le réseau secondaire alimente une bouteille de mélange. Via une vanne trois voies entre l'aller et le retour les bâtiments 7 et 8 sont alimentés. Un ballon ECS est alimenté.	

• **Bâtiment/sous-station n°3**

ETAT DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA DISTRIBUTION, LA REGULATION ET LA DIFFUSION DE L'ENERGIE				
Référence bâtiment	Groupe scolaire	Référence sous-station contrôlée		Sous station principale groupe scolaire de la minais
		Nombre de réseaux secondaires		8
Nombre de zones chauffées (logements, chambres, bureaux etc)		Nombre d'émetteurs		Nombre de planchers chauffants

Paramètres contrôlés	Satisfaisant	Non satisfaisant	Sans objet	Voir obs. n°
Etat général des réseaux hydrauliques apparents (dont sous-installation le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>17</b>
Paramètres de régulation des réseaux de distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>18</b>
Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>19</b>
Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>20</b>

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
17	<b>Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique :</b> Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
18	<b>Paramètres de régulation des réseaux de distribution :</b> Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau de la chaufferie.
19	<b>Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
20	<b>Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

COMMENTAIRES :	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Le circuit primaire passe par un échangeur à plaques. Le réseau secondaire alimente 8 circuits. Circuit sous station , production ECS, circuit CTA, circuit radiateur logements de fonction, circuit plancher chauffant hall d'accueil, circuit radiateurs administrarion, circuit radiateur élémentaire.	

• **Bâtiment/sous-station n°4**

ETAT DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA DISTRIBUTION, LA REGULATION ET LA DIFFUSION DE L'ENERGIE				
Référence bâtiment	OLYMPE DE GOUGE S	Référence sous-station contrôlée		Sous station Olympe de Gougues
		Nombre de réseaux secondaires		3
Nombre de zones chauffées (logements, chambres, bureaux etc)		Nombre d'émetteurs		Nombre de planchers chauffants

Paramètres contrôlés	Satisfaisant	Non satisfaisant	Sans objet	Voir obs. n°
Etat général des réseaux hydrauliques apparents (dont sous-installation le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>21</b>
Paramètres de régulation des réseaux de distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>22</b>
Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>23</b>
Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>24</b>

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
21	<b>Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique :</b> Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
22	<b>Paramètres de régulation des réseaux de distribution :</b> Régulation par vanne 3 voies selon la loi d'eau au niveau des sous stations.
23	<b>Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
24	<b>Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

COMMENTAIRES :	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Le primaire est connecté à un échangeur à plaques. Le secondaire alimente un circuit de chauffage et deux ballons d'eau chaude via un échangeur à plaques.	

• **Bâtiment/sous-station n°5**

ETAT DES INSTALLATIONS DESTINEES A LA DISTRIBUTION, LA REGULATION ET LA DIFFUSION DE L'ENERGIE				
Référence bâtiment	LNH Olympe de Gougues	Référence sous-station contrôlée	Sous station LNH Olympe de Gougues.	
		Nombre de réseaux secondaires	2	
Nombre de zones chauffées (logements, chambres, bureaux etc)		Nombre d'émetteurs		Nombre de planchers chauffants

Paramètres contrôlés	Satisfaisant	Non satisfaisant	Sans objet	Voir obs. n°
Etat général des réseaux hydrauliques apparents (dont sous-installation le cas échéant)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>25</b>
Paramètres de régulation des réseaux de distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>26</b>
Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>27</b>
Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>28</b>

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
25	<b>Moyens mis en œuvre pour équilibrage du réseau hydraulique :</b> Equilibrage du réseau par vanne TA sur les retours.
26	<b>Paramètres de régulation des réseaux de distribution :</b> Régulation par vanne 3 voies.
27	<b>Présence de régulation terminale au niveau des radiateurs :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.
28	<b>Présence de régulation terminale au niveau des planchers chauffants :</b> La société IDEX ne s'occupe que du circuit primaire.

COMMENTAIRES :	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Le circuit primaire est connecté à un échangeur à plaques. Le secondaire alimente deux ballons ECS de 2500 l	

**6.3. Conduite et entretien : centrales de traitement d'air (CTA)**

Dans le cas de présence de plus de 5 centrales de traitement d'air dans le périmètre de l'inspection, une vérification des 5 CTA les plus importantes en termes de débit d'air traité est considérée suffisamment représentative.

**6.3.1. Données générales - CTA présentes**

ETAT DES SYSTEMES DE VENTILATION COMBINES ALIMENTES PAR LES CHAUDIERES CENTRALES DE TRAITEMENT D'AIR			
Nombre de bâtiments concernés par la présence de CTA	0	Nombre total de CTA présentes	0
Nombre de CTA à contrôler	0		

COMMENTAIRES :	
	LIBELLÉ COMMENTAIRE
	Sans commentaire

**6.3.2. Données spécifiques - CTA observées****COMMENTAIRES :**

Sans Objet - Absence de CTA

**7.TENUE DU LIVRET DE CHAUFFERIE**

D'autres textes réglementaires rendent obligatoire la tenue d'un livret de chaufferie ; dès lors, celui-ci peut comporter des éléments non examinés dans le cadre de ce contrôle.

	Non présenté	Tenu à jour	A mettre à jour	Voir obs. n°
Livret de chaufferie (Art R224-29-code de l'environnement)		X		<b>29</b>
Indication des caractéristiques de la chaufferie		X		
Report des mesures de rendement effectuées par l'exploitant (Art R224-28-code de l'environnement)		X		
Report des interventions de l'exploitant		X		
Mise en annexe des comptes-rendus de contrôles précédents (Art R224-33-code de l'environnement)		X		

<b>OBSERVATIONS :</b>	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
29	Livret de chaufferie (Art R224-29-code de l'environnement) : Livret de chaufferie conforme.

<b>COMMENTAIRES :</b>	
LIBELLÉ COMMENTAIRE	
Sans commentaire	

8.EVALUATION DU DIMENSIONNEMENT (chauffage des bâtiments)

OBSERVATIONS :	
N° Obs.	LIBELLÉ OBSERVATION
30	Installation surdimensionnée



Agence de Nantes  
5 rue de la Johardière  
CS 20289  
44803 Saint-Herblain CEDEX  
Tél. : 02.40.38.80.00  
Email : alain.collinet@apave.com

**IDEX CHAUFFERIE OLYMPE DE GOUGE**  
M. JOLLIVE GUILLAUME  
SITE DE OLYMPE DE GOUGE  
  
44980 SAINTE LUCE SUR LOIRE  
Contact : M. JOLLIVE Guillaume



## RAPPORT D'ESSAIS

# Mesure des rejets atmosphériques Site de OLYMPE DE GOUGE

CHAUFFERIE OLYMPE DE GOUGE

N° de rapport : T230031093  
Date : 21/04/2023  
Version : 1



Accréditation n° 1-7202  
Liste des sites et portées  
disponibles sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Lieu d'intervention :  
**IDEX CHAUFFERIE  
OLYMPE DE GOUGE**

44980 – SAINTE  
LUCÉ SUR LOIRE

Accompagné par :  
Technicien IDEX

Rendu compte à :  
Technicien IDEX

Date(s) d'intervention :  
du 19/04 au 19/04/2023

Intervenant :  
COLLINET Alain

Nom et fonction du signataire :  
COLLINET – Chargé d'affaires

Signature :

COLLINET Alain  
  
Validation électronique

**OBSERVATION(S)**

Ce rapport comporte 27 pages et 6 annexe(s) - M.LAEX.041\_V9.8

Suivi des versions du rapport		
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)
1	Création du document	/

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>RESPECT DES VALEURS LIMITES .....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>OBJECTIF.....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>SYNTHESE DES RESULTATS.....</b>	<b>4</b>
3.1	GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	4
3.2	GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	5
<b>4</b>	<b>SYNTHESE DES ECARTS ET INFLUENCE.....</b>	<b>6</b>
4.1	PROGRAMME DE MESURES	6
4.2	Ecarts aux référentiels	7
<b>5</b>	<b>PROTOCOLE D'INTERVENTION .....</b>	<b>8</b>
5.1	Documents de référence	8
5.2	Méthodologie	9
<b>6</b>	<b>GENERALITES .....</b>	<b>9</b>
6.1	Exploitation du rapport	9
	<b>ANNEXE 1 CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS.....</b>	<b>10</b>
	A/ Description de l'installation	10
	B/ Description de la section de mesure	11
	GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	11
	GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	11
	C/ Homogénéité de la section de mesure	11
	<b>ANNEXE 2 METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE .....</b>	<b>12</b>
	A/ Stratégie d'échantillonnage	12
	B/ Règles de calculs	12
	C/ Méthodologie mise en œuvre	13
	<b>ANNEXE 3 VALIDATION DES RESULTATS .....</b>	<b>15</b>
	A/ Incertitudes	15
	B/ Validation des mesures	15
	GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	15
	GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	16



**ANNEXE 4 RESULTATS DETAILLES.....17**

**ANNEXE 5 AGREMENT .....26**

**ANNEXE 6 DONNEES CLIENT .....27**

## 1 RESPECT DES VALEURS LIMITES

Les tableaux ci-après, précisent les polluants présentant un dépassement de la valeur limite d'émission. Le détail des valeurs est donné au paragraphe 3.

Repère du conduit ou de l'installation	Respect de la valeur limite d'émission (VLE)	Paramètres mesurés supérieurs à la valeur limite d'émission (VLE)
GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	OUI	-
GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	OUI	-

## 2 OBJECTIF

APAVE a été chargé de procéder à des contrôles sur des rejets atmosphériques, dans le cadre :

- ✓ du contrôle réglementaire par un organisme agréé par le ministère en charge des installations classées et conformément :
  - A l'arrêté du 3 août 2018 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration au titre de la rubrique 2910

## 3 SYNTHÈSE DES RESULTATS

### 3.1 GENERATEUR EAU CHAUDE N°1

#### 3.1.1 Mesurages périphériques et Conditions de fonctionnement

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Ecart à la norme		VLE <sup>(1)</sup>	
						O / N <sup>(3)</sup>	Valeur	C/NC <sup>(2)</sup>	
Condition de fonctionnement de l'installation par rapport à sa capacité nominale	-	Voir tableau ci-dessus.							
Date et durée des essais	-	19/04/23 30min	19/04/23 30min	19/04/23 30min					
Température fumées	°C	119	122	123	<b>121</b>				
Concentration en O <sub>2</sub> sec	%	3,7	3,7	3,8	<b>3,7</b>	-	-	-	
Concentration en CO <sub>2</sub> sec	%	9,7	9,7	9,7	<b>9,7</b>	-	-	-	
Teneur en vapeur d'eau	%	16,2	16,1	16,1	<b>16,1</b>	-	-	-	
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	1,5	1,6	1,6	<b>1,6</b>	-	-	-	
Vitesse au débouché	m/s	1,5	1,6	1,6	<b>1,6</b>	-	5>	-	
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O <sub>2</sub> ou de CO <sub>2</sub>	m <sub>0</sub> <sup>3</sup> /h	600	600	600	<b>600</b>	-	-	-	

Conditions de fonctionnement lors des essais, fournies par l'exploitant:
45 %de l'allure nominale.
Description et capacité nominale de l'installation, fournie par l'exploitant:
HOVAL 1350 KW

### 3.1.2 Résultats

Composés		Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Ecart à la norme O / N <sup>(3)</sup>	VLE <sup>(1)</sup>	C/NC <sup>(2)</sup>
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>								
Concentration gaz sec à 3 % de O <sub>2</sub>	mg/m <sub>0</sub> <sup>3</sup>	0	0	0	<b>0</b>	N	-	-
Flux massique	Kg/h	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-
<b>Oxydes d'azote (NOx en éq NO<sub>2</sub>)</b>								
Concentration gaz sec à 3 % de O <sub>2</sub>	mg/m <sub>0</sub> <sup>3</sup>	87	90	90	<b>89</b>	N	100	C
Flux massique	Kg/h	0,054	0,055	0,055	<b>0,055</b>	-	-	-

Rappel: La vitesse d'éjection mesurée est comparable à la vitesse limite d'éjection si l'installation fonctionne en marche continue maximale.

M.LAEX.046-V9.8

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C/NC : Conforme / Non Conforme

(3) O/N : N : la mesure ne fait pas l'objet d'un écart ; O : la mesure fait l'objet d'un écart.

## 3.2 GENERATEUR EAU CHAUDE N°2

### 3.2.1 Mesurages périphériques et Conditions de fonctionnement

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Ecart à la norme	VLE <sup>(1)</sup>	
						O / N <sup>(3)</sup>	Valeur	C/NC <sup>(2)</sup>
Condition de fonctionnement de l'Installation par rapport à sa capacité nominale	-	Voir tableau ci-dessus.						
Date et durée des essais	-	19/04/23 30min	19/04/23 30min	19/04/23 30min				
Température fumées	°C	120	124	126	<b>124</b>			
Concentration en O <sub>2</sub> sec	%	4,0	4,0	3,9	<b>4,0</b>	-	-	-
Concentration en CO <sub>2</sub> sec	%	9,5	9,5	9,6	<b>9,5</b>	-	-	-
Teneur en vapeur d'eau	%	15,9	15,9	16,0	<b>15,9</b>	-	-	-
Vitesse débitante (dans la section de mesure)	m/s	1,4	1,4	1,4	<b>1,4</b>	-	-	-
Vitesse au débouché	m/s	1,4	1,4	1,4	<b>1,4</b>	-	5>	-
Débit ramené aux conditions réglementaires sans correction d'O <sub>2</sub> ou de CO <sub>2</sub>	m <sub>0</sub> <sup>3</sup> /h	600	600	600	<b>600</b>	-	-	-

Conditions de fonctionnement lors des essais, fournies par l'exploitant:
45% de l'allure nominale.
Description et capacité nominale de l'installation, fournie par l'exploitant:
HOVAL 1350 KW

### 3.2.2 Résultats

Composés		Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	Ecart à la norme O / N <sup>(3)</sup>	VLE <sup>(1)</sup>	C/NC <sup>(2)</sup>
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>								
Concentration gaz sec à 3 % de O <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	0	0	0	<b>0</b>	N	-	-
Flux massique	Kg/h	0	0	0	<b>0</b>	-	-	-
<b>Oxydes d'azote (NOx en éq NO<sub>2</sub>)</b>								
Concentration gaz sec à 3 % de O <sub>2</sub>	mg/m <sup>3</sup>	83	84	84	<b>84</b>	N	100	C
Flux massique	Kg/h	0,044	0,045	0,045	<b>0,045</b>	-	-	-

Rappel: La vitesse d'éjection mesurée est comparable à la vitesse limite d'éjection si l'installation fonctionne en marche continue maximale.

M.LAEX.046-V9.8

(1) VLE : Valeur Limite d'Emission

(2) C/NC : Conforme / Non Conforme

(3) O/N : N : la mesure ne fait pas l'objet d'un écart ; O : la mesure fait l'objet d'un écart.

## 4 SYNTHÈSE DES ECARTS ET INFLUENCE

### 4.1 PROGRAMME DE MESURES

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Les paramètres non accrédités sont identifiés par le symbole \*.

Installation(s)	Paramètres mesurés
GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	T <sup>°*</sup> , Vitesse, débit*, Humidité, CO <sub>2</sub> , O <sub>2</sub> , NOx, CO,
GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	T <sup>°*</sup> , Vitesse, débit*, Humidité*, CO <sub>2</sub> *, O <sub>2</sub> , NOx, CO,

Cette prestation est conforme à notre proposition référencée té »ààet /ou à votre commande n°XXXXXXX

- ✓ Modifié par l'avenant référencé xxxx
- ✓ A l'exception de la (des) mesure(s) de xxxxx.

## 4.2 ECARTS AUX REFERENTIELS

Pour tout contrôle réglementaire des émissions à l'atmosphère des installations classées pour l'environnement, chaque mesurage doit être répété au moins trois fois, sauf :

- ✓ Dans le cas des paramètres ne faisant pas l'objet d'un agrément (Annexe 5),

### 4.2.1 GENERATEUR EAU CHAUDE N°1

Ecart relatif à la mise en œuvre des documents de référence	Référentiel	Impact sur le résultat	Impact sur la conformité
<b><i>Ecart relatif à l'installation</i></b>			
La longueur droite amont et ou aval de la position de la section de mesure dans le conduit est inférieure à la préconisation.	NF EN 16911-1 NF EN 15259	La section de mesure ne permet pas de réaliser les mesures de débit et humidité avec les méthodes de référence, les mesures ont été réalisées avec des méthodes alternatives(par calcul),conformément à notre descriptif prestation).Le jugement de conformité porté sur les résultats des mesures n'est pas influencé par ces écarts compte tenu que les composés mesurés sont gazeux et que la section de mesure est réputée homogène.	Aucun

### 4.2.2 GENERATEUR EAU CHAUDE N°2

Ecart relatif à la mise en œuvre des documents de référence	Référentiel	Impact sur le résultat	Impact sur la conformité
<b><i>Ecart relatif à l'installation</i></b>			
La longueur droite amont et ou aval de la position de la section de mesure dans le conduit est inférieure à la préconisation.	NF EN 16911-1 NF EN 15259	La section de mesure ne permet pas de réaliser les mesures de débit et humidité avec les méthodes de référence, les mesures ont été réalisées avec des méthodes alternatives(par calcul),conformément à notre descriptif prestation).Le jugement de conformité porté sur les résultats des mesures n'est pas influencé par ces écarts compte tenu que les composés mesurés sont gazeux et que la section de mesure est réputée homogène.	Aucun

## 5 PROTOCOLE D'INTERVENTION

### 5.1 DOCUMENTS DE REFERENCE

- o Arrêté du 11 mars 2010 modifié « portant modalité d'agrément des laboratoires ou des organismes pour certains types de prélèvements et d'analyses à l'émission des substances dans l'atmosphère ».
- o Avis sur les méthodes normalisées de référence pour les mesures dans l'air, l'eau et les sols dans les installations classées pour la protection de l'environnement.
- o Document LAB REF 22 du COFRAC « Exigences spécifiques Qualité de l'air – Emissions de sources fixes ».
- o GA X43-551 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Harmonisation des procédures normalisées en vue de leur mise en œuvre simultanée.
- o GA X43-552 : Qualité de l'air – Emissions de sources fixes – Elaboration des rapports d'essais pour les mesures à l'émission.

## 5.2 METHODOLOGIE

Les méthodologies de prélèvement et analyse des composés cités ci-dessous sont précisées en annexe.

Certains éléments de validation des méthodologies non spécifiques à la présente prestation ne sont pas fournis dans ce rapport. Ils sont disponibles sur demande auprès de .

## 6 GENERALITES

### 6.1 EXPLOITATION DU RAPPORT

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats du présent rapport d'essai ne se rapportent qu'à l'objet soumis à l'essai au moment des mesures. Seuls certains résultats sont fournis hors accréditation COFRAC. Ils sont repérés par la mention \* dans le tableau programme de mesures (§4.1).

Les résultats détaillés et les incertitudes (incluant les prélèvements et les analyses) sont fournis en annexe du présent rapport.

Les concentrations et les débits sont exprimés dans les conditions normalisées (101,3 kPa, 273 K) symbolisées par «  $m_0^3$  ».

Pour déclarer ou non la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat. La déclaration de conformité est réalisée sous accréditation si la mesure correspondante est réalisée sous accréditation.

Pour les paramètres dont les valeurs limites n'ont pas été fournies, aucune déclaration de conformité n'a été réalisée.

## ANNEXE 1 CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

### A/ DESCRIPTION DE L'INSTALLATION

DESIGNATION CHAUFFERIE	Chaufferie « chauffage bâtiment (avec ou sans production ECS) »		
Repère Chaudière	GENERATEUR N° 1	GENERATEUR N° 2	
<b>Caractéristiques chaudières</b>			
Désignation			
Constructeur	HOVAL	HOVAL	
Type	MAX 3	MAX 3	
Principe (tubes de fumées, ...) (*)	Tubes de fumée	Tubes de fumée	
Année de construction			
Puissance Nominale utile	1350	1350	
Fluide caloporteur	Eau chaude	Eau chaude	
Débit vapeur (t/h)			
Pression de service (bars)			
Température de service (°C) (eau, fluide, thermique, ...)	70	70	
<b>Caractéristiques brûleur</b>			
Marque	WEISHAAPT	WEISHAAPT	
Type (*)	WM G20/3A	WM G20/3A	
Année de construction (*)	2022	2022	
Régulation (1 allure, 2 allures ou modulant)	modulant	modulant	
<b>Combustible</b>			
Nature	Gaz naturel	Gaz naturel	
<b>Economiseur, Récupérateur / Traitement des fumées</b>			
	Néant	Néant	
<b>Caractéristiques exploitation</b>			
Horaire de fonctionnement (*)	En appoint	En appoint	
Affectation (process, chauffage)	Chauffage des locaux	Chauffage des locaux	

(\*) mention facultative

**B/ DESCRIPTION DE LA SECTION DE MESURE**
**GENERATEUR EAU CHAUDE N°1**

Section de mesure	Forme du conduit	Dimensions	Ep. Paroi	Piquage de $\phi > 10$ mm	Trappes NF EN 15259	Long. droites Amont	Long. droites Aval	Axes utilisable Poussières	Axes utilisable Vitesse	Nature de la zone de travail	Moyens de levage	Protection contre intempéries
		$\phi$ ou l*L en m		cm	Nombre	Nombre	$\phi$ -équivalent	$\phi$ -équivalent	Nombre			
GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	Circulaire	0,50	-	1	0	0	1	0	0	Sol	SO	Oui

**GENERATEUR EAU CHAUDE N°2**

Section de mesure	Forme du conduit	Dimensions	Ep. Paroi	Piquage de $\phi > 10$ mm	Trappes NF EN 15259	Long. droites Amont	Long. droites Aval	Axes utilisable Poussières	Axes utilisable Vitesse	Nature de la zone de travail	Moyens de levage	Protection contre intempéries
		$\phi$ ou l*L en m		cm	Nombre	Nombre	$\phi$ -équivalent	$\phi$ -équivalent	Nombre			
GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	Circulaire	0,50	-	1	0	0	1	0	0	Sol	SO	Oui

**C/ HOMOGENEITE DE LA SECTION DE MESURE**

Sections de mesure	Eléments permettant de caractériser l'homogénéité du flux	Homogénéité de la section de mesure
GENERATEUR EAU CHAUDE N°1	"Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure."	" Section réputée homogène"
GENERATEUR EAU CHAUDE N°2	"Effluents issus d'un seul émetteur et absence d'entrée d'air entre cet émetteur et la section de mesure."	" Section réputée homogène"

## ANNEXE 2

### METHODOLOGIE DE PRELEVEMENT ET D'ANALYSE

#### A/ STRATEGIE D'ECHANTILLONNAGE

En application des normes NF EN 15259, NF X 43-551 et du LAB REF 22, la stratégie d'échantillonnage vis-à-vis de l'homogénéité des effluents gazeux est la suivante :

- ✓ pour les polluants particuliers et vésiculaires : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement isocinétique : mesure par quadrillage de la section de mesure.
- ✓ pour les polluants gazeux avec prélèvement non isocinétique :
  - mesure en un point quelconque de la section de mesure lorsque la section de mesure est réputée homogène.

#### B/ REGLES DE CALCULS

Pour chaque paramètre mesuré, la valeur fournie dans les tableaux de résultats est égale à la moyenne arithmétique de tous les résultats obtenus lorsque plusieurs mesures ont été effectuées.

Conformément au document LAB REF 22 du COFRAC, les règles suivantes sont mises en place pour effectuer les calculs.

Pour chaque composé :

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de détection, la valeur mesurée est prise égale à zéro dans les calculs.

Lorsque la mesure est inférieure à la limite de quantification, c'est la moitié de cette limite qui est prise en compte dans les calculs.

Lorsque la valeur de la mesure est inférieure à la valeur du blanc, c'est cette dernière qui est prise en compte dans les résultats.

Dans le cas où il est nécessaire de sommer plusieurs éléments issus de différentes phases (ex métaux) :

Les règles ci-dessus sont appliquées et la valeur du blanc est comparée à chaque phase.

Pour les mesures automatiques :

Les règles ci-dessus sont appliquées sur les valeurs moyennes de chaque essai. De plus les résultats sont systématiquement corrigés de la dérive tolérée par les textes normatifs (inférieure ou égale à 5%).

Pour les mesures de débit :

La méthode montre que, jusqu'à un angle d'écoulement de 15° par rapport à l'axe du conduit, la correction apportée par le facteur k ne dépasse pas 0,96, soit une erreur de 4 % de la vitesse si cette correction n'est pas appliquée. Si le mesurage est effectué sans tenir compte des girations, ce biais est à ajouter à l'incertitude élargie de mesure, laquelle doit aussi tenir compte de l'incertitude liée à la giration, et le cas échéant à la dissymétrie et à la turbulence de l'écoulement.

C/ METHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE**Mesures par analyseurs****I) Principe de mesure :**

L'analyse est effectuée en continu. L'analyseur est calibré avant et après chaque essai à partir d'un mélange de gaz étalon certifié. L'étanchéité de la ligne est vérifiée par injection du gaz étalon en tête de la ligne. Avant entrée dans l'analyseur, les gaz sont prélevés par sonde en inox. La sortie analogique de l'analyseur est reliée à un enregistreur numérique

**II) Normes applicables, supports de prélèvement et méthodes d'analyse :**

Composé recherché	Norme correspondante	Principe de mesure	Conditionnement	Type de ligne
O <sub>2</sub>	Méthode interne M.LAEX.017	Electrochimique	Condensation	Non chauffée
CO	Méthode interne M.LAEX.017	Electrochimique	Condensation	Non chauffée
NO <sub>x</sub>	Méthode interne M.LAEX.017	Electrochimique	Condensation	Non chauffée

**Principe de détermination de paramètres divers**

Paramètre	Référentiel	Principe
Température	Méthode interne	Au moyen d'une sonde Pt100 ou d'un thermocouple relié à un afficheur ou enregistreur numérique
Vitesse et débit	Méthode interne	Par calcul stœchiométrique à partir du débit et de la composition du combustible et de la teneur mesurée en CO <sub>2</sub> des gaz
CO <sub>2</sub>	-	Par calcul stœchiométrique à partir de la composition du combustible et de la teneur mesurée en O <sub>2</sub>
Humidité	Méthode interne M.LAEX.004	Par calcul stœchiométrique à partir de la composition du combustible et de la teneur mesurée en CO <sub>2</sub> des gaz

## ANNEXE 3 VALIDATION DES RESULTATS

### A/ INCERTITUDES

Les incertitudes standards calculées avec un facteur d'élargissement de 2 soit un taux de confiance de 95% sont indiquées en annexe dans les tableaux des résultats détaillés.

Elles tiennent compte de l'incertitude liée à la correction en oxygène lorsque celle-ci est applicable.

Dans le cas où la mesure est inférieure à la LQ, alors l'incertitude n'est pas calculée.

### B/ VALIDATION DES MESURES

La validation des principaux critères de validation des mesures est indiquée dans les tableaux ci-dessous.

#### GENERATEUR EAU CHAUDE N°1

Mesure Automatique		
Paramètre	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O <sub>2</sub> )	Dérive inférieure à 5%	Oui
	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	Dérive inférieure à 5%	Oui
	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )	Dérive inférieure à 5%	Oui
	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
	Rendement de conversion supérieur à 95%	Oui

#### Validation de la LQ par rapport à la VLE

Désignation	Symbole	Valeur			Exigences respectées 20% ou 30%
		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	
Monoxyde de carbone	CO	15,6			
Oxydes d'azote	NO <sub>x</sub>	2,6	100	2,6	Oui

**GENERATEUR EAU CHAUDE N°2**

Mesure Automatique		
Paramètre	Critère	Exigence respectée
Oxygène (O <sub>2</sub> )	Dérive inférieure à 5%	Oui
	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Monoxyde de carbone (CO)	Dérive inférieure à 5%	Oui
	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
Oxyde d'azote (NO <sub>x</sub> )	Dérive inférieure à 5%	Oui
	Débit fuites inférieur à 2%	Oui
	Rendement de conversion supérieur à 95%	Oui

**Validation de la LQ par rapport à la VLE**

Désignation	Symbole	Valeur			Exigences respectées 20% ou 30%
		LQ dans les conditions de la VLE	VLE	Rapport LQ/VLE %	
Monoxyde de carbone	CO	15,9			
Oxydes d'azote	NO <sub>x</sub>	2,6	100	2,7	Oui

## **ANNEXE 4**

### **RESULTATS DETAILLES**

**GENERATEUR EAU CHAUDE N°1**

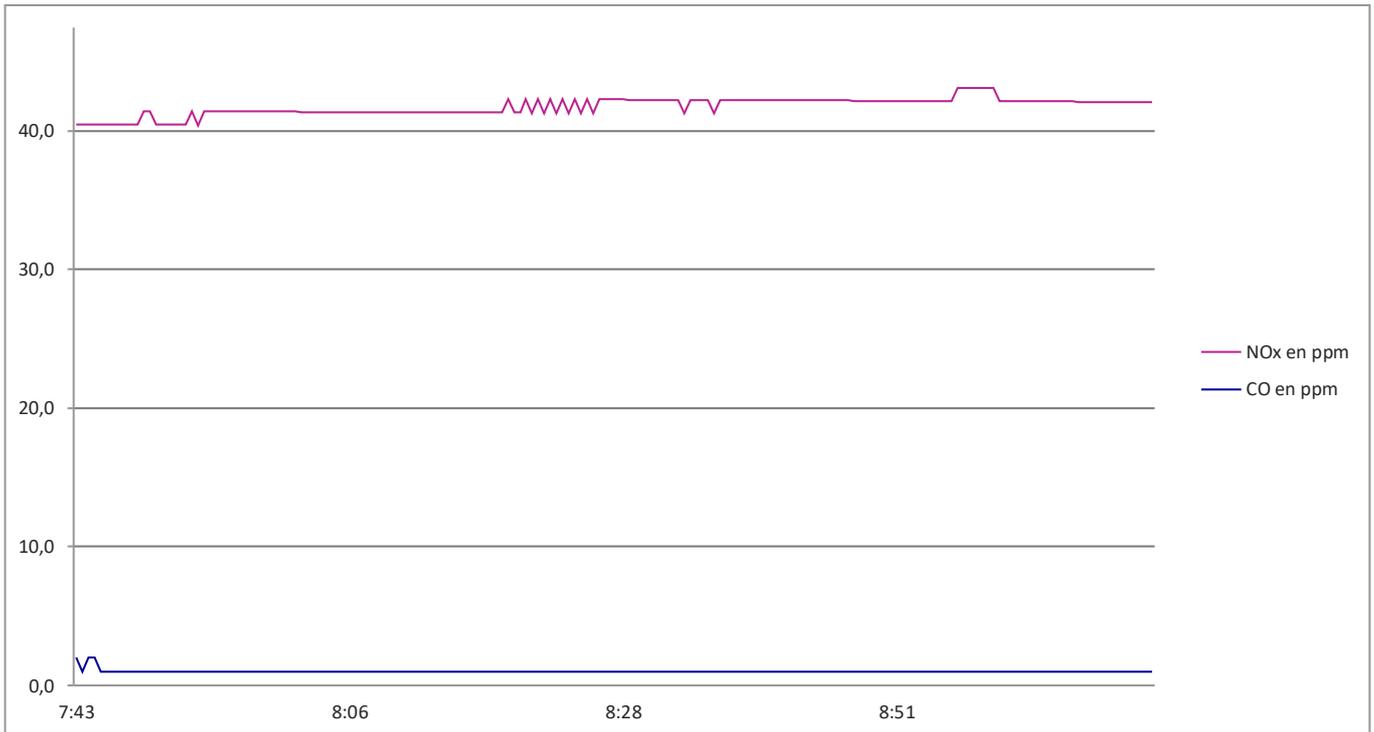
GENERATEUR EAU CHAUDE N°1 :		Conditions d'émission :		Essais 1 à 3		19/04/23
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Date des mesures	-	19-avr-23			-	
Pression atmosphérique	hPa	1 010			-	
Diamètre de la section de mesure (Mesuré)	m	0,50			-	
Diamètre au débouché (Plan client)	m	0,50			-	
Heure de début de prélèvement	h:min	7:42	8:12	8:42	-	
Heure de fin de prélèvement	h:min	8:12	8:42	9:12	-	
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-	
<b>Température fumées</b>	°C	119,13	121,90	123,31	121,4±6,1	
<b>Teneur en Oxygène</b>						
- Gamme de l'analyseur	%	21			-	
- Concentration en gaz étalon	%	21,00			-	
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%	2,00			-	
- Dérive au zéro	%	0,00			-	
- Dérive au point d'échelle	%	0,00			-	
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	3,67	3,75	3,77	3,7±0,6	
<b>Teneur en CO<sub>2</sub></b>						
- Teneur en CO <sub>2</sub> (sur gaz sec)	%	9,73	9,68	9,67	9,7	
Masse volumique gaz sec	kg/m <sup>3</sup>	1,33	1,33	1,33	1,33	
Humidité volumique	%	16,18	16,12	16,10	16,1	
Masse volumique des gaz humides	kg/m <sup>3</sup>	1,24	1,24	1,24	1,24	
Débit de combustible	m <sup>3</sup> /h	59	59	59	-	
<b>Vitesse débitante (dans la section de mesure)</b>	<b>m/s</b>	<b>1,55</b>	<b>1,56</b>	<b>1,57</b>	<b>1,6</b>	
<b>Débit volumique du rejet gazeux</b>						
- sur gaz brut	m <sup>3</sup> /h	1094	1106	1111	1 104	
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O <sub>2</sub> ou de CO <sub>2</sub>	m <sup>3</sup> /h	636	639	640	639	
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O <sub>2</sub> à 3%	m <sup>3</sup> /h	613	613	613	613	

Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

GENERATEUR EAU CHAUDE N°1 :		Humidité		Essais 1 à 3		19/04/23
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Date des mesures	-	19-avr-23			-	
Teneur en CO <sub>2</sub> (sur gaz secs)	%	9,7	9,7	9,7		
<b>Humidité volumique sur gaz humide</b>	%	16,2	16,1	16,1	16,1	

GENERATEUR EAU CHAUDE N°1 : CO et NOx :		Essais 1 à 3			19/04/23
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	19-avr-23			-
Heure de début de prélèvement	h:min	7:42	8:12	8:42	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	8:12	8:42	9:12	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		4000		-
-concentration du gaz étalon	ppm		90,5		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		1,1		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	0,0	0,0	0,0	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m <sup>3</sup>	0,0	0,0	0,0	-
<b>- concentration ramenée aux C.R.</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>
<b>Oxydes d'azote (NO + NO2)</b>					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm		500		-
-concentration du gaz étalon	ppm		90,0		-
-incertitude sur la concentration du gaz	%		2,0		-
-Dérive au zéro	%		0,0		-
-Dérive au point d'échelle	%		2,2		-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	41,0	41,9	42,2	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m <sup>3</sup>	84,1	85,8	86,6	-
<b>- concentration ramenée aux C.R.</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>87,3</b>	<b>89,5</b>	<b>90,5</b>	<b>89±41</b>

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 3%



**GENERATEUR EAU CHAUDE N°2**

GENERATEUR EAU CHAUDE N°2 :		Conditions d'émission :		Essais 1 à 3		19/04/23
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Date des mesures	-	19-avr-23			-	
Pression atmosphérique	hPa	1 010			-	
Diamètre de la section de mesure ( )	m	0,50			-	
Diamètre au débouché ( )	m	0,50			-	
Heure de début de prélèvement	h:min	9:22	9:52	10:22	-	
Heure de fin de prélèvement	h:min	9:52	10:22	10:52	-	
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-	
<b>Température fumées</b>	°C	120,48	123,75	126,28	123,5±6,2	
<b>Teneur en Oxygène</b>						
- Gamme de l'analyseur	%	21			-	
- Concentration en gaz étalon	%	21,00			-	
- Incertitude relative sur la concentration du gaz	%	2,00			-	
- Dérive au zéro	%	0,00			-	
- Dérive au point d'échelle	%	0,00			-	
- Teneur en oxygène (sur gaz sec)	%	4,01	4,03	3,94	4±0,6	
<b>Teneur en CO<sub>2</sub></b>						
- Teneur en CO <sub>2</sub> (sur gaz sec)	%	9,54	9,52	9,58	9,5	
Masse volumique gaz sec	kg/m <sup>3</sup>	1,32	1,32	1,32	1,32	
Humidité volumique	%	15,91	15,89	15,97	15,9	
Masse volumique des gaz humides	kg/m <sup>3</sup>	1,24	1,24	1,24	1,24	
Débit de combustible	m <sup>3</sup> /h	51	51	51	-	
<b>Vitesse débitante (dans la section de mesure)</b>	<b>m/s</b>	<b>1,38</b>	<b>1,39</b>	<b>1,40</b>	<b>1,4</b>	
<b>Débit volumique du rejet gazeux</b>						
- sur gaz brut	m <sup>3</sup> /h	977	986	988	983	
- ramené aux conditions normales, sur sec sans correction d'O <sub>2</sub> ou de CO <sub>2</sub>	m <sup>3</sup> /h	568	569	566	568	
- ramené aux conditions normales, sur sec avec correction de O <sub>2</sub> à 3%	m <sup>3</sup> /h	536	536	536	536	

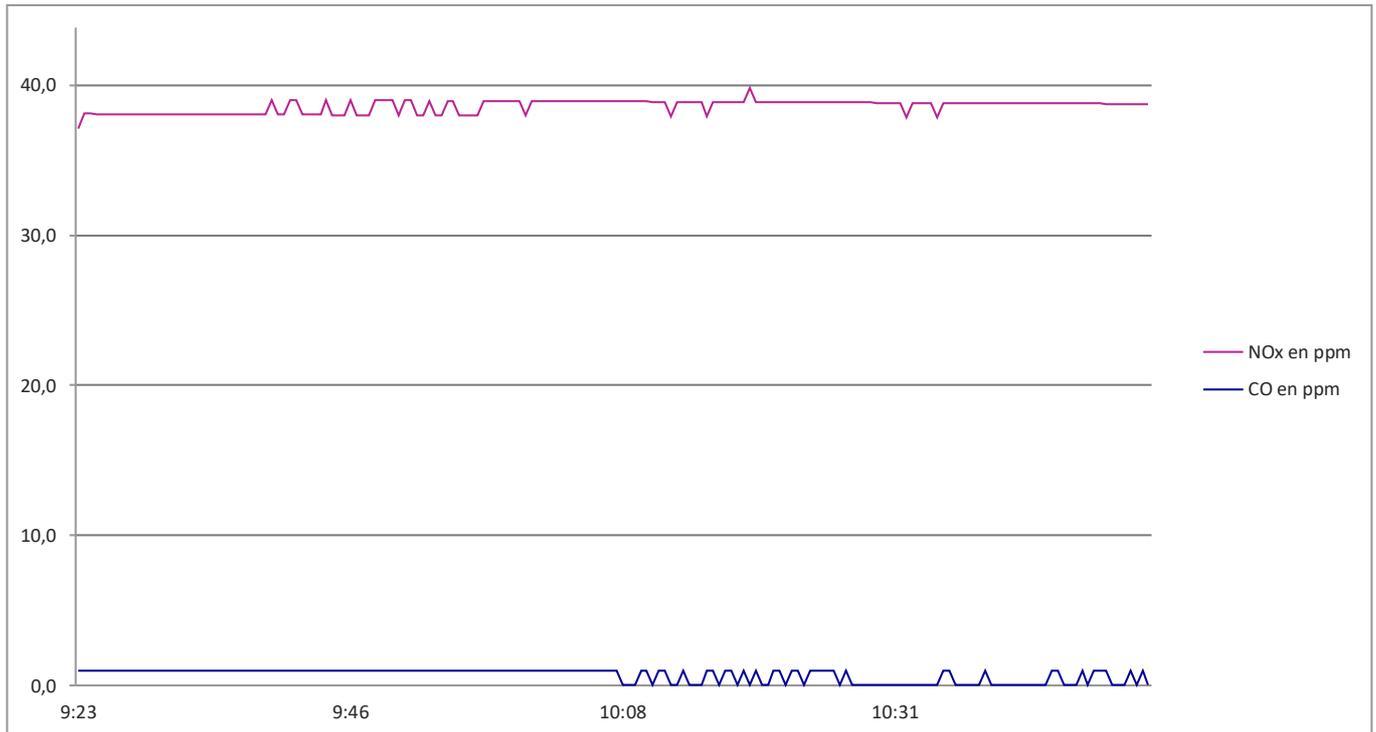
Les conditions normales correspondent à P=1013 mbar et T=273 K.

GENERATEUR EAU CHAUDE N°2 :		Humidité		Essais 1 à 3		19/04/23
Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne	
Date des mesures	-	19-avr-23			-	
Teneur en CO <sub>2</sub> (sur gaz secs)	%	9,5	9,5	9,6		
<b>Humidité volumique sur gaz humide</b>	%	15,9	15,9	16,0	15,9	

<b>GENERATEUR EAU CHAUDE N°2 :</b>	<b>CO et NOx :</b>	<b>Essais 1 à 3</b>	<b>19/04/23</b>
------------------------------------	--------------------	---------------------	-----------------

Désignation	Unité	Essai 1	Essai 2	Essai 3	Moyenne
Date des mesures	-	19-avr-23			-
Heure de début de prélèvement	h:min	9:22	9:52	10:22	-
Heure de fin de prélèvement	h:min	9:52	10:22	10:52	-
Durée de prélèvement	h:min	0:30	0:30	0:30	-
<b>Monoxyde de carbone (CO)</b>					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	4000			-
-concentration du gaz étalon	ppm	90,5			-
-incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
-Dérive au zéro	%	0,0			-
-Dérive au point d'échelle	%	1,1			-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	0,0	0,0	0,0	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m <sup>3</sup>	0,0	0,0	0,0	-
<b>- concentration ramenée aux C.R.</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0</b>
<b>Oxydes d'azote (NO + NO2)</b>					
- gamme de mesure de l'analyseur	ppm	500			-
-concentration du gaz étalon	ppm	90,0			-
-incertitude sur la concentration du gaz	%	2,0			-
-Dérive au zéro	%	0,0			-
-Dérive au point d'échelle	%	2,2			-
- concentration vol. (sur sec)	ppm	38,2	38,8	38,8	-
- concentration pondérale (sur sec)	mg/m <sup>3</sup>	78,3	79,5	79,5	-
<b>- concentration ramenée aux C.R.</b>	<b>mg/m<sup>3</sup></b>	<b>83,0</b>	<b>84,4</b>	<b>83,9</b>	<b>84±42</b>

CR : les résultats sont exprimés dans les Conditions Réglementaires, c'est à dire sur gaz secs dans les conditions normales (1013 mbar ; 273 K) ramenées à une teneur en O2 de 3%



## ANNEXE 5 AGREMENT

L'APAVE est agréée par le ministre chargé des installations classées par l'Arrêté du 16 décembre 2022 (*J.O. du 24 décembre 2022*).

Le détail des agréments de l'Agence de Nantes en charge des prélèvements est fourni ci-après.

Détermination de la vitesse et du débit-volume.	Prélèvement et détermination de la teneur en vapeur d'eau.	Prélèvement des poussières dans une veine gazeuse.	Prélèvement et analyse des oxydes d'azote (NOx).	Prélèvement et analyse du monoxyde de carbone (CO).	Prélèvement et analyse de l'oxygène (O2).	Prélèvement et analyse des composés organiques volatils totaux
14	15	1a	11	12	13	2

## **ANNEXE 6 DONNEES CLIENT**

Les données ci-après, sont fournies par le client et ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC :

Néant.



# RAPPORT DE VÉRIFICATION

## Vérification générale périodique des équipements mécaniques

N° de rapport : 1780711-003-1  
Date : 31/10/2023



Accréditation n°3-2016  
Liste des sites et portées  
disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

Lieu d'intervention :

CHAUFFERIE  
RUE OLYMPE DE GOUGE  
44980 STE LUCE SUR LOIRE

Référence Client : 554778

Date(s) d'intervention :  
Du 27/10/2023 au 27/10/2023

Intervenant(s) :  
Mr JEANNIN LUCAS



**SANS  
OBSERVATION  
AVEC RESERVE**

Ce rapport comporte 5 pages - Version modèle rapport LearaBIP\_5.5.3

# Synthèse de la vérification

Désignés par contrat ou convention

	Désignation	Fabricant	Repères	N° Identification	N° Ordre
	palan ou mécanisme de levage sur poutre, potence, portique ou monorail	COMEGE	CHAUFFERIE ST LUCE S/LOIRE	Palan à bras sur potence	

**Observations :** Aucune


Sans observation



Non vérifié ou vérification partielle



Avec observation

# Rapport de vérification

Appareils manuels / Accessoires / Equipements divers

## Lot : palan ou mécanisme de levage sur poutre, potence, portique ou monorail

**Date de la vérification** 27/10/2023 **Vérificateur** Mr JEANNIN LUCAS

**Repères :**

<b>Client</b>	<b>Bâtiment</b> CHAUFFERIE ST LUCE S/LOIRE	<b>Service</b>
---------------	---	----------------

**N° Identification lot** Palan à bras sur potence

## Contenu et conditions de la vérification

- *Mission : Vérification de l'état de conservation et essais de fonctionnement des appareils de levage simples à bras. Vérification de l'état de conservation des accessoires de levage, des EPI contre les risques de chute <sup>(1)</sup>.*
- *Les anomalies ou détériorations relevées au cours de l'examen visuel dans la limite de la présente mission, sont mentionnées ci-dessous pour chaque équipement.*

<sup>(1)</sup> Pour les EPI, tenir compte, le cas échéant, de la durée de vie préconisée par le fabricant dans sa notice d'instructions  
Les équipements suivis du signe (#) n'ont pas été vérifiés sous couvert de l'accréditation Cofrac Inspection n°3-2016

### palan ou mécanisme de levage sur poutre, potence, portique ou monorail

<b>Repère</b>	141116	<b>Nombre</b>	1
<b>Fabricant</b>	VERLINDE	<b>N° Série</b>	04082-76144
<b>Capacité (kg)</b>	250		
<b>Caractéristiques</b>	VHR CE2013 CHAINE MC 4x12mm		
<b>Avis</b>	Equipements non vérifiés, absents ou non présentés lors de notre intervention.		

### palan ou mécanisme de levage sur poutre, potence, portique ou monorail

<b>Repère</b>	141116/1	<b>Nombre</b>	1
<b>Fabricant</b>	TRACTEL	<b>N° Série</b>	A14042075
<b>Capacité (kg)</b>	250		
<b>Caractéristiques</b>	CE2014 CHAINE MC 6x18mm		
<b>Avis</b>	Equipements non vérifiés, absents ou non présentés lors de notre intervention.		

**VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES**

**Prescriptions applicables aux utilisateurs**

**EQUIPEMENTS DE TRAVAIL**

Tous les équipements de travail doivent être réglés, entretenus et vérifiés régulièrement de manière à préserver la sécurité et la santé des travailleurs dans le cadre de l'obligation générale de sécurité (article L.4321-1 du Code du travail).

*Les vérifications des équipements de travail doivent être effectuées par des personnes compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail et connaissant les dispositions réglementaires afférentes (Article R.4323-24 du Code du Travail) et ayant, outre la qualification, l'expérience du métier de vérificateur, en particulier une pratique habituelle de celui-ci.*

**APPAREILS ET ACCESSOIRES DE LEVAGE**

Les équipements de travail servant au levage de charges, de postes de travail ou au transport en élévation des personnes, utilisés dans les établissements visés à l'article L.4111-1 à L.4111-3 du Code du Travail sont soumis en matière de vérification, aux dispositions de l'arrêté du 01 mars 2004 qui prescrit les vérifications suivantes

- **Vérification avant mise ou remise en service**

Les appareils et accessoires de levage mus mécaniquement ou par la force humaine et les accessoires de levage doivent faire l'objet de tout ou partie des examens et essais suivants, lors de leur mise 1) ou remise 2\*) en service :

EXAMENS ET ESSAIS
<ul style="list-style-type: none"> <li>• examen de l'adéquation</li> <li>• examen de montage et d'installation</li> <li>• essais de fonctionnement</li> <li>• examen de l'état de conservation</li> <li>• épreuves statiques et dynamiques</li> </ul>

CIRCONSTANCES IMPOSANT DES EXAMENS OU ESSAIS
1) lors de la mise en service dans l'établissement (neuf, occasion ou location) 2a) lors d'un changement de site d'exploitation, de configuration ou de conditions d'utilisation sur un même site 2b) à la suite d'un démontage suivi d'un remontage 2c) après tout remplacement, réparation ou transformation importante intéressant un organe essentiel 2d) à la suite de tout accident provoqué par la défaillance d'un organe essentiel

Toutefois, les appareils soumis à des changements de site d'utilisation et ne nécessitant pas l'aménagement de supports particuliers sont dispensés de la vérification prévue au cas 2a) ci-dessus, à condition d'avoir fait l'objet, dans cette configuration, des examens et essais de mise en service du cas 1) ci-dessus et, depuis moins de six mois, de la vérification générale périodique.

Nota : Les épreuves permettent de s'assurer expérimentalement de l'absence d'anomalie préjudiciable à la solidité et/ou à la stabilité. A défaut de présentation des documents prévus par l'arrêté du 01 mars 2004, sans avis formalisé du chef d'établissement, les épreuves sont réalisées conformément aux dispositions du contrat, dans les conditions prévues par le fabricant et à défaut dans les conditions définies par les textes de références. Le vérificateur ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués par les épreuves à l'appareil ou à son support. L'examen de montage et d'installation est limité aux éléments assemblés sur le site d'utilisation et réalisé sur la base des informations contenues dans la notice d'instructions du fabricant.

- **Vérification générale périodique**

Les appareils et les accessoires de levage doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité annuelle. Toutefois, cette périodicité est :

- Semestrielle pour les appareils listés au II et III de l'article 20 de l'arrêté du 01 mars 2004, les appareils mus par une énergie autre que la force humaine et utilisés pour le transport des personnes ou le déplacement en élévation des postes de travail.
- Trimestrielle pour les appareils mus par la force humaine et utilisés pour le déplacement en élévation des postes de travail.

Ces vérifications comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

**MACHINES ET ENGINES DE TERRASSEMENT A CONDUCTEUR PORTE**

- **Vérification générale périodique**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 5 mars 1993 modifié ou de l'arrêté du 24 juin 1993, les machines et engins de terrassement définis par ces textes doivent faire l'objet de vérifications générales à périodicité trimestrielle ou annuelle selon le cas, qui comprennent l'examen de l'état de conservation et les essais de fonctionnement.

**AUTRES EQUIPEMENTS**

**ASCENSEURS, MONTE-CHARGES ET ELEVATEURS DE PERSONNES DONT LA VITESSE N'EXCEDE PAS 0,15 m/s**

L'article R.134-11 du Code de la Construction et de l'Habitation prescrit un contrôle technique des ascenseurs au moins tous les cinq ans.

L'arrêté du 29 décembre 2010 prescrit une vérification annuelle des ascenseurs, monte-charges et élévateurs de personnes.

La vérification, fonctionnement compris, des ascenseurs doit être effectuée par un organisme agréé, tous les cinq ans et après transformation importante, dans les établissements recevant du public (ERP).

Le fonctionnement des ascenseurs et monte-charges installés dans des immeubles de grande hauteur (IGH) doit être vérifié semestriellement.

Par ailleurs, indépendamment des examens précités, la norme NF P82-230 stipule que les ascenseurs doivent faire l'objet d'examen et essais à la suite de transformations importantes ou de travaux d'amélioration.

**ESCALIERS MECANIQUES ET TROTTOIRS ROULANTS**

Dans les établissements recevant du public, la vérification de ces appareils doit être effectuée par un organisme agréé, tous les ans et après transformation importante.

**DIVERS**

Les équipements suivants doivent être vérifiés:

- A la mise ou à la remise en service et périodiquement au moins tous les 3 mois : Échafaudages (arrêté du 21 décembre 2004),
- Au moins tous les 6 mois : Portes et portails automatiques ou semi-automatiques (arrêté du 21 décembre 1993),
- Au moins tous les 12 mois : Équipements de protection individuelle contre les chutes de hauteur (arrêté du 19 mars 1993).

**Définition et contenu des missions de base**

La mission comprend les seules opérations décrites dans le présent rapport, réalisées dans les limites définies ci-dessous. Le contenu et la réglementation appliquée sont mentionnés dans le corps de chaque rapport.

Pour les équipements de travail, les vérifications périodiques, les vérifications avant mise ou remise en service, sont réalisées dans le respect des contenus, des limites d'investigation et des exclusions de mission définies dans les cahiers des charges de la profession.

Pour les autres équipements, les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base comportent, l'examen visuel de l'état de conservation des parties de l'équipement, visibles et accessibles sans démontage et en sécurité, l'essai de fonctionnement de l'équipement et des dispositifs de protection en place.

Pour les ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants les missions comportent, si le contrat le mentionne, la vérification du respect des prescriptions

particulières applicables aux établissements recevant du public (ERP) ou aux immeubles de grande hauteur (IGH).

Les examens et essais effectués dans le cadre des missions de base nécessitent, de la part du donneur d'ordre, la mise à disposition des équipements à examiner, des opérateurs qualifiés à leur conduite, de la documentation nécessaire (notice d'instructions, déclaration de conformité, rapport précédent, données relatives au site...), des moyens d'accès sécurisés et dans le cas des vérifications relatives aux appareils de levage, des charges d'essais et d'épreuves suffisantes.

**Limites:**

En absence d'un opérateur qualifié à la conduite et/ou des moyens d'accès sécurisés, la vérification est limitée à l'état de conservation des parties visibles et accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification sont alors précisées dans le rapport.

L'examen de montage et d'installation exclut notamment, tout essai, contrôle géométrique ou métrologique, toute vérification des caractéristiques mécaniques des supports, massifs, ancrages, fixations, ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage.

La vérification de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi tels que freins de secours et de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les personnes, ne peut être réalisée qu'en présence et sous la direction d'un représentant qualifié du constructeur ou de l'entreprise de maintenance pour les ascenseurs.

**Exclusions aux missions de base :**

La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations (risques électriques, incendie, explosion, appareils à pression, circulation sur la voie publique,...).

Les opérations qui relèvent de la responsabilité :

- des fabricants qui, seuls, peuvent garantir leur fourniture (matières premières, composants), leur mise en œuvre et la conformité des équipements aux règles techniques de conception et de construction qui leur sont applicables.
- des utilisateurs, seuls chargés de s'assurer du respect d'une part des obligations qui leur sont faites lors de la mise ou remise en service des équipements de travail, y compris l'examen d'adéquation des appareils de levage ou l'examen approfondi de certains équipements de travail (cas des grues à tour) et, d'autre part, des mesures d'organisation, des prescriptions techniques d'utilisation applicables aux équipements.
- des exploitants lorsque ceux-ci sont soumis, notamment pour l'implantation de certains engins de chantier, à des dispositions particulières fixées par des arrêtés préfectoraux ou municipaux.
- des utilisateurs, seuls chargés la tenue de(s) registre(s) de sécurité et carnet(s) de maintenance.
- des services de l'établissement chargés d'assurer la surveillance, le nettoyage, le démontage périodique des parties cachées, la réalisation des opérations de maintenance et de maintien de l'état de conformité,

# **Annexe VI. Polices d'assurance Responsabilité Civile**

# **Annexe VII. Listing du matériel et valeur nette comptable**

## **Annexe VII. A. Listing du matériel**

# I dex Bois Energie de la Minais

## Réseau de Chaleur Urbain ZAC de la Minais à Sainte Luce sur Loire

### Listing technique du matériel installé

Local	Usage	Matériel	Quantité	Marque	Type	Caractéristique / Commentaire
Chaufferie	Chaudière bois	Armoire électrique	1			
Chaufferie	Chaudière bois	Chaudière	1	WEISS	Green Power 5 - de 800 kW - à eau chaude 105°C - PCI biomasse = 3 350 kWh/t - 30 % d'humidité	Silo enterré avec échelles racleuses Transfert du combustible par transporteur à chaînes Décendreur par voie sèche Traitement des fumées par multicyclone et filtre à manches
Chaufferie	Chaudière bois	Compresseur Air Comprimé	1			
Chaufferie	Chaudière bois	Compteur de calorie	1	SAPPEL	COMPTEUR ENERGIE THERMIQUE SHARKY 775 TH 80/300 3M (Ref.Constr : SHARKY775TH80 - SAPPEL )	DN80
Chaufferie	Chaudière bois	Filtre à manche	1			
Chaufferie	Chaudière bois	Groupe Hydraulique	1			Poussoir
Chaufferie	Chaudière bois	Multicyclone	1			
Chaufferie	Chaudière bois	Pompe	1	SALMSON	DIL410-14.5/1.1 FAMILLE S 03 (Ref.Constr : 2092205 - SALMSON )	
Chaufferie	Chaudière bois	V3V	1	BELIMO	VANNE A BRIDES 3V PN16 H780N + MOTEUR EV24A-SR-TPC	
Chaufferie	Chaudière bois	Ventilateur de tirage	1			
Chaufferie	Chaudière bois	Vis de décendrage	1			
Chaufferie	Chaudière gaz	Brûleur	2	WEISHAAPT	ALIMENTATION RESEAU 240/24V DC (Ref.Constr : 710109 - WEISHAAPT )	
Chaufferie	Chaudière gaz	Brûleur	2	WEISHAAPT	Filtre 1" WF 510/1 tous gaz 0,5 bar	Mise en service : 01/2023
Chaufferie	Chaudière gaz	Brûleur	2	WEISHAAPT	Régulateur. Type FRS 510, RP 1"	Mise en service : 01/2023
Chaufferie	Chaudière gaz	Brûleur	2	WEISHAAPT	Robinet à bille 984D-1" PN 40/MOP5	Mise en service : 01/2023
Chaufferie	Chaudière gaz	Brûleur	2	WEISHAAPT	Sonde de température PT100 DIN 60751Cl.B doigt de gant Ø 9 mm; long. 200 mm racc. G1/2 A, plage 50-400 Cel	Mise en service : 01/2023
Chaufferie	Chaudière gaz	Brûleur	2	WEISHAAPT	Type WM-G20/3-A Exéc. ZM-LN (Low-Nox)	Mise en service : 01/2023
Chaufferie	Chaudière gaz	Chaudière	2	HOVAL	MAX3 type 1250 - P : 1350 kW 6B (G.3.ANS) (Ref.Constr : 7013782 - HOVAL )	Mise en service : 01/2023
Chaufferie	Chaudière gaz	Compteur de calorie	2	SAPPEL	COMPTEUR ENERGIE THERMIQUE SHARKY 775 TH100/360 5M (Ref.Constr : SHARKY775TH100 - SAPPEL )	DN100
Chaufferie	Chaudière gaz	Pompe	2		SIL408-16/1.5 FAMILLE S 03 (Ref.Constr : 2092042 - SALMSON )	
Chaufferie	Chaudière gaz	Soupape	4	FLAMCO	PRESCOR S - 2 5 BAR (Ref.Constr : 29247)	
Chaufferie	Chaudière gaz	V3V	2	BELIMO	VANNE A BRIDES 3V PN16 H7100N + MOTEUR EV24A-SR-TPC	
Chaufferie	Extraction d'air	Ventilateur	1	HELIOS	Ventilateur centrifuge	

# I dex Bois Energie de la Minais

## Réseau de Chaleur Urbain ZAC de la Minais à Sainte Luce sur Loire

### Listing technique du matériel installé

Local	Usage	Matériel	Quantité	Marque	Type	Caractéristique / Commentaire
Chaufferie	Gaz				EV 100ELECTRO.REARM.MANU (Ref.Constr : 22EV100 - WATTS EUROTHERM )	
Chaufferie	Gaz				PRESSOSTAT GAZ DG 500N-3 A REARMEMENT MANUEL (Ref.Constr : 84447760 - KROMSCHRODER SAS )	
Chaufferie	Général	Armoire électrique	1		DISPO.ANTI-MICROCOUP.220V100VA 130DE (Ref.Constr : 45006 - SECTORIEL )	
Chaufferie	Général	Armoire électrique	1			
Chaufferie	Maintien pression à l'air libre	Bâche	1	SALMSON	BACHE-2000-MAINTIEN DE PRESSION FAMILLE S 18 (Ref.Constr : 4157317 - SALMSON )	
Chaufferie	Maintien pression à l'air libre	Expansion	1	SALMSON	EXPANSON-Comfort-V305-2-CE-T-2D FAMILLE S 18 (Ref.Constr : 4157307 - SALMSON )	
Chaufferie	Régulation	Automate	1	TREND	IQ3	
Chaufferie	Relevage	Pompe de relevage	1	SALMSON	SUBSON20MF FAMILLE S 07 (Ref.Constr : 4048407 - SALMSON )	
Chaufferie	Réseau de chaleur	Pompe	3		LRE205-16/4-3G FAMILLE S 03 (Ref.Constr : 2109842 - SALMSON )	
Chaufferie	Sécurité	Thermostat			THERMOSTAT LIMITEUR 40..120°C IP43 (Ref.Constr : S55700P117 - SIEMENS SAS BUILDING TECHNOLOGIES )	
Chaufferie	Sécurité	Thermostat			THERMOSTAT SECURITE PROTEGE 110°C IP43 (Ref.Constr : S55700P102 - SIEMENS SAS BUILDING TECHNOLOGIES )	
Chaufferie	Silo stockage bois	Echelles Racleuses	3			
Chaufferie	Silo stockage bois	Groupe Hydraulique	1			Trappes carrosables
Chaufferie	Silo stockage bois	Trappes carrosables	2			
Chaufferie	Traitement d'eau	Adoucisseur	1	PROMAIGA	ADOUCISSEUR BI-BLOC COLLECTIF ET INDUSTRIEL ÉQUIPÉ DUNE VANNE FLECK 7700 SXT DN 1"1/4 (Ref.Constr : SI5030)	
Chaufferie	Traitement d'eau	Bac de rétention	1	ROTOPLAST	CUVE DE RÉTENTION PE NATUREL 60 L OUVERT (Ref.Constr : EQRTR60L)	
Chaufferie	Traitement d'eau	Bac injection de produit	1	ROTOPLAST	RÉSERVOIR PE NATUREL 60 L (Ref.Constr : D60)	
Chaufferie	Traitement d'eau	Compteur d'eau	1	ELSTER	COMPTEUR FIL DN 30 LONGUEUR 260MM 6M3 + EMETTEUR K= 2,5 + RACCORDS	
Chaufferie	Traitement d'eau	Filtre	1	FLECK	CARTER DE FILTRE TÊTE BRONZE 10" - DN 40 (Ref.Constr : FIATRA311P034)	
Chaufferie	Traitement d'eau	Filtre	1	FLECK	CARTOUCHE BOBINÉE 10" CX 50 PENTAIR/FLECKS (Ref.Constr : FIATRA5115214CX)	

# I dex Bois Energie de la Minais

## Réseau de Chaleur Urbain ZAC de la Minais à Sainte Luce sur Loire

### Listing technique du matériel installé

Local	Usage	Matériel	Quantité	Marque	Type	Caractéristique / Commentaire
Chaufferie	Traitement d'eau	Pompe doseuse	1	PROMINENT	POMPE DOSEUSE BETA 4 B 4,4L/H 0,41ML/IMP 10 BARS (Ref.Constr : BT41005PPE200AA01)	
Chaufferie	Traitement d'eau	Traitement d'eau	1		ODYTHERM FS 510P (BONBONNE DE 20 KG) (Ref.Constr : FS510P20)	
Chaufferie		Détection gaz	1		CENTRALE MX43 MURALE 4 VOIES (Ref.Constr : WMX43M41000 - OLDHAM )	
Chaufferie		Evier mural	1			1/2"
Sous station n°1	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°1	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°1	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°1	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°1	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°2	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°2	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°2	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°2	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°2	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°3	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°3	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°3	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°3	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°3	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°4	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			

# I dex Bois Energie de la Minais

## Réseau de Chaleur Urbain ZAC de la Minais à Sainte Luce sur Loire

### Listing technique du matériel installé

Local	Usage	Matériel	Quantité	Marque	Type	Caractéristique / Commentaire
Sous station n°4	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°4	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°4	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°4	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°5	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°5	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°5	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°5	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°5	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°6	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°6	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°6	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°6	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°6	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°7	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°7	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°7	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°7	Livraison de chaleur	Vanne d'équilibrage	1			
Sous station n°7	Livraison de chaleur	Filtre	1			

# Idex Bois Energie de la Minais

## Réseau de Chaleur Urbain ZAC de la Minais à Sainte Luce sur Loire

### Listing technique du matériel installé

Local	Usage	Matériel	Quantité	Marque	Type	Caractéristique / Commentaire
Sous station n°8	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°8	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°8	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°8	Livraison de chaleur	Vanne 2 voies de régulation à delta P constant	1	DANFOSS		
Sous station n°8	Livraison de chaleur	Filtre	1			
Sous station n°9	Livraison de chaleur	Echangeur de chaleur	1			
Sous station n°9	Livraison de chaleur	Armoire électrique	1			
Sous station n°9	Livraison de chaleur	Compteur de calorie	1	ITRON		
Sous station n°9	Livraison de chaleur	Vanne 2 voies de régulation à delta P constant	1	DANFOSS		
Sous station n°9	Livraison de chaleur	Filtre	1			

# **Annexe VIII. Évolution de la tarification R1 et R2**

ZAC DE LA MINAIS - TARIFS HORS TVA SAISON 2023

**FORMULES CONTRACTUELLES R1**

$$R1B = R1Bo \cdot (0,15 + 0,25 \cdot \frac{IT}{It0}) + 0,2 \cdot \frac{IPF \text{ moyenne granulo}}{IPF \text{ grosse granulo}} + 0,2 \cdot \frac{\text{libroyats}}{\text{libroyats}}$$

$$R1G = R1Go \cdot \frac{B1 \text{ niveau 1}}{B1 \text{ niveau 10}}$$

$$R1 = 0,88 \cdot R1B + 0,12 \cdot R1G + R1Co$$

**FORMULE CONTRACTUELLE R2**

$$R2 = 0,15 + 0,85 \cdot (0,60 \cdot \frac{ICHT-IME}{ICHT-IME0} + 0,08 \cdot \frac{BT40}{BT400} + 0,32 \cdot (0,56 \cdot \frac{BT40}{BT400} + 0,44 \cdot \frac{TEC10}{TEC100}))$$

	BASE	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>PRIX UNITAIRES</b>	1/12/2014	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
<small>Schéma INSEE 01053330</small>													
IPF moyenne granulo	106,50	125,81	126,13	126,34	129,73	130,16	129,94	130,79	131,11	131,11	131,85	131,75	132,28
IPF grosse granulo	96,30	107,40	119,00	119,00	119,00	125,10	125,10	125,10	120,60	120,60	120,60	120,60	121,70
libroyats	116,00	136,60	142,20	142,20	142,20	142,30	142,30	142,30	144,80	144,80	144,80	144,80	147,00
	147,40	174,30	185,40	185,40	185,40	187,30	187,30	187,30	197,00	197,00	197,00	197,00	198,10
<b>COEFFICIENT R1 B</b>	1,0000	1,1359	1,1849	1,1854	1,1934	1,2095	1,2090	1,2110	1,2201	1,2201	1,2218	1,2216	1,2304
Prix Gaz		141,200	136,800	94,400	79,300	72,800	70,700	59,920	61,680	60,120	69,330	73,160	78,350
TICGN		8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370	8,370
Prix Gaz + TICGN	47,250	149,57	145,17	102,77	87,67	81,17	79,07	68,29	70,05	68,49	77,70	81,53	86,72
<b>COEFFICIENT R1 G</b>	1,000	3,166	3,072	2,175	1,855	1,718	1,673	1,445	1,483	1,450	1,644	1,726	1,835
MONTANT R1 B	28,32	32,17	33,56	33,57	33,80	34,25	34,24	34,30	34,55	34,55	34,60	34,60	34,84
MONTANT R1 G	66,56	210,70	204,50	144,77	123,50	114,34	111,38	96,20	98,68	96,48	109,45	114,85	122,16
<b>COEFFICIENT R1</b>	1,0000	1,6975	1,7073	1,4593	1,3764	1,3503	1,3375	1,2758	1,2927	1,2835	1,3387	1,3610	1,3978
TOTAL R1	33,87	57,16	57,49	49,14	46,35	45,47	45,04	42,96	43,53	43,22	45,08	45,83	47,07
<b>PRIX UNITAIRES</b>	1/6/2010	2020	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023	2023
ICHT-IME	99,9000	123,30	132,30	132,30	133,80	133,80	133,80	134,60	134,60	134,60	136,00	136,00	136,80
BT40	96,4675	123,60	123,90	124,60	124,70	125,30	125,30	126,10	126,10	125,5	126	127	126,40
TEC 10	0,0294	0,02717	0,02874	0,02898	0,02898	0,02934	0,02927	0,03038	0,03123	0,03233	0,03455	0,03208	0,02652
<b>COEFFICIENT R2</b>	1,0000	1,2183	1,2254	1,2296	1,2358	1,2387	1,2384	1,2488	1,2523	1,2554	1,2727	1,2649	1,2450
TOTAL R2	67,41	82,13	82,60	82,89	83,31	83,50	83,48	84,18	84,42	84,63	85,79	85,27	83,93

# **Annexe IX. Rapport des commissaires aux comptes & Liasses fiscales**

# **COMPTES ANNUELS**

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

**Société par actions simplifiée**

**72 Avenue Jean-Baptiste Clement 92100 BOULOGNE BILLANCOURT**

**Comptes : 31/12/2023**

## Sommaire

Sommaire.....	2
Bilan actif.....	5
Bilan passif.....	6
Compte de résultat.....	7
Compte de résultat (suite).....	8
Annexes.....	9
Règles et méthodes comptables.....	10
Annexe Bilan.....	14
Immobilisations.....	15
Amortissements.....	16
Provisions inscrites au Bilan.....	17
Transferts de charges.....	18
Charges et produits exceptionnels.....	19
Ventilation du chiffre d'affaires.....	20
Variation des capitaux propres.....	21
Impôt sur les bénéfices.....	22
Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	23
Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....	24
Etats des échéances des créances et des dettes.....	25
Charges à payer et Produits à recevoir.....	26
Charges et produits constatés d'avance.....	27
Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan.....	29
Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du compte de résultat financier.....	30
Engagements financiers et autre.....	31
Dettes garanties par des sûretés réelles.....	32
Engagements hors bilan donnés et reçus.....	33
Crédit-bail.....	34
Fiscalité différée.....	35
Effectif moyen par catégorie.....	36
Société établissant des comptes consolidés.....	37
Liste des filiales et des participations.....	38
Détail des comptes.....	39
Détail du Bilan actif.....	40
Détail du bilan Passif.....	41
Compte de résultat - Détail des comptes.....	42
Formulaire CERFA.....	44

## **COMPTES ANNUELS**

**Etats comptables relatifs à la période  
du 1er janvier au 31 décembre 2023  
établis pour les besoins de l'article 44  
du contrat de DSP de la ZAC de la Minais**



## Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	6 387	4 661	1 726	3 500
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>6 387</b>	<b>4 661</b>	<b>1 726</b>	<b>3 500</b>
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	1 415 672	1 334 788	80 883	141 119
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	47 948	0	47 948	47 948
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>1 463 620</b>	<b>1 334 788</b>	<b>128 831</b>	<b>189 067</b>
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>1 470 007</b>	<b>1 339 450</b>	<b>130 557</b>	<b>192 567</b>
Matières premières, approvisionnements	11 970	0	11 970	833
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
<b>TOTAL Stock</b>	<b>11 970</b>	<b>0</b>	<b>11 970</b>	<b>833</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	24 106	0	24 106	82 321
Autres créances	38 084	0	38 084	52 902
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances</b>	<b>62 190</b>	<b>0</b>	<b>62 190</b>	<b>135 223</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	0	0	0	0
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>74 160</b>	<b>0</b>	<b>74 160</b>	<b>136 055</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>1 544 166</b>	<b>1 339 450</b>	<b>204 717</b>	<b>328 622</b>

**Bilan passif**

BILAN-PASSIF		Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel	dont versé : 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		0	0
Ecart de réévaluation	dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale		3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles		0	0
Réserves réglementées	dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves	dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
<b>TOTAL Réserves</b>		<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
Report à nouveau		-2 118 922	-1 927 046
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>-394 450</b>	<b>-191 876</b>
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>-2 472 672</b>	<b>-2 078 222</b>
Produit des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		0	0
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 420	0
Emprunts et dettes financières divers	dont emprunts participatifs : 0	1 000 000	1 000 000
<b>TOTAL Dettes financières</b>		<b>1 003 420</b>	<b>1 000 000</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		112 661	338 560
Dettes fiscales et sociales		880	1 517
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0	0
Autres dettes		1 560 427	1 066 767
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>		<b>1 673 968</b>	<b>1 406 844</b>
Produits constatés d'avance		0	0
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>2 677 388</b>	<b>2 406 844</b>
Ecart de conversion Passif (V)		0	0
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>		<b>204 717</b>	<b>328 622</b>

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	112 313	0	112 313	145 858
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	177 059	0	177 059	229 289
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>289 373</b>	<b>0</b>	<b>289 373</b>	<b>375 147</b>
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0	30 000
Autres produits			531	3
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>289 904</b>	<b>405 150</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			124 625	171 913
Variation de stock (marchandises)			-11 137	-409
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			165 342	128 771
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			247 233	193 322
Impôts, taxes et versements assimilés			490	960
Salaires et traitements			0	0
Charges sociales			0	0
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	62 397	62 735
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			177	2
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>589 127</b>	<b>557 294</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-299 223</b>	<b>-152 144</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			95 226	39 732
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>95 226</b>	<b>39 732</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-95 226</b>	<b>-39 732</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-394 450</b>	<b>-191 876</b>

**Compte de résultat (suite)**

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>289 904</b>	<b>405 150</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>684 353</b>	<b>597 026</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>-394 450</b>	<b>-191 876</b>

**Annexes aux états comptables de la période  
du 1er janvier au 31 décembre 2023**

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023

dont le total est 204 717 € et le résultat s'élève à -394 450 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et ont été arrêtés par le Président.

## 1. Faits marquants

---

Dépenses de GER pour le remplacement des chaudières gaz et les travaux d'amélioration acoustique de la chaufferie.

## 2. Règles et méthodes comptables

---

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, telles qu'elles résultent de l'application du nouveau plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2-1. Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice sont comparables aux comptes de l'exercice précédent :

- Les durées d'exercice sont similaires.
- Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

### 2-2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées du cumul des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

Les immobilisations intègrent des logiciels amortis sur une durée de 3 ans en mode linéaire.

Mise en service pour 387 € sur l'exercice.

### 2-3. Immobilisations corporelles

#### Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées

du cumul des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous

- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	27 ans et 2 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	26 ans et 9 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	26 ans et 8 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	24 ans et 7 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	22 ans et 10 mois

### Immobilisations en cours

Le montant comptabilisé au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 47 948 €.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées d'extention de réseaux et des sous stations, impactant le bilan à hauteur de 47 948 €.

### 2-4. Immobilisations financières

Néant

### 2-5. Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au prix d'acquisition, selon la règle "premier entré-premier sorti", règle FIFO. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur brute unitaire comptable d'un élément de stock est supérieure à la valeur de réalisation.

### 2-6. Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Les travaux en cours sont valorisés par affaires, selon la méthode de l'avancement.

### 2-7. Trésorerie et comptes courants de trésorerie groupe

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

La société a signé avec sa mère et ses filles des conventions pour une gestion centralisée de la trésorerie du groupe. Ces flux sont intégrés dans les "autres dettes" et les "autres créances".

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### 2-8. Opérations en devises et écarts de conversion

Néant.

### 2-9. Subvention d'investissement

Néant

### 2-10. Provisions pour risques et charges

Néant

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

### **Provisions pour garantie totale**

Les provisions pour charges résultant de la garantie totale accordées à certains clients sur leurs installations, sont constituées en fonction :

- De la probabilité de renouvellement ou de remise en état des dites installations au prix de revient estimé par rapport à la valeur des prévisions techniques.
- De la durée de l'engagement contractuel de la société.

### **Autres provisions pour risques et charges**

Néant.

## **2-11. Emprunts et créances rattachés à des participations**

Néant

La société a bénéficié d'un prêt actionnaire auprès de sa société mère IDEX Services d'un montant de 1 000 000 € au 31/12/23. Ce prêt est rémunéré au taux de 3,70 %.

## **2-12. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires de la société correspond à :

- De la maintenance sur entretien contractué annuellement ou pluri-annuellement. Ces prestations sont reconnues linéairement sur la durée du contrat.
- De la production et vente d'énergie sur de la chaleur, Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est reconnu mensuellement sur la base des consommations réelles ou des courbes de températures réelles.
- De la prestation de services (travaux publics, branchements ou petits travaux) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts.

## **2-13. Situation fiscale**

Les impôts sur les bénéfices figurant au compte de résultat ont été calculés au taux de droit commun. La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er octobre 2018. La société tête de groupe est depuis le 01 octobre 2018 la société IDEX GROUP.

La société constate au titre de chaque exercice la charge d'impôt qu'elle aurait dû supporter si elle avait été imposée séparément après imputation des reports déficitaires éventuels, antérieurs comme postérieurs à son entrée dans le groupe fiscal.

## **2-14. Engagements hors bilan**

### **Cautions et garanties**

Néant

### **Engagements de crédits baux**

Néant

### **Autres engagements**

Néant

## 2-15. Réglementation environnementale

Néant

### 2-15-1. Quotas de CO2

Néant.

### 2-15-2. Quotas de CO2 : incidence dans les comptes

Néant.

### 2-15-3. Dispositif des certificats d'économies d'énergies (loi du 13 juillet 2005)

Néant.

### 2-15-4. Obligations annuelles d'économies d'énergie et atteinte de ces objectifs sur l'exercice

Néant.

## 3-1. Autres informations

Néant

### 3-2. Prise de participation / de contrôle

Néant

### 3-3. Parties liées

Néant

### 3-4. Crédit baux

Néant

### 3-5. Contrats d'assurance

Néant

### 3-5. Rémunérations des dirigeants

Néant

## 4-1. Événements postérieurs à la clôture

Néant

## Annexes d'informations relatifs au bilan

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	6 000	0	387	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 415 672	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	47 948	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
<b>TOTAL (III)</b>		<b>1 463 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>1 469 620</b>	<b>0</b>	<b>387</b>	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	6 387	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	1 415 672	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	47 948	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 463 620</b>	<b>0</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 470 007</b>	<b>0</b>

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		2 500	2 161	0	4 661		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		361 553	60 235	0	421 788		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)</b>		<b>361 553</b>	<b>60 235</b>	<b>0</b>	<b>421 788</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>364 053</b>	<b>62 397</b>	<b>0</b>	<b>426 450</b>		
Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M. Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
<b>CORPO.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquis. de titres	0			0			0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

## Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litige	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	913 000	0	0	913 000
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>913 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>913 000</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>913 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>913 000</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

**Transferts de charges**

Transferts de charges	Montant	Imputation au compte
Transferts de charges d'exploitation	0	0
Transferts de charges financières	0	0
Transferts de charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	

NIA



## Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	112 313	145 858	-23%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	177 059	229 289	-23%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	289 373	375 147	-23%
Chiffres d'affaires nets-Export	0	0	0%
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>289 373</b>	<b>375 147</b>	<b>-23%</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

## Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	37 000	0	0			0	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	0	0	0			0	0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	3 700	0	0			0	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0			0	0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0	0	0			0	0
Report à nouveau	-1 927 046				-191 876	0	-2 118 922
Résultat de l'exercice	-191 876	-394 450	-191 876				-394 450
Subventions d'investissement	0	0	0			0	0
Provisions réglementées	0	0	0			0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-2 078 222</b>	<b>-394 450</b>	<b>-191 876</b>	<b>0</b>	<b>-191 876</b>	<b>0</b>	<b>-2 472 672</b>

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

**Impôt sur les bénéfices**

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-394 450	0
Impôts : - au taux de 25. %		
Impôts : sur PVL		
Participation des salariés		0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>-394 450</b>	<b>0</b>

**Méthode employée :**

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

	Rémunérations allouées (1)	Engagements financiers	Engagements de retraite	Avances et crédits alloués
Organes d'Administration				
Organes de Direction				
Organes de Surveillance				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris les avantages en nature.

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

*Information non communiquée, elle reviendrait à communiquer la rémunération individuelle.*

**MINAIS**

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Crés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	37 000			37 000	1
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
<b>Total</b>	<b>37 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 000</b>	

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

## Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	0	0	0	
		Autres immos financières	0	0	0	
		<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
		Clients douteux ou litigieux	0	0	0	
		Autres créances clients	24 106	24 106	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	34 633	34 633	0	0	
	Autres impôts	0	0	0	0	
	Etat - divers	0	0	0	0	
		Groupes et associés	0	0	0	
		Débiteurs divers	3 451	3 451	0	
		<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>62 190</b>	<b>62 190</b>	<b>0</b>	
		Charges constatées d'avance	0	0	0	
		<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>62 190</b>	<b>62 190</b>	<b>0</b>	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	3 420	3 420	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts et dettes financières divers	1 000 000	0	0	1 000 000
		Fournisseurs et comptes rattachés	112 661	112 661	0	0
		Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	619	619	0	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0	0
	Autres impôts	261	261	0	0	0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
		Groupes et associés	1 518 705	1 518 705	0	0
		Autres dettes	41 723	41 723	0	0
		Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	0	0	0	0
		<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 677 388</b>	<b>1 677 388</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

### Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	100 704
Dettes fiscales et sociales	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	41 723
<b>Total</b>	<b>142 427</b>

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	993
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	3 451
Disponibilités	0
<b>Total</b>	<b>4 444</b>





**Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan**

	Montant concernant les entreprises		31/12/2023
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
<b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b>			
Incorporelles	0		
Corporelles	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	0		
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres titres immobilisés	0		
Autres immobilisations financières	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances</b>			
Fournisseurs : avances et acomptes versés	0		
Créances clients et comptes rattachés	0		
Autres créances	0		
Capital souscrit appelé non versé	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>			
Comptes courants financiers	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes financières diverses</b>			
Dettes rattachées à des participations	1 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	0		
Comptes courants financiers	0		
	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Clients : avances et acomptes reçus</b>			
Dettes fournisseurs	17 186		
Dettes sur immobilisations	0		
Autres dettes	1 518 705		
	<b>1 535 890</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## Engagements financiers et autres informations

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes		

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

**MINAIS**

## Engagements hors bilan donnés et reçus

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements donnés (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>A.Total engagements liés à l'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>B.Total engagements liés au financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>C. Total autres engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>I. Total engagements donnés (A+B+C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements reçus (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>II. Total engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements réciproques (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>III. Total engagements réciproques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>					0
<b>Amortissements :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Redevances payées :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices			0		0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Redevances restant à payer :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Valeur résiduelle :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>			0		0

**Fiscalité différée**

<i>Libellé</i>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>
<b>Bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance	0	
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
<b>Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total passif d'impôt futur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	0	0
Autres risques et charges provisionnés	0	
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif	0	0
Autres produits taxés d'avance	0	
Déficits reportables fiscalement	2 537 192	1 300 080
<b>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>2 537 192</b>	<b>1 300 080</b>
<b>Total actif d'impôt futur</b>	<b>725 339</b>	<b>371 670</b>
<b>Situation nette</b>	<b>725 339</b>	<b>371 670</b>

(1) Taux d'impôt :	28,59%	28,59%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	25,00%	25,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%
Contribution exceptionnelle sur l'impôt :	10,70%	10,70%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

**Effectif moyen par catégorie**

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres					0	0
Agents de maîtrise					0	0
Employés et techniciens					0	0
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'effectif moyen du personnel est de : 0

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

MINAIS

**Société établissant des comptes consolidés**

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
IDEX GROUP 18-20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	37 092 804	99.66%

Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
<b>A. Renseignements détaillés(1) (2)</b>										
<b>Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>										
				0	0	0	0			
<b>Participations (10 à 50% du capital)</b>										
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.</b>										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

## Détail des comptes

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

**Détail du Bilan actif**

Rubrique	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
2050 AFNet	Concessions,brevets et droits similaires	1 725,74	3 499,99
2050021	LOGICIELS FR GX	6 387,00	6 000,00
2805012	AM.LOGICIELS FR GX	-4 661,26	-2 500,01
2050 ARNet	Installations techniques, matériel	80 883,43	141 118,79
2151110	INST MAT ECO E.CD	1 415 671,80	1 415 671,80
2815111	AMORT MAT.ECO.E.CD	-421 788,37	-361 553,01
2915000	PROV DEP INST TECHNI	-913 000,00	-913 000,00
2050 AVNet	Immobilisations en cours	47 947,73	47 947,73
2380000	IMMO EN COURS	47 947,73	47 947,73
2050 TOTIINet	Total Actif Immobilisé	130 556,90	192 566,51
2050 BLNet	Matières premières, approvisionnements	11 969,89	832,66
3221039	STOCK BIOMASSE BOIS	11 969,89	832,66
2050 BXNet	Clients et comptes rattachés (3)*	24 105,82	82 320,88
4111000	COLLECTIF CLT H.GRP	23 113,07	52 174,72
4119999	CLT CT A AFFECTER		8 742,17
4181010	CLIENTS H.GRP FA E	992,75	21 403,99
2050 BZNet	Autres créances	38 083,96	52 901,71
4098010	AA R HORS GROUPE	3 450,85	44,00
4456610	TVA DED DECAISST	1 132,32	10 567,45
4458300	RBTS DE TVA DEMANDES	10 587,00	15 950,00
4458600	TVA SUR FNP ET AAR	21 253,59	22 838,12
4458601	TVA SUR FNP ET AAR	1 660,20	1 500,00
4677101	DEB/CR IDEX ENERGIES		2 002,14
2050 CFNet	Disponibilités	0,00	0,00
2050 CJNet	TOTAL Actif circulant	74 159,67	136 055,25
2050 CONet	Total Général	204 716,57	328 621,76

**Détail du bilan Passif**

Rubrique	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
2051 DA	Capital social ou individuel	37 000,00	37 000,00
1013000	CAPITAL	37 000,00	37 000,00
2051 DD	Réserve légale	3 700,00	3 700,00
1061000	RESERVE LEGALE	3 700,00	3 700,00
2051 DH	Report à nouveau	-2 118 922,00	-1 927 045,85
1190000	RAN DEBITEUR	-2 118 922,00	-1 927 045,85
2051 DI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-394 449,74	-191 876,15
2051 DL	TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 472 671,74	-2 078 222,00
2051 DU	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 420,00	
5121120	CIC	3 420,00	
2051 DV	Emprunts et dettes financières divers	1 000 000,00	1 000 000,00
1710100	PRET IDEX SERVICES	1 000 000,00	1 000 000,00
2051 DX	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112 661,03	338 560,34
4011000	COL. FRS HORS GROUPE	6 190,64	114 113,36
4012000	COL. FRS GROUPE	5 766,48	72 268,65
4081010	FNP H GROUPE(AUTO)	19 452,68	27 453,91
4081011	FAR H GROUPE(SAISIE)	69 831,90	94 911,97
4081012	CAP H GROUPE(SAISIE)		5 129,00
4081040	F N P GROUPE	11 419,33	4 147,70
4081041	FAR GROUPE (SAISIE)		19 335,75
4081042	CAP GROUPE (SAISIE)		1 200,00
2051 DY	Dettes fiscales et sociales	879,80	1 516,65
4458700	TVA SUR FAE ET AAE	51,75	1 115,84
4458701	TVA SUR FAE ET AAE	567,00	7,00
4475000	COMP. BOUCLIER TARIF	261,05	143,81
4486041	ETAT CAP CET		250,00
2051 EA	Autres dettes	1 560 427,48	1 066 766,77
4198010	CLIENTS H.GRP AA E	41 722,80	
4510100	C/C IDEX SERVICES	1 518 704,68	1 066 532,77
4558600	INT C/C A PAYER		234,00
2051 EC	TOTAL DETTES	2 677 388,31	2 406 843,76
2051 EE	TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF	204 716,57	328 621,76

Compte de résultat - Détail des comptes

Rubrique	Libellé	31/12/2023	31/12/2022
2052 FC	Ventes de marchandises	112 313,28	145 858,22
7071090	VENTES INVENTAIRE P1	-54 116,15	20 288,15
70710TR	PI TX 5.5%	166 429,43	125 570,07
2052 FI	Production vendue services	177 059,36	229 288,93
7041602	VENTES TX P6 20%		70 897,98
70612T2	P2 TX RED 5.50% R22	84 886,69	75 632,16
70613TR	P3 TAUX REDUIT 5.50%	20 757,53	18 635,35
706140R	P4 TAUX REDUIT	71 415,14	64 123,44
2052 FL	Chiffres d'affaires nets	289 372,64	375 147,15
2052 FP	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		30 000,00
7815100	REP/PROVIS RISQUE		30 000,00
2052 FQ	Autres produits	531,09	2,58
7580654	REGULARISATIONS CLTS	385,00	
7582000	PROD.DIV.GEST° COURA	2,28	2,58
7584001	REMUN BOUCLIER	143,81	
2052 FS	Achats de marchandises (y compris droits de douane)	124 625,49	171 913,23
6071000	FIOUL	28 191,10	
6072000	CHARBON-BOIS		4 798,72
6076000	ACHATS DE BOIS POSTE	96 399,39	167 114,51
6080000	FR ACC.S/ACHATS	35,00	
2052 FT	Variation de stock (marchandises)	-11 137,23	-409,36
6037100	VARIAT° STOCK FIOUL	-11 137,23	-409,36
2052 FU	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)	165 341,71	128 771,00
6011000	EAU CHARGES P1 P2	80,62	-596,26
6011100	ELECTRIC.CHARG P1 P2	-1 729,74	2 474,67
6011130	ELEC/ACHEM.VARIABLE	3 589,61	2 289,69
6011140	ELEC/ACHEM.FIXE	1 399,46	963,11
6011150	ELECTRICITE /TAXE	415,30	430,68
6011160	ELECT /ABONT CAPA	-790,40	115,67
6011170	ELECT /FOURNITURE	19 930,57	4 747,45
6011200	COMBUST.GAZEUX	61 938,53	103 322,24
6011210	ABONT/COMBUST.GAZEUX	4 176,89	3 214,80
6011220	TICGN/COMBUST.GAZEUX	8 984,59	7 692,82
6011230	OBLIGATION STOCKAGE		1 292,73
6011240	VARIABLE DISTRIB GAZ	914,61	
6011250	COUT EQUILIB ACH NRJ	5 480,49	
6011310	LOCAT COMPTEUR GAZ	931,82	950,84
6011320	CTA/COMBUST.GAZEUX	237,31	233,13
6022000	ACHATS FOURNITURES	62 617,05	1 676,43
6091000	RRR OBTENUS/ACHATS	-2 835,00	-37,00
2052 FW	Autres achats et charges externes	247 233,36	193 321,59

6050020	TRAVAUX SS TRAITES C	117 900,29	78 099,92
6055000	S.TR SS MARCH AMONT	4 474,37	27 593,05
6061200	FOUR. DE MATI CONSOM	681,50	
6063000	OUTILLAGE	65,90	
6110000	REDEV.IDEX ENERGIES	9 787,84	6 520,93
6111220	S/TRAIT.DIVERS CD	1 323,00	535,00
6119901	REDEVAN ASSIST 710	22 847,50	5 000,00
6119904	REDEVAN INFO SAS	2 452,75	-4 201,25
6132000	LOYERS CD	4 871,00	5 129,00
6135500	LOCATION OUTILLAGE		637,26
6161000	ASSURANCE R C	303,41	273,00
6165000	ASSU RISQUE EXPLOITA	3 933,73	3 656,99
6171000	ETUDES & RECHERCHES	5 993,45	8 060,00
6210229	CHARGES CONTRAT P2	58 215,42	55 240,83
6226100	HONORAIRES DIVERS FG	13 581,00	6 000,00
6231010	ANNONCES&INSERT° FG	91,51	83,30
6271000	SERVICES BANCAIRES	710,69	693,56
2052 FX	Impôts, taxes et versements assimilés	490,00	960,00
6351100	CET CVAE CD	-250,00	250,00
6351110	TAXE PROFESSIONNE FG	608,00	581,00
6351200	IMPOTS FONCIERS CD	132,00	129,00
2052 GA	Dotations aux amortissements	62 396,61	62 735,37
6811010	DOT AMORT IM.INC.FR	2 161,25	2 500,01
6811040	DOT A. MAT ECO E.CD	60 235,36	60 235,36
2052 GE	Autres charges	177,04	1,75
6582000	CH.DIV.GEST° COURANT	177,04	1,75
2052 GG	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-299 223,25	-152 143,85
2052 GR	Intérêts et charges assimilées	95 226,49	39 732,30
6611700	INT DETTES PART.	37 513,90	37 513,89
6615000	INT/CPT COURANTS	57 712,59	2 218,41
2052 GV	RÉSULTAT FINANCIER	-95 226,49	-39 732,30
2052 GW	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-394 449,74	-191 876,15
2053 HN	BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-394 449,74	-191 876,15

**Etats Cerfa**  
**du 01-01-2023 au 31-12-2023**  
**Non déposés auprès de l'administration fiscale**

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12					
Adresse de l'entreprise 0072 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT		Durée de l'exercice précédent* 12					
Numéro SIRET* 5 3 0 7 6 1 2 6 1 0 0 0 1 1			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 30/09/2023				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 387	4 129	2 258
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 415 672	1 319 730	95 942
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW	47 948		47 948
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
<b>TOTAL (II)</b>		<b>BJ</b>	<b>BK</b>	1 470 007	1 323 859	146 148	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	62 806		62 806
		Autres créances (3)	BZ	CA	36 871		36 871
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG				
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	99 677		99 677	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		<b>CO</b>	<b>IA</b>	1 569 684	1 323 859	245 825	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR				
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 37 000.....)	DA		37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC		
	Réserve légale (3)	DD		3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG		
	Report à nouveau	DH		-1 951 622
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		-528 156
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		<b>TOTAL (II)</b>	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
		<b>TOTAL (III)</b>	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV		1 000 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		111 546
	Dettes fiscales et sociales	DY		1 278
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		1 572 080	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 684 903
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	245 825
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 684 903	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	139 728	FB		FC	139 728	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	175 212	FH		FI	175 212	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	314 940	FK		FL	314 940	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	532	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	315 472
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	235 222	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	757	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	159 585	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	304 466	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	313	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	62 364
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	177	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	762 883	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	-447 411	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	80 745	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	80 745	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-80 745	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-528 156	

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL 315 472	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM 843 628	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN -528 156	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières		HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP
		- Crédit-bail immobilier		HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK 80 745
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)		RD
	(9)	Dont transferts de charges		A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>	
		Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>	
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N	
			Charges exceptionnelles      Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
			Charges antérieures      Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
										3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	6 000	KE		KF		387	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	1 415 672	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH	47 948	LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	1 463 620	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
Autres participations				8U		8V		8W					
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V					
TOTAL IV				LQ		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	1 469 620	ØH		ØJ		387		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste		3		4			
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	6 387	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ	1 415 672	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	47 948	NA		NB	
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF		
TOTAL III					IY		NG	1 463 620	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				1Ø		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				1J		2E		2F		2G		
TOTAL IV				1J		NJ		NK		2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				14		ØK		ØL	1 470 007	ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Cegid Group

Exercice N clos le : 30/09/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>											Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>													
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement			CY			EL			EM			EN	
Fonds commercial			RE			RF			RI			RJ	
Autres immobilisations incorporelles			PE			PF			PG			PH	
<b>TOTAL I</b>			RK			RM			RN			RO	
Terrains			PI			PJ			PK			PL	
Constructions	Sur sol propre		PM			PN			PO			PQ	
	Sur sol d'autrui		PR			PS			PT			PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV			PW			PX			PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC	
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers		QD			QE			QF			QG	
	Matériel de transport		QH			QI			QJ			QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL			QM			QN			QO	
	Emballages récupérables et divers		QP			QR			QS			QT	
<b>TOTAL II</b>			QU			QV			QW			QX	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR	
<b>CADRE B</b>													
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5	N6	
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU	RV	
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9	Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC	SD	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL						NM					NO	
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU	NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW			Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
<b>CADRE C</b>													
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C			
		– corporelles	6E	6F	6G			
		– titres mis en équivalence	02	03	04			
		– titres de participation	9U	9V	9W			
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08			
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R				
	Sur comptes clients	6T	6U	6V				
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z				
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF					
	– financières	UG	UH					
	– exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							<b>10</b>	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	62 806		62 806					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	33 420		33 420				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 451		3 451					
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>			VT	99 677	VU	99 677	VV			
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 000 000							1 000 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	111 546		111 546						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	567		567					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	711		711					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 529 866		1 529 866						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	42 214		42 214						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	2 684 903	VZ	1 684 903				1 000 000	
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 30/09/2023			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB	
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )	RB	XE	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ	XW	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8	
	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						
	- imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*					WN	
- Plus-values nettes à court terme							
					WO		
- Plus-values soumises au régime des fusions							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
<b>TOTAL I</b>					WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>			
					WS	528 156	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV
		- imposées au taux de 0 %					WH
		- imposées au taux de 19 %					WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produit net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation					2A	XA
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	XF
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	IF	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		
			Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5			
			Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
			Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
			Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD				
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>			
					XH	528 156	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					XI		
- bénéfice (I moins II)							
					XJ	528 156	
- déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	XO	528 156

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-1 869 987	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB							
						- Autres réserves	ZD							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-81 634		Dividendes	ZE								
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF								
				Report à nouveau	ZG	-1 951 621								
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	-1 951 621								
	<b>TOTAL I</b>	0F	-1 951 621	<b>TOTAL II</b>										
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	217 551		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	4 919					
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	56 101		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	9 680		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	16 215					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	304 466		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	181		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	132					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	313		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	19 234		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	130 122		
DIVERS	- Montant brut des salaires *										0B			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4,36 %		
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP				- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	-528 156	Plus-values à 15%	JK			Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM			Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN			Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP			Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

## Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\*

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % **1** ou 12,8 % **2**.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) **1** \*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) **1** \*.

**1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

**2** Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

### I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine <b>1</b>	Moins-values à 12,8 % <b>2</b>	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % <b>3</b>	Solde des moins-values à 12,8 % <b>4</b>
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

### II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \*

Origine <b>1</b>	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme  À 15 % ou 19 % <b>4</b>	Imputations sur le résultat de l'exercice  <b>5</b>	Solde des moins-values à reporter  col <b>6</b> = <b>2</b> + <b>3</b> - <b>4</b> - <b>5</b> <b>6</b>
	À 19 % ou à 15 % <b>2</b>	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice <b>3</b>			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	---

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
Exercice ouvert le : .....01/10/2022..... et clos le : .....30/09/2023.....										Durée en nombre de mois <input type="text" value="12"/>			
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>													
Effectifs moyens du personnel										YP	0,01		
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>													
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	314 940		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX	314 940		
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	532		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM	532		
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>													
Achats										ON	394 807		
Variation négative des stocks										OQ	757		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	299 547		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	177		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ	695 287		
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>													
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		OG	-379 815
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	-379 815		
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>													
<b>Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.</b>													
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX	314 940		
Effectifs au sens de la CVAE										EY	0,01		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX	2 461 572 244		
Période de référence										GY	0 1 / 1 0 / 2 0 2 2 GZ 3 0 / 0 9 / 2 0 2 3		
Date de cessation										HR	/ / / / / / / / / /		

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant \*

EXERCICE CLOS LE  N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="1"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="37 000"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

**I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

**II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)

Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions

Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/09/2023

N° SIRET 5 3 0 7 6 1 2 6 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS

ADRESSE (voie) 0072 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE-BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



**RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX**

ANNÉE \_\_\_\_\_ ou exercice

Désignation de l'entreprise IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS du 01/10/2022

Adresse 0072 AVENUE JEAN BAPTISTE CLEMENT 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT au 30/09/2023

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE	
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

<b>B - AUTRES FRAIS</b>		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas le seuil autorisé par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

<b>C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :</b>			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice .....	(total col. 9 + total col. 10) 10	- de l'exercice .....	10
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire MR Benjamin FREMAUX Président		À <u>Boulogne Billancourt</u> , le <u>11/01/2024</u> Signature ,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction  
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**  
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la  
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

30/09/2023

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**  
**530761261**

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A – Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	80 745
EBITDA fiscal de l'exercice	b	-385 047
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a – 30%*b et a – 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

**B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75% x (c-1)	f	

**C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A – Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : (c) – (f) ou (g)+1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) + (i bis) – (j) + (k)	l	

**B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q	2 960 268			2 960 268
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) – (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)-(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.





Titre du document

Ce document contient une mention  
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS		**Provisoi	Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* [ ]				
Adresse de l'entreprise 0072 Avenue Jean-Baptiste Clement 92100 BOULOGNE BILLANCOURT		Durée de l'exercice précédent* [ ]					
Numéro SIRET* 5 3 0 7 6 1 2 6 1 0 0 0 1 1				Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 387	4 661	1 726
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
		Terrains	AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 415 672	1 334 788	80 883
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW	47 948		47 948
		Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
		<b>TOTAL (II)</b>	<b>BJ</b>	<b>BK</b>	1 470 007	1 339 450	130 557
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	11 970	11 970	
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	24 106	24 106	
		Autres créances (3)	BZ	CA	38 084	38 084	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	CG				
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>CJ</b>	<b>CK</b>	74 160	74 160		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	<b>CO</b>	<b>IA</b>	1 544 166	1 339 450	204 717		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *			
					Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 37 000.....)			DA	37 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )			DC			
	Réserve légale (3)			DD	3 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )			DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )			DG			
	Report à nouveau			DH	-2 118 922		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	-394 450		
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	-2 472 672		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
<b>TOTAL (II)</b>			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP			
	Provisions pour charges			DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	3 420		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )			DV	1 000 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	112 661		
	Dettes fiscales et sociales			DY	880		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	1 560 427		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	2 677 388			
Ecart de conversion passif* (V)			ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	204 717			
RENVVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
			Ecart de réévaluation libre		1D		
			Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	1 677 388		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 420		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	112 313	FB		FC	112 313	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	177 059	FH		FI	177 059	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	289 373	FK		FL	289 373	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	531	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	289 904
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	124 625	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-11 137	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	165 342	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	247 233	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	490	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS ) - dotations aux provisions*					GA	62 397
							GB	
							GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GE	177	
Autres charges (12)					GF	589 127		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GG	-299 223	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>								
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	95 226	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	95 226	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	-95 226	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	-394 450	

Désignation de l'entreprise IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS **\*\*Provisoire\*\***

Néant  \*

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH		
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	289 904	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	684 353	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	-394 450	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	95 226	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) <b>A5</b>			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives <b>A6</b>	obligatoires <b>A9</b>		
	Dont cotisations facultatives Madelin <b>A7</b>	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite <b>A8</b>		
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</b> <b>**Provisoire**</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				KD	6 000	KE		KF	387		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	1 415 672	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX			
		Matériel de transport*			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH	47 948	LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	<b>TOTAL III</b>				LN	1 463 620	LO		LP			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
<b>TOTAL IV</b>				LQ		LR		LS				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				ØG	1 469 620	ØH		ØJ	387			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1		2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>				IO		LV	6 387	LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	1 415 672	MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ	47 948	NA		NB	
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
<b>TOTAL III</b>				IY		NG	1 463 620	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F		2G	
	<b>TOTAL IV</b>				I3		NJ		NK		2H	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>				I4		ØK	1 470 007	ØL		ØM		

\*(Ne pas reporter le montant des centimes)\*

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Cegid Group

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2023

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS \*\*Provisoire\*\*
Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u> <b>**Provisoire**</b>											Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>													
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN					
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ					
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 500	PF	2 161	PG		PH	4 661				
<b>TOTAL I</b>		RK	2 500	RM	2 161	RN		RO	4 661				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ					
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU					
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	361 553	QA	60 235	QB		QC	421 788				
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG					
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK					
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT					
<b>TOTAL II</b>		QU	361 553	QV	60 235	QW		QX	421 788				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>		ØN	364 053	ØP	62 397	ØQ		ØR	426 450				
<b>CADRE B</b>													
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>													
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial	RP	RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
<b>TOTAL I</b>	RW	RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5	R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3	S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1	T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2	W3	
Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL III</b>	NL					NM						NO	
<b>Total général (I+II+III)</b>	NP	NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ		
<b>CADRE C</b>													
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations									SP			SR	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u> <b>**Provisoire**</b>							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		– corporelles	6E	6F	6G	6H		
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF					
	– financières	UG	UH					
	– exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							<b>10</b>	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	24 106		24 106					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	34 633		34 633				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3 451		3 451					
	Charges constatées d'avance		VS								
<b>TOTAUX</b>			VT	62 190	VU	62 190	VV				
RENOVOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	3 420		3 420					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 000 000				1 000 000				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	112 661		112 661						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	619		619					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	261		261					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 518 705		1 518 705						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	41 723		41 723						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>			VY	2 677 388	VZ	1 677 388		1 000 000			
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2023				
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>				<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WA		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme					I8		
	{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*         { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					WN		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WR		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8	WQ		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
					<b>TOTAL I</b>	WR		
<b>II. DÉDUCTIONS</b>				<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS 394 450		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme					WV		
	{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19% - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WH		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WP		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WW		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					WB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à l'impôt sur le revenu)					2A	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*					ZY		
	Majoration d'amortissement*					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5	XF
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	OV	Sociétés d'investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG	
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD					
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2 842 662		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				<b>TOTAL II</b>		XH 1 237 112		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :								
{ bénéfice (I moins II) XI déficit (II moins I)						XJ 1 237 112		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL		
<b>RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>					XN	XO 1 237 112		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS **Provisoi</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	1 300 080
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	<b>K4bis</b>	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	<b>K4ter</b>
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)		<b>K6</b>	1 300 080
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	1 237 112
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	2 537 192
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 <sup>e</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *			
		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *			
		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer			
		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS</u> **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	-1 927 046	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
						- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	-191 876		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF						
				Report à nouveau	ZG			-2 118 922				
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH			-2 118 922				
<b>TOTAL I</b>										<b>TOTAL II</b>		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7			YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	158 786
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8			XQ	4 871			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	58 215
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	13 581
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES			ST	11 780			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	247 233
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	358
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers			ZS			9Z	132			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	490
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	23 533
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	139 971
DIVERS	- Montant brut des salaires *										0B	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	4,36 %
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ							

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS \*\*Provisoire\*\* Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨							
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS **\*\*Provisoire\*\*** Néant  \*

<p>① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;">Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .</td> <td style="width: 20%;"></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 bis du CGI) ① *.</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i>-0 du CGI) ① *.</td> <td></td> </tr> </table>	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .							
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ① *.							
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ① *.							

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col ⑥=②+③-④-⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS    **\*\*Provisoire\*\***    Néant \*

<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS **\*\*Provisoire\*\*** Néant \*

Exercice ouvert le : .....01/01/2023..... et clos le : .....31/12/2023..... Durée en nombre de mois

<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>	
Effectifs moyens du personnel	YP
Dont apprentis	YF
Dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

**CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**

**I Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	289 373
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>289 373</b>

**II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	531
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	11 137
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>11 668</b>

**III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Achats	ON	289 967
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	242 362
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	4 871
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	177
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>537 378</b>

**IV Valeur ajoutée produite**

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	-236 337
-----------------------------	-----------------------------	----	----------

**V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	
---	----	--

**Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE**  
**Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.**

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	/ /
Date de cessation	HR	/ /

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

CGI Group

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).  
 (1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.  
 \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023 N° SIRET 5 3 0 7 6 1 2 6 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS \*\*Provisoire\*\*

ADRESSE (voie) 0072 Avenue Jean-Baptiste Clement

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 37 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination IDEX ENERGIES

N° SIREN (si société établie en France) 315871640 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 37 000

Adresse : N° 72 Voie AVENUE JB CLEMENT

Code Postal 92100 Commune BOULOGNE BILLANCOURT Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 grid

(1)

Néant [X]

N° de dépôt

[ ]

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 5 3 0 7 6 1 2 6 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS \*\*Provisoire\*\*

ADRESSE (voie) 0072 Avenue Jean-Baptiste Clement

CODE POSTAL 92100 VILLE BOULOGNE BILLANCOURT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Table with 10 rows for filial information, each row containing fields for legal form, name, SIREN, address, and holding percentage.

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction  
et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI**  
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la  
détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

2464

31/12/2023

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS \*\*Provisoire\*\*  
530761261**

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A – Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre $a - 30\% \times b$ et $a - 3\,000\,000 \text{ €}$ )	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75%	(c-2)	

**B – Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = $75\% \times (c-1)$	f	

**C – Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres.	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres.	h	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A – Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019).	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant des charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $(c) - (f)$ ou $(g) + 1/3 \times (h)$	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice $(i) + (i \text{ bis}) - (j) + (k)$	l	

**B – Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				3 000 000

(1) cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c) - (f)

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c)-(f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.





# IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS

Siège social : 72 Avenue Jean-Baptiste Clément 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2023

**PKF Arsilon France**  
Société de commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

# Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30/09/2023

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**  
72 Avenue Jean-Baptiste Clément  
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

À l'associé unique de la société

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes » relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22/03/2024

Le Commissaire aux comptes

PKF Arsilon France



Laurent DELCOURT  
Associé

## COMPTES ANNUELS

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

## Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	0		0	0
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires	6 387	4 129	2 258	4 000
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Avances sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>	<b>6 387</b>	<b>4 129</b>	<b>2 258</b>	<b>4 000</b>
Terrains	0	0	0	0
Constructions	0	0	0	0
Installations techniques, matériel	1 415 672	1 319 730	95 942	156 178
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations en cours	47 948	0	47 948	47 948
Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>	<b>1 463 620</b>	<b>1 319 730</b>	<b>143 890</b>	<b>204 125</b>
Participations selon la méthode de meq	0	0	0	0
Autres participations	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL immobilisations financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total Actif Immobilisé (II)</b>	<b>1 470 007</b>	<b>1 323 859</b>	<b>146 148</b>	<b>208 125</b>
Matières premières, approvisionnements	0	0	0	757
En cours de production de biens	0	0	0	0
En cours de production de services	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
<b>TOTAL Stock</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>757</b>
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Clients et comptes rattachés	62 806	0	62 806	56 531
Autres créances	36 871	0	36 871	43 302
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
<b>TOTAL Créances</b>	<b>99 677</b>	<b>0</b>	<b>99 677</b>	<b>99 833</b>
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0
dont actions propres:				
Disponibilités	0	0	0	0
<b>TOTAL Disponibilités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges constatées d'avance	0	0	0	0
<b>Total Actif Circulant (III)</b>	<b>99 677</b>	<b>0</b>	<b>99 677</b>	<b>100 590</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	0		0	0
Prime de remboursement des obligations (V)	0		0	0
Ecart de conversion actif (VI)	0		0	0
<b>Total Général (I à VI)</b>	<b>1 569 684</b>	<b>1 323 859</b>	<b>245 825</b>	<b>308 715</b>

**Bilan passif**

<b>BILAN-PASSIF</b>	<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>
Capital social ou individuel dont versé : 37 000	37 000	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	0	0
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence 0	0	0
Réserve légale	3 700	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées dont réserve des prov. fluctuation des cours : 0	0	0
Autres réserves dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes : 0	0	0
<b>TOTAL Réserves</b>	<b>3 700</b>	<b>3 700</b>
Report à nouveau	-1 951 622	-1 869 987
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-528 156</b>	<b>-81 634</b>
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>	<b>-2 439 078</b>	<b>-1 910 922</b>
Produit des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Emprunts et dettes financières dont emprunts participatifs : 0 divers	1 000 000	1 000 000
<b>TOTAL Dettes financières</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 546	125 221
Dettes fiscales et sociales	1 278	3 548
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	1 572 080	1 090 868
<b>TOTAL Dettes d'exploitation</b>	<b>1 684 903</b>	<b>1 219 637</b>
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>	<b>2 684 903</b>	<b>2 219 637</b>
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
<b>TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)</b>	<b>245 825</b>	<b>308 715</b>

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	139 728	0	139 728	120 210
Production vendue biens	0	0	0	0
Production vendue services	175 212	0	175 212	218 112
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>314 940</b>	<b>0</b>	<b>314 940</b>	<b>338 322</b>
Production stockée			0	0
Production immobilisée			0	0
Subventions d'exploitation			0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			0	30 000
Autres produits			532	3
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>315 472</b>	<b>368 325</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			235 222	57 676
Variation de stock (marchandises)			757	1 076
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			159 585	137 265
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			0	0
Autres achats et charges externes			304 466	151 011
Impôts, taxes et versements assimilés			313	962
Salaires et traitements			0	0
Charges sociales			0	0
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	62 364	62 235
		Dotations aux provisions	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	0	0
Autres charges			177	2
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>762 883</b>	<b>410 228</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-447 411</b>	<b>-41 902</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			0	0
Produits financiers de participations			0	0
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			0	0
Autres intérêts et produits assimilés			0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges			0	0
Différences positives de change			0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des produits financiers (V)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions			0	0
Intérêts et charges assimilées			80 745	39 732
Différences négatives de change			0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0
<b>Total des charges financières (VI)</b>			<b>80 745</b>	<b>39 732</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>			<b>-80 745</b>	<b>-39 732</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-528 156</b>	<b>-81 634</b>

**Compte de résultat (suite)**

COMPTE DE RESULTAT (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	0	0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	0	0
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	0	0
Impôts sur les bénéfices (X)	0	0
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>315 472</b>	<b>368 326</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>843 628</b>	<b>449 961</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>-528 156</b>	<b>-81 634</b>

## Annexes aux comptes annuels

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2023

dont le total est 245 825 € et le résultat s'élève à -528 156 €

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/10/2022 au 30/09/2023

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2023 sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France et ont été arrêtés par le Président.

## 1. Faits marquants

---

Dépenses de GER pour le remplacement des chaudières gaz et les travaux d'amélioration acoustique de la chaufferie.

## 2. Règles et méthodes comptables

---

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan Comptable Général, modifié par le règlement 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, de régularité et de sincérité afin de donner une image fidèle de patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, telles qu'elles résultent de l'application du nouveau plan comptable.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### 2-1. Comparabilité des comptes

Les comptes de l'exercice sont comparables aux comptes de l'exercice précédent :

- Les durées d'exercice sont similaires.
- Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice.

### 2-2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées du cumul des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

Les immobilisations intègrent des logiciels amortis sur une durée de 3 ans en mode linéaire.

Mise en service pour 387 € sur l'exercice.

### 2-3. Immobilisations corporelles

#### Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (ou à leur coût de production le cas échéant) et sont diminuées du cumul des amortissements et éventuelles dépréciations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de leur durée de vie prévue.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous

- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	27 ans et 2 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	26 ans et 9 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	26 ans et 8 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	24 ans et 7 mois
- Agencement et Installation Technique Spécifique	Mode Linéaire	22 ans et 10 mois

### Immobilisations en cours

Le montant comptabilisé au titre des immobilisations corporelles en cours de production s'élève à 47 948€.

Les immobilisations en cours sont essentiellement constituées d'extention de réseaux et des sous stations, impactant le bilan à hauteur de 47 948€.

### 2-4. Immobilisations financières

Néant

### 2-5. Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et de fournitures sont évalués au prix d'acquisition, selon la règle "premier entré-premier sorti", règle FIFO. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur brute unitaire comptable d'un élément de stock est supérieure à la valeur de réalisation.

### 2-6. Créances d'exploitation

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale. Les travaux en cours sont valorisés par affaires, selon la méthode de l'avancement.

### 2-7. Trésorerie et comptes courants de trésorerie groupe

Il n'y a pas de valeurs mobilières de placement.

La société a signé avec sa mère et ses filles des conventions pour une gestion centralisée de la trésorerie du groupe. Ces flux sont intégrés dans les "autres dettes" et les "autres créances".

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

### 2-8. Opérations en devises et écarts de conversion

Néant.

### 2-9. Subvention d'investissement

Néant.

## 2-10. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers provoquera, de manière certaine ou probable, une sortie de ressources dont le montant peut être estimé de manière fiable.

La provision est revue à chaque clôture et ajustée le cas échéant pour refléter la meilleure estimation de l'obligation à cette date.

### Provisions pour garantie totale

Les provisions pour charges résultant de la garantie totale accordées à certains clients sur leurs installations, sont constituées en fonction :

- De la probabilité de renouvellement ou de remise en état des dites installations au prix de revient estimé par rapport à la valeur des prévisions techniques.
- De la durée de l'engagement contractuel de la société.

### Autres provisions pour risques et charges

Néant.

## 2-11. Emprunts et créances rattachés à des participations

La société a bénéficié d'un prêt actionnaire auprès de sa société mère IDEX Services d'un montant de 1 000 000 € au 30/09/2023. Ce prêt est rémunéré au taux de 3,70%.

## 2-12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société correspond à :

- De la maintenance sur entretien contractualisé annuellement ou pluri-annuellement. Ces prestations sont reconnues linéairement sur la durée du contrat.
- De la production et vente d'énergie sur de la chaleur, Le chiffre d'affaires relatif à ces prestations est reconnu mensuellement sur la base des consommations réelles ou des courbes de températures réelles.
- De la prestation de services (travaux publics, branchements ou petits travaux) pour lequel le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement des coûts.

## 2-13. Situation fiscale

Les impôts sur les bénéfices figurant au compte de résultat ont été calculés au taux de droit commun. La société a opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1er octobre 2018. La société tête de groupe est depuis le 01 octobre 2018 la société IDEX GROUP.

La société constate au titre de chaque exercice la charge d'impôt qu'elle aurait dû supporter si elle avait été imposée séparément après imputation des reports déficitaires éventuels, antérieurs comme postérieurs à son entrée dans le groupe fiscal.

## 2-14. Engagements hors bilan

Néant.

### Engagements de crédits baux

Néant.

## 2-15. Réglementation environnementale

Néant.

**2-15-1. Quotas de CO2**

Néant.

**2-15-2. Quotas de CO2 : incidence dans les comptes**

Néant.

**2-15-3. Dispositif des certificats d'économies d'énergies (loi du 13 juillet 2005)**

Néant.

**2-15-4. Obligations annuelles d'économies d'énergie et atteinte de ces objectifs sur l'exercice**

Néant.

**3-1. Autres informations**

Néant.

**3-2. Prise de participation / de contrôle**

Néant.

**3-3. Parties liées**

Néant.

**3-4. Crédit baux**

Néant.

**3-5. Contrats d'assurance**

Néant.

**3-5. Rémunérations des dirigeants**

Néant.

**4-1. Événements postérieurs à la clôture**

Néant.

## Annexes d'informations relatifs au bilan

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	6 000	0	387	
	Terrains	0	0	0	
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	
	Sur sol d'autrui	0	0	0	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 415 672	0	0	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	
	Matériel de transport	0	0	0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	
	Immobilisations corporelles en cours	47 948	0	0	
	Avances et acomptes	0	0	0	
<b>TOTAL (III)</b>		<b>1 463 620</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	
	Autres participations	0	0	0	
	Autres titres immobilisés	0	0	0	
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>1 469 620</b>	<b>0</b>	<b>387</b>	
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)	0	0	0	0
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	0	0	6 387	0
	Terrains	0	0	0	0
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	0	0	0	0
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	0	0	1 415 672	0
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers	0	0	0	0
	Matériel de transport	0	0	0	0
	Matériel de bureau et mobilier informatique	0	0	0	0
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0
	Immobilisations corporelles en cours	0	0	47 948	0
	Avances et acomptes	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 463 620</b>	<b>0</b>
	Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
	Autres participations	0	0	0	0
	Autres titres immobilisés	0	0	0	0
	Prêts et autres immobilisations financières	0	0	0	0
<b>TOTAL (IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 470 007</b>	<b>0</b>

Amortissements

Cadre A	SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE						
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement (I)		0	0	0	0		
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		2 000	2 129	0	4 129		
Terrains		0	0	0	0		
Constructions	Sur sol propre	0	0	0	0		
	Sur sol d'autrui	0	0	0	0		
	Installations générales, agencements	0	0	0	0		
Installations techniques, matériels et outillages		346 494	60 235	0	406 730		
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers	0	0	0	0		
	Matériel de transport	0	0	0	0		
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	0	0	0	0		
	Emballages récupérables et divers	0	0	0	0		
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)</b>		<b>346 494</b>	<b>60 235</b>	<b>0</b>	<b>406 730</b>		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>		<b>348 494</b>	<b>62 364</b>	<b>0</b>	<b>410 859</b>		
Cadre B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0
Terrains	0	0	0	0	0	0	0
Constructions :							
sol propre	0	0	0	0	0	0	0
sol autrui	0	0	0	0	0	0	0
install.	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations :							
Inst. techn.	0	0	0	0	0	0	0
Inst gén.	0	0	0	0	0	0	0
M. Transport	0	0	0	0	0	0	0
Mat bureau.	0	0	0	0	0	0	0
Emball.	0	0	0	0	0	0	0
<b>CORPO.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquis. de titres	0			0			0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cadre C		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler		0	0	0	0		
Primes de remboursement des obligations		0	0	0	0		

## Provisions inscrites au Bilan

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers	0	0	0	0
Provisions investissements	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	0	0	0	0
- Dont majorations exceptionnelles de 30%	0	0	0	0
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions implantation étranger après 1.1.1992	0	0	0	0
Provisions pour prêts d'installation	0	0	0	0
Autres provisions réglementées	0	0	0	0
<b>TOTAL (I)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour litige	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Provisions pour pertes sur marchés à terme	0	0	0	0
Provisions pour amendes et pénalités	0	0	0	0
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0
Provisions pour pensions	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0
Provisions pour renouvellement des immobilisations	0	0	0	0
Provisions pour gros entretien	0	0	0	0
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	0	0	0	0
<b>TOTAL (II)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions sur immos incorporelles	0	0	0	0
Provisions sur immos corporelles	913 000	0	0	913 000
Provisions sur titres mis en équivalence	0	0	0	0
Provisions sur titres de participations	0	0	0	0
Provisions sur autres immos financières	0	0	0	0
Provisions sur stocks	0	0	0	0
Provisions sur comptes clients	0	0	0	0
Autres provisions pour dépréciations	0	0	0	0
<b>TOTAL (III)</b>	<b>913 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>913 000</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>913 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>913 000</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		0	0	
Dont dotations et reprises financières		0	0	
Dont dotations et reprises exceptionnelles		0	0	
dépréciations des titres mis en équivalence				0

**Transferts de charges**

Transferts de charges	Montant	Imputation au compte
Transferts de charges d'exploitation	0	0
Transferts de charges financières	0	0
Transferts de charges exceptionnelles	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	

N/S



### Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises	139 728	120 210	16%
Production vendue biens	0	0	0%
Production vendue services	175 212	218 112	-20%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	314 940	338 323	-7%
Chiffres d'affaires nets-Export	0	0	0%
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	<b>314 940</b>	<b>338 323</b>	<b>-7%</b>

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

## capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Distribut. Dividendes	Affectation du résultat N-1	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	37 000	0	0			0	37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....	0	0	0			0	0
Ecart de réévaluation	0						0
Réserve légale	3 700	0	0			0	3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0	0			0	0
Réserves réglementées	0						0
Autres réserves	0	0	0			0	0
Report à nouveau	-1 869 987				-81 634	0	-1 951 622
Résultat de l'exercice	-81 634	-528 156	-81 634				-528 156
Subventions d'investissement	0	0	0			0	0
Provisions réglementées	0	0	0			0	0
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-1 910 922</b>	<b>-528 156</b>	<b>-81 634</b>	<b>0</b>	<b>-81 634</b>	<b>0</b>	<b>-2 439 078</b>

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

**Impôt sur les bénéfices**

	Résultat courant	Résultat exceptionnel (et participation)
Résultat avant impôts	-528 156	0
Impôts : - au taux de 25 %		
Impôts : sur PVL		
Participation des salariés		0
<b>Résultat après impôts</b>	<b>-528 156</b>	<b>0</b>

**Méthode employée :**

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

	Rémunérations allouées (1)	Engagements financiers	Engagements de retraite	Avances et crédits alloués
Organes d'Administration				
Organes de Direction				
Organes de Surveillance				
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) Y compris les avantages en nature.

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

*Information non communiquée, elle reviendrait à communiquer la rémunération individuelle.*

NIS

Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Crés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 30/09/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires	37 000			37 000	1
Actions amorties				0	
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)				0	
Actions préférentielles				0	
Parts sociales				0	
Certificats d'investissement				0	
<b>Total</b>	<b>37 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>37 000</b>	

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

## Etats des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	
		Créances rattachées à des participations	0	0	0	
		Prêts	0	0	0	
		Autres immos financières	0	0	0	
		<b>TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
		Clients douteux ou litigieux	0	0	0	
		Autres créances clients	62 806	62 806	0	
		Créances représentatives de titres prêtés	0	0	0	
		Personnel et comptes rattachés	0	0	0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	
	Taxe sur la valeur ajoutée	33 420	33 420	0	0	
	Autres impôts	0	0	0	0	
	Etat - divers	0	0	0	0	
		Groupes et associés	0	0	0	
		Débiteurs divers	3 451	3 451	0	
		<b>TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT</b>	<b>99 677</b>	<b>99 677</b>	<b>0</b>	
		Charges constatées d'avance	0	0	0	
		<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>99 677</b>	<b>99 677</b>	<b>0</b>	
		Prêts accordés en cours d'exercice	0			
		Remboursements obtenus en cours d'exercice	0			
		Prêts et avances consentis aux associés	0			
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
		Emprunts obligataires convertibles	0	0	0	0
		Autres emprunts obligataires	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine	0	0	0	0
		Emprunts et dettes financières divers	1 000 000	0	0	1 000 000
		Fournisseurs et comptes rattachés	111 546	111 546	0	0
		Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0	0
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0
	Taxe sur la valeur ajoutée	567	567	0	0	0
	Obligations cautionnées	0	0	0	0	0
	Autres impôts	711	711	0	0	0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0	0	0
		Groupes et associés	1 529 866	1 529 866	0	0
		Autres dettes	42 214	42 214	0	0
		Dettes représentatives de titres empruntés	0	0	0	0
		Produits constatés d'avance	0	0	0	0
		<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>2 684 903</b>	<b>1 684 903</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
		Emprunts souscrits en cours d'exercice	0	Emprunts auprès des associés personnes physiques		0
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	0			

### Charges à payer et Produits à recevoir

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	0
Autres emprunts obligataires	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0
Emprunts et dettes financières divers	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	85 646
Dettes fiscales et sociales	450
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0
Autres dettes	41 723
<b>Total</b>	<b>127 819</b>

Produits à recevoir	Montant
Créances rattachées à des participations	0
Autres immobilisations financières	0
Créances clients et comptes rattachés	0
Personnel et comptes rattachés	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0
Etat et autres collectivités publiques	0
Autres créances	3 451
Disponibilités	0
<b>Total</b>	<b>3 451</b>





**Entreprises liées : éléments relevant de plusieurs postes du bilan**

	Montant concernant les entreprises		30/09/2023
	liées	avec un lien de participation	Dettes/créances représ. par effets de commerce
<b>Avances et acomptes versés sur immobilisations</b>			
Incorporelles	0		
Corporelles	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations	0		
Créances rattachées à des participations	0		
Prêts	0		
Autres titres immobilisés	0		
Autres immobilisations financières	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Créances</b>			
Fournisseurs : avances et acomptes versés	0		
Créances clients et comptes rattachés	0		
Autres créances	0		
Capital souscrit appelé non versé	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Disponibilités</b>			
Comptes courants financiers	0		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dettes financières diverses</b>			
Dettes rattachées à des participations	1 000 000		
Emprunts et dettes financières divers	0		
Comptes courants financiers	0		
	<b>1 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Clients : avances et acomptes reçus</b>			
Dettes fournisseurs	81 608		
Dettes sur immobilisations	0		
Autres dettes	1 529 866		
	<b>1 611 474</b>	<b>0</b>	<b>0</b>



## Engagements financiers et autres informations

**IDEX BOIS ENERGIE DE LA MINAIS**

**Dettes garanties par des sûretés réelles**

	Montant garanti	Nature de la sûreté consentie
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisation et comptes rattachés		
Autres dettes		

*Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.*

NIS

## Engagements hors bilan donnés et reçus

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
<b>Engagements donnés (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>A.Total engagements liés à l'exploitation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>B.Total engagements liés au financement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>C. Total autres engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>I. Total engagements donnés (A+B+C)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements reçus (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>II. Total engagements reçus</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Engagements réciproques (à détailler)</b>				
	0			
	0			
	0			
	0			
	0			
<b>III. Total engagements réciproques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Crédit-bail

	Terrains	Constructions	Installations matériels outillages	Autres	Total
<b>Valeur d'origine</b>					0
<b>Amortissements :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Dotation de l'exercice					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Redevances payées :</b>					
· Cumuls exercices antérieurs					0
· Exercices			0		0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Redevances restant à payer :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Valeur résiduelle :</b>					
· A 1 an au plus					0
· A plus d'1 an et 5 ans au plus					0
· A plus de 5 ans					0
<b>Total</b>	0	0	0	0	0
<b>Montant pris en charge dans l'exercice</b>			0		0

## Fiscalité différée

Libellé	30/09/2023	30/09/2022
<b>Bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>		
Provisions réglementées	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif	0	0
Autres charges déduites d'avance	0	
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
<b>Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total passif d'impôt futur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>		
Amortissements des logiciels		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	0	0
Autres risques et charges provisionnés	0	
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif	0	0
Autres produits taxés d'avance	0	
Déficits reportables fiscalement	2 503 598	1 975 442
<b>Total bases d'allègement de la dette future d'impôt</b>	<b>2 503 598</b>	<b>1 975 442</b>
<b>Total actif d'impôt futur</b>	<b>646 554</b>	<b>571 377</b>
<b>Situation nette</b>	<b>646 554</b>	<b>571 377</b>

(1) Taux d'impôt :	25,83%	28,92%
Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :	25,00%	28,00%
Contribution sociale sur l'impôt :	3,30%	3,30%
Contribution exceptionnelle sur l'impôt :	0,00%	0,00%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

**Effectif moyen par catégorie**

Effectif	Effectif moyen salarié		Effectif moyen mis à la disposition de l'entreprise		Effectif moyen global	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Ingénieurs et Cadres					0	0
Agents de maîtrise					0	0
Employés et techniciens					0	0
Ouvriers					0	0
Autres					0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

L'effectif moyen du personnel est de : 0

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie.

MINAIS

**Société établissant des comptes consolidés**

Dénomination et siège social	Forme juridique	Capital	% de détention
IDEX GROUP 18-20 Quai du point du Jour 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	SAS	37 092 804	99,66%

Liste des filiales et des participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations (4)	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
<b>A. Renseignements détaillés(1) (2)</b>										
<b>Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)</b>										
#VALEUR!				0	0	0	0			
<b>Participations (10 à 50% du capital)</b>										
<b>B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.</b>										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

(2) Pour chaque filiale et entité avec laquelle la société a un lien de participation indiquer la dénomination et le siège social.

(3) Les filiales et participations étrangères qui, par suite d'une dérogation, ne seraient pas inscrites au § A sont inscrites sous ces rubriques.

(4) Dans la monnaie locale d'opération.

**Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

Etabli en EUR					
Nature des indications	Exercice N	Exercice N-1	Exercice N-2	Exercice N-3	Exercice N-4
<b>I. Capital en fin d'exercice</b>					
a) Capital social (en EUR)	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
c) Nombre d'actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
d-1) par conversion d'obligations					
d-2) par exercice de droits de souscription					
<b>II. Résultat de l'exercice (en EUR)</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	314 940	338 322	222 440	156 425	164 041
b) Résultat avant impôts et charges calculées	-465 792	-49 399	-107 829	-175 771	-148 139
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Dotations aux amortissements et provisions	62 364	32 235	1 990 235	90 235	60 235
f) Résultat après impôts et charges calculées	-528 156	-81 634	-2 098 064	-266 006	-208 374
g) Résultat distribué au titre de l'exercice		0	0	0	0
<b>III. Résultat par action (en EUR)</b>					
a) Résultat après impôts mais avant charges calculées	-13	-1	-3	-5	-4
b) Résultat après impôts et charges calculées	-14	-2	-57	-7	-6
c) Dividende ordinaire net attribué à chaque action					
<b>IV. Personnel</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés	0	0	0	0	0
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	0	0	0	0	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, retraites...) (EUR)	0	0	0	0	0

# Annexe X. Compte d'exploitation actualisé

